

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

88 ^e liste des souscripteurs.....	169
Le Comité : Réunion générale annuelle. — Conférence de M. Henri Gourdon. — Voyage du commandant de Lacoste en Mongolie, par M. R. C....	170
La Perse et les puissances, par M. ROBERT DE CAIX.	179
Choses d'Indo-Chine : A propos de la dernière discussion au Sénat.....	183
Les troubles de Tchang-cha.....	190
Le Congé de deux ans en Indo-Chine, par M. PIERRE DASSIER.....	192
Les reliques de Bouddha.....	193
Indo-Chine. — M. Picquié et la commission consultative indigène. — Le régime douanier colonial. — La réorganisation des milices. — Le service Haiphong-Hong-kong.....	195
Levant. — La situation politique générale. — Une manifestation arabe à Constantinople. — L'enseignement de l'arabe dans l'empire ottoman. — Le calme rétabli dans le Yémen. — Le chemin de fer du Hedjaz. — Les projets de chemin de fer. — L'incident turco-persan. — La politique allemande en Palestine.....	198
Extrême-Orient. — Chine : Le chemin de fer de Tchün-tcheou à Aïgoun. — La Chine aux Chinois et la construction des chemins de fer. — Le dalaï-lama. — Un exemple de procédure. — Les finances de Hong-kong.....	201
Japon : La situation financière du Sud-Mandchourien.....	206
Asie Russe : La navigation sur les côtes de l'Extrême-Sibérie.....	206
Perse : La situation intérieure. — Le Livre Bleu anglais. — L'Allemagne et la navigation du lac d'Ourmiah.....	206
Asie anglaise : La jeunesse universitaire du Bengale et l'anarchisme. — Le procès des meurtriers de M. Jackson. — Les Etats fédérés malais.....	208
Nominations officielles.....	210
Bibliographie.....	210
CARTES ET GRAVURES	
Itinéraire de la mission de Lacoste en Mongolie Septentrionale.....	177

88^e LISTE DE SOUSCRIPTEURS⁽¹⁾

N. B. — Les souscriptions accompagnées de la mention S. L. sont spécialement affectées à la Section du Levant.

MM.

Max Leclerc, à Paris	25 »
Robert Méplain, à Paris	20 »
* Réunion des officiers de Toulon	20 »
Louis Vignon, à Paris	12 »
J. Marc-Bel, ingén. civil des mines.	25 »
De Caqueray, à Paris	12 »
R. Jourdain, ingénieur des A. M.	20 »
V. Pacilly, à Paris	12 »
Biblioth. des offic. du 1 ^{er} annamites.	15 »
* Baron L. de Contenson, à Paris.	25 »
Magasins du <i>Bon Marché</i>	20 »
G. Calmann-Lévy, à Paris	50 »
D ^r Vaillant, médecin-major.	25 »
C ^{ie} de l'A. O. F., à Paris	25 »
C ^{ie} de l'A. O. F., à Marseille	25 »
Maurice Ordinaire, à Paris	20 »
Aspe-Fleurimont, à Paris.	12 »
Commandant de Lacoste	100 »
Bresac, instituteur	12 »
* E. de Clebsattel, à Dunkerque. <i>S. L.</i>	25 »
* Etablissements Bergougnan, à Clermont-Ferrand <i>S. L.</i>	25 »
De Lapière, capitaine de frégate.	12 »
Angoulvant, gouvern. des Colonies.	15 »
Heurteau, ingén. au corps des mines.	25 »

A reporter. 577 »

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i>	577 »	<i>Report.</i>	4.126 »
Alphonse Gérard, à Paris.	100 »	Dussaud, à Paris.	12 »
Biblioth. des offic. du 23 ^e colonial.	12 »	Dufour, notaire à Paris.	20 »
Marquis de Laborde, à Paris.	25 »	Dewez, à Paris.	25 »
Finot, à Paris.	25 »	De Douville-Maillefeu, à Paris.	15 »
Sénéchal, inspecteur des finances	25 »	Foucher, à Paris.	12 »
Lucien Villars, à Paris.	25 »	Eiffel, à Paris.	30 »
E. Chavannes, de l'Institut.	25 »	Fouques-Duparc, à Paris.	25 »
E. de Fleurette, capit. d'artillerie	15 »	Grandidier, de l'Institut.	25 »
Biblioth. des offic. du 103 ^e d'infant.	12 »	Ch. Gimon, à Paris.	12 »
Noetzelin, banquier, à Paris.	100 »	Les <i>Grands Voyages</i>	12 »
Guillain, ancien ministre.	100 »	Grandjean, à Paris.	12 »
* Aug. Babize, à Chicago.	20 »	Getten, à Paris.	25 »
Gay, à Paris.	20 »	Haarbleicher, à Paris.	12 »
Comte de Semallé, à Paris.	25 »	W. Huguet, à Paris.	25 »
E. Roume, gouv. général honoraire.	25 »	Harth, à Paris.	20 »
Fernand Faure, à Paris.	25 »	Ch. Halais, à Paris.	12 »
* Comte de Germiny, à Constanti- nople. S. L.	20 »	J. Harmand, ambass. de France.	25 »
De Saint-Chamant, à Paris.	25 »	Baron Hulot, à Paris.	25 »
Général de Pélacot.	15 »	Klobukowski, gouverneur général.	25 »
* A. S. Missirian, à Panderma. S. L.	25 »	A. Josset, notaire, à Paris.	25 »
Capit. Pierre Vignon, à Paris.	12 »	Paul Kinsbourg, à Paris.	25 »
G. Padoux, consul gén. de France.	25 »	Raymond Kœchlin, à Paris.	25 »
Cornelis de Witt, à Paris.	12 »	Lecat, à Paris.	25 »
M ^{me} Th.-J. Dubos, à Macau.	25 »	Comte Ch. de Lesseps.	15 »
* Toussaint Suzzarini, à Alexan- drie. S. L.	25 »	Général Lebon, à Paris.	50 »
* Société centrale du gaz Lebon et C ^{ie} S. L.	100 »	Lavoignat, notaire à Paris.	30 »
Marcel Cottreau, à Paris.	50 »	A. Lebon, ancien ministre.	25 »
Banque Impériale ottomane. S. L.	2.000 »	Charles Michel-Cote, à Paris.	25 »
* Xavier Charmes, à Paris.	50 »	Messimy, député.	12 »
Service des contrôles de la rési- dence, à Tunis.	24 »	Baron G. de Mandat-Grancey.	25 »
Biblioth. des officiers du 8 ^e colonial.	12 »	Lucien Mellier, à Paris.	25 »
— — — — — 7 ^e colonial.	15 »	Mariani, à Paris.	25 »
Ch.-E. Bonnin, secrét. d'ambassade.	15 »	Louis Marin, député.	12 »
Veyriras, à Paris.	15 »	Frédéric Mallet, à Paris.	25 »
* Pierre Argand, à Paris.	25 »	Ernest Mallet, à Paris.	25 »
L. Durozié, adjudant d'inf. colon. (1 ^{er} semestre).	13 »	De Marcilly, consul de France.	12 »
Général d'Amboix de Larbont.	25 »	Meillier, à Paris	30 »
Edouard de Billy, à Paris.	50 »	Fr. Picot, secrét. d'ambassade.	12 »
Jacques Bacot, à Paris.	30 »	Souscriptions diverses	64 »
Magasins de la <i>Belle Jardinière</i>	20 »		
Philippe Berthelot, à Paris.	25 »		
Bodereau, à Paris	15 »		
Capitaine Braive, à Paris.	25 »		
Robert de Billy, secrét. d'ambassade.	20 »		
Comte de Bonneval, à Paris.	24 »		
Boizel, avoué, à Paris.	24 »		
Benoit-Oriol, à Paris	25 »		
Cambefort, à Paris.	25 »		
Cicile, à Paris.	12 »		
Joannès Couvert, à Paris.	40 »		
H. Chenier, à Paris.	12 »		
J.-C. Charpentier, à Paris.	25 »		
Gabriel Combelles, à Paris.	20 »		
Abel Couvreur, à Paris.	25 »		
Arsène Chaumier, à Paris.	25 »		
<i>A reporter.</i>	4.126 »		
		Total.	5.007 »

LE COMITÉ

RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE

Le Comité de l'Asie française a tenu sa réunion statutaire annuelle, le 18 mars, au siège social, 21, rue Cassette, sous la présidence de M. Emile Senart, président du Comité. Étaient présents : MM. Aymonier, P. Bourde, Robert de Caix, Cordier, Franklin, Harmand, Cl. Madrolle, d'Ormesson, Ch. Picot, marquis de Reverseaux, Salles, A. Terrier. S'étaient excusés : MM. de Billy, Dubail, Froidevaux, Guillain, général Lebon et le comte de Labry, secrétaire général du Comité. M. Emile Senart, en ouvrant la séance, a donné la parole au trésorier, M. Charles Picot, qui a lu son exposé financier de l'exercice écoulé. Après cette lecture, le président a rendu compte des travaux du Comité, de ses publications, des conférences

qu'il a provoquées, des missions qu'il a subventionnées et des projets que le bureau et la commission administrative ont dès maintenant en vue pour l'année courante. Il a insisté une fois encore sur ce point très important, que l'action du Comité dépend essentiellement des ressources dont il disposera, et il a fait, pour les augmenter largement, un appel pressant au concours actif de tous les amis de notre œuvre, particulièrement pour le fonds spécial des missions. Enfin, M. Senart a rappelé la création, au cours de cette année 1909, d'une section du Levant, constituée sous la présidence du marquis de Reverseaux.

En terminant, le président a mis aux voix la nomination de quatre nouveaux membres du Comité : MM. Victor Collin, Ludovic de Contenson, Georges Gaulis et Le Myre de Vilers. La nomination de MM. Collin, de Contenson, Gaulis et Le Myre de Vilers a été acceptée à l'unanimité. Ont été également approuvés à l'unanimité les comptes du trésorier pour l'exercice écoulé, et le projet de budget pour 1910 a été voté à mains levées.

L'assemblée a enfin réélu à l'unanimité, pour une nouvelle période de trois années, les bureaux du Comité, dont les pouvoirs venaient à expiration. Le bureau reste donc constitué comme suit :

Vice-présidents : MM. EUG. ETIENNE, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre; GUILLAIN, député, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien ministre; marquis DE MOUSTIER, député; marquis DE REVERSEAUX, ambassadeur;

Trésorier : M. CHARLES PICOT, ancien inspecteur des finances;

Secrétaire général : Comte DE LABRY;

La réunion a été suivie d'une conférence de M. H. Gourdon, inspecteur conseil de l'enseignement en Indo-Chine, sur l'enseignement des indigènes en Indo-Chine.

CONFÉRENCE DE M. HENRI GOURDON.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous retracer en quelques mots le développement de l'enseignement des indigènes en Indo-Chine, et vous indiquer, aussi nettement que possible, quelle est la position actuelle de cette question si délicate et si controversée. Le problème de l'éducation des indigènes a été discuté passionnément en France, car il semble bien qu'à l'heure actuelle il n'y ait pas de question coloniale plus grave; il a été discuté longtemps, et il le sera encore, car c'est un des problèmes les plus complexes. En Indo-Chine, par exemple, nous nous trouvons non seulement en présence de races très différentes, mais encore, dans la même race, en face de groupements placés à des stades différents de la civilisation. Si bien qu'on peut dire qu'il y a autant de problèmes d'enseignement que de pays en Indo-Chine. Tandis que la Cochinchine, qui a bénéficié d'un demi-siècle d'influence française, nous apparaît comme une nation en voie de « s'occidentaliser », alors que le Tonkin, qui a subi pendant près de vingt-cinq ans cette même influence, s'engage peu à peu dans la même voie, l'Annam est à peine ébranlé. Voici donc dans le monde annamite trois régions où la question comporte des solutions différentes. Combien plus diverses encore sont celles qui conviendront aux pays non annamites!

Je vais essayer, pour chacun de ces pays, de vous mon-

trer l'œuvre qui a été accomplie jusqu'ici, et tout ce qui reste à faire pour constituer dans notre grande colonie d'Extrême-Orient un système rationnel et cohérent d'instruction publique.

*
*
*

Au Cambodge et au Laos, avant même l'arrivée des Français, l'instruction élémentaire était assez répandue. Le Cambodge et le Laos, orientés vers l'Inde, en ont reçu le bouddhisme, et le bouddhisme, là où il s'est installé en maître, a contribué à la diffusion de l'instruction. Le bonze se doit de propager la doctrine. Presque partout où il y a des bonzes, une pagode, il y a une école; aussi les illettrés, surtout au Cambodge, sont assez rares. Ceux d'entre vous qui sont allés en Indo-Chine n'ont pas laissé d'être frappés par l'importance du bouddhisme cambodgien ou laotien. Tandis que les religions semblent se dissimuler en pays annamite, dès qu'on arrive à Pnom-penh, au contraire, sur ce quai qui est une des visions les plus jolies du monde, on est étonné par le nombre et la beauté des pagodes et par ces taches claires que les toges des bonzes mettent dans la foule des indigènes. Il y a près de deux mille pagodes au Cambodge et le nombre des bonzes est formidable. Ces bonzes sont des instituteurs très respectés. Tout Cambodgien doit en principe, à une certaine période de sa jeunesse, passer par la pagode; il y habite, et l'enseignement peut s'y donner ainsi dans les conditions les plus favorables. Ce séjour peut durer plusieurs années et n'a d'autre limite que le désir du Cambodgien d'acquiescer des mérites. Là on enseigne à lire et à écrire en caractères kmers, on apprend des passages des Satras, des livres sacrés; dans quelques pagodes, à Pnom-penh surtout, on donne une instruction supérieure, on étudie le pali; il y a même une sorte d'Académie du palais, celle des Bantits, formée des meilleurs lettrés. On trouve au Laos le même enseignement, avec cette différence que, la population étant moins dense, les pagodes sont moins nombreuses et trop éloignées les unes des autres pour que les « retraites » y soient aussi fréquentes. L'éducation du peuple y est moins générale.

C'est en protecteurs que les Français sont intervenus au Cambodge, et en protecteurs efficaces, au moment où ce pays, pris entre les Cochinchinois et les Siamois, était menacé de disparaître en tant que nation. Aussi les relations entre Français et indigènes sont plus étroites et plus cordiales au Cambodge que partout ailleurs en Indo-Chine. Cela n'a pas peu favorisé l'introduction et le développement de l'enseignement occidental dans ce pays. Des écoles se sont créées de bonne heure, et on trouve encore dans le haut personnel indigène quelques mandarins et même des ministres qui ont été les élèves des premiers représentants du Protectorat, et qui ont appris d'eux à parler le français avec une pureté et une correction incroyables. Vous savez d'ailleurs que les Cambodgiens se persuadent volontiers qu'ils appartiennent à la race aryenne, qu'ils sont un peu nos cousins, et cette parenté, très éloignée sans doute, explique sans doute l'accueil qu'ils ont fait à notre culture.

Grâce aux efforts des administrateurs français au Cambodge, parmi lesquels MM. Aymonnier et de Lamothe méritent une particulière reconnaissance, — qu'ils me permettent de la leur exprimer aujourd'hui de vive voix, — de nombreux établissements se sont ouverts. Nous avons actuellement deux grandes écoles, dirigées par des Européens, à Pnom-penh et Kompong-cham, dont l'une a 400 élèves, et une quinzaine d'écoles provinciales ou résidentielles. Les élèves — deux mille jeunes gens environ — s'y appliquent non seulement à l'étude de la langue cambodgienne, mais à celle du français; ils y reçoivent aussi quelques notions de science usuelle, d'hygiène, de géographie. Au-dessus de ces écoles se place le collège de

Pnom-penh, le collège Norodom, où l'on élève une centaine d'internes qui deviendront plus tard les collaborateurs de notre administration. Ce collège est parfaitement installé, dans l'ancien palais de l'Obbarach, que le roi Sisowath donna pour cet usage quand il monta sur le trône. L'enseignement y atteint à peu près le niveau de notre enseignement primaire supérieur.

Au Laos, notre enseignement est moins répandu. Nous n'avons guère que deux cents élèves dans les écoles françaises. A Vien-tiane et à Luang-prabang, elles sont dirigées par des maîtres français. A Vien-tiane, l'école de garçons comprend une section supérieure, qui formera des instituteurs et des interprètes; elle a également une section professionnelle qui a réussi au delà de tout espoir, dans ce pays où l'indigène a une répugnance marquée pour le travail manuel. Au début, le recrutement des élèves fut assez difficile; actuellement, il y en a suffisamment pour qu'on ait pu les utiliser à fabriquer toute la canalisation destinée aux eaux de la ville, puis à construire le nouveau groupe scolaire. A Vien-tiane et à Luang-prabang fonctionnent deux écoles de filles, où l'enseignement est tout aussi pratique; on y enseigne la couture, le blanchissage, la cuisine, les soins à donner aux enfants; aussi la population scolaire se compose-t-elle de plus de jeunes femmes que de fillettes.

En même temps qu'on créait ces écoles franco-cambodgiennes ou franco-laotiennes, on s'est efforcé, depuis 1906, à modifier, petit à petit, à faire évoluer les écoles indigènes établies avant les nôtres, et à utiliser ces maîtres d'école que sont les bonzes, pour répandre dans les villages une instruction plus pratique. Ce fut l'œuvre des Comités locaux de l'enseignement indigène au Cambodge et au Laos. On est parvenu à obtenir que dans chaque pagode les bonzes enseigneraient, outre la lecture et l'écriture du cambodgien, les éléments du calcul, et donneraient des leçons de choses très simples. Pour les aider, on a rédigé en cambodgien de petits manuels que l'on répandra dans les pagodes et qu'ils n'auront qu'à expliquer et commenter. L'administration a trouvé, auprès du clergé bouddhique, et particulièrement des chefs des bonzes, le concours le plus bienveillant. J'eus moi-même l'occasion dans une visite au pays des bonzes, à Pnom-penh, de recevoir les assurances d'une loyale collaboration de l'Eglise... cambodgienne et de l'Etat. Et je me souviens que l'interprète cambodgien qui m'assistait était un ancien et brillant élève du collège parisien, où j'ai eu l'honneur d'enseigner, si bien que les trois facteurs de la réforme projetée se trouvaient représentés dans cette réunion vraiment symbolique!

Au Laos, on a agi de même. Grâce à l'imprimerie laotienne qu'a installée à Vien-tiane M. le Résident supérieur Mahé, on procède à l'impression des manuels élémentaires. On a réuni près de la capitale une trentaine de bonzes qui se destinent spécialement à l'enseignement dans les pagodes et on les prépare au nouveau programme.

Telle est l'œuvre entreprise. Elle se poursuit lentement, comme il convient dans un pays où le temps n'a pas de prix; mais elle se fait avec le concours de la population; elle est très bien accueillie; elle est durable.

* * *

Lorsque les Français ont pris contact avec l'empire d'Annam, ils se sont trouvés en présence d'une organisation scolaire compliquée et très ancienne, organisation entièrement chinoise; il y a cinquante ans, nos officiers ont trouvé, à leur arrivée en Cochinchine, une population qui n'écrivait que le chinois. Il fut très difficile de constituer le corps d'interprètes indispensable au début de toute action coloniale. On ne put disposer que de quelques catéchumènes de la Mission qui savaient le latin. Il fallut parer à ce besoin, et c'est ainsi que la première école fondée

à Saïgon fut une école d'interprètes. J'ai souvent entendu reprocher à l'administration de n'avoir pas su concevoir et organiser un système d'enseignement dès notre installation dans la colonie et de s'être bornée à préparer des centaines d'interprètes. Il est aussi de mode de se moquer beaucoup des interprètes annamites et de leur reprocher les lacunes de leur instruction. On oublie trop aisément les conditions dans lesquelles se fonde une colonie, et qu'avant de penser à faire évoluer les populations indigènes, il faut installer, asseoir la domination du peuple colonisateur, la doter de ses organes et de ses moyens d'action. Ces interprètes, sortis de nos premières écoles en Cochinchine, ont été les auxiliaires indispensables de notre action coloniale, et il est bon de rappeler que c'est avec eux que nous avons constitué notre première administration dans tous les pays de l'Indo-Chine où nous avons établi notre protectorat; qu'ils ont été des auxiliaires non moins précieux pour nos commerçants et pour les grandes entreprises industrielles qui se sont établies dans la colonie. Le gouvernement des amiraux, et particulièrement l'administration de l'amiral de La Grandière, dota la Cochinchine d'écoles franco-annamites, et l'organisation ainsi créée s'est maintenue jusqu'à nous. L'arrêté du 17 mars 1879, qui la sanctionne, est resté en vigueur, dans ses grandes lignes, jusqu'à l'année dernière.

Mais, dira-t-on, pourquoi créer une organisation nouvelle d'enseignement public, puisqu'il en existait déjà une? N'était-il pas plus simple de la respecter, tout en la modifiant pour la faire servir à nos besoins et à nos desseins? On l'a essayé, et l'amiral Bonnard, entre autres, a tenté cette réorganisation du vieux système annamite; mais on s'est trouvé en face d'une hostilité qui a arrêté net ces tentatives. Ce ne sont pas les gouvernants français qui ont fermé les écoles traditionnelles, ce sont les maîtres d'école eux-mêmes qui ont fait grève, en quelque sorte, à la suite du rappel des mandarins annamites par le gouvernement de Hué; le mandarinat détruit, les concours littéraires, qui dépendaient de la cour, abolis, les études chinoises ont disparu d'elles-mêmes; les écoles supérieures se sont fermées; l'inspection et le contrôle qu'exerçait l'Etat annamite ont brusquement cessé; et il ne reste plus aujourd'hui que quelques villages où enseignent les derniers lettrés que désavoueraient d'ailleurs leurs confrères du Tonkin ou de l'Annam.

Quel était le contenu de ce nouvel enseignement que nos besoins d'abord, que les circonstances ensuite nous ont obligés à créer et à développer? On ne pouvait plus enseigner les lettres chinoises, faute de professeurs compétents; on a alors donné toute la place laissée libre à un objet d'enseignement qui a été fort critiqué, qu'on discute encore, mais qui a pour lui un avantage, qui est d'exister et de s'être répandu partout en Cochinchine: c'est le *quôc-ngu*. Les Annamites dans leurs écoles étudiaient le chinois, mais non leur propre langue; l'enseignement ne portait que sur la littérature, l'histoire, la philosophie et la morale de la Chine; aucune place n'y était faite aux choses annamites. En apprenant le chinois, les Annamites n'avaient même pas d'ailleurs l'avantage d'acquérir l'usage d'une langue vivante, parce qu'ils apprenaient à prononcer les caractères chinois avec un son différent de celui qu'on leur donne en Chine. Enfin l'étude du chinois est fort longue, et peu de gens, en pays annamite, du moins dans les campagnes, peuvent rester assez longtemps dans les écoles pour devenir capables de lire un texte courant et d'écrire une lettre, même simple.

Vous concevez quelle eût été l'utilité d'un système d'écriture qui permit aux Annamites d'écrire leur langue propre et cela avec très peu d'étude, comme pour nos langues européennes, et qui permit en même temps aux Européens d'apprendre à lire et à écrire l'annamite, sans être obligés d'emmagasiner dans leur mémoire des mil-

liers et des milliers de caractères idéographiques. Eh bien ! c'est ce système que les missionnaires portugais, — les missionnaires français, me fait observer M. Salles, — ont créé au XVIII^e siècle, en inventant cette notation latine de la langue annamite qu'on a appelée le *quốc-ngũ*. Nos administrateurs ont vu là une façon commode d'écrire et de lire la langue des Annamites et ils se sont efforcés d'en répandre l'usage.

Le *quốc-ngũ* a été introduit dans toutes les écoles créées par l'Administration. D'abord au chef-lieu de l'arrondissement : là, sous la direction d'un maître français, on enseignait la lecture et l'écriture en français et en annamite, puis les sciences usuelles et la géographie. A Saïgon et à Mytho on eut des collèges où se donnait un enseignement plus élevé. Enfin une école normale, à Giadinh, fut chargée de préparer les instituteurs indigènes pour les écoles d'arrondissement.

En même temps les villages conservaient leurs écoles traditionnelles, mais d'où peu à peu le *quốc-ngũ* évinçait les caractères chinois : on y apprend à lire, à écrire et à compter en annamite. Enfin les administrateurs créaient dans les cantons des écoles qui ont le même programme élémentaire que l'école de village mais où l'on donne en outre un enseignement très rudimentaire du français.

Cette organisation s'est maintenue jusqu'en 1906, date où des réformes très sérieuses y ont été apportées. Les écoles de canton et de village, qui dépendaient exclusivement des administrateurs, sont placées maintenant sous la direction technique du service de l'enseignement. Désormais toutes les écoles forment un ensemble coordonné et hiérarchisé qui va de l'école communale, dont la création et l'entretien par la commune sont dorénavant obligatoires, au collège Chasseloup-Laubat, en passant par l'école cantonale, entretenue par la province, et l'école provinciale dont les frais sont supportés par le budget local. Dans chaque province, le directeur français de l'école provinciale est *ex officio* l'inspecteur de toutes les écoles de la province; il s'assure de l'observation des programmes qui ont été remaniés dans un sens nettement pratique et « local » et du bon service des maîtres; ceux-ci seront dorénavant recrutés par concours, devront être pourvus de diplômes correspondants à leur enseignement, et ils bénéficient de soldes dont le quantum et la progression sont fixés par des arrêtés du gouverneur de la colonie. Enfin l'accroissement des promotions de l'École normale permettra de pourvoir d'ici peu toutes les écoles cantonales au moins de maîtres ayant reçu, comme ceux des écoles provinciales, une solide préparation pédagogique.

Les avantages de cette réforme sont multiples. Elle assure le développement régulier et constant de l'enseignement élémentaire, jusque-là subordonné au sentiment des chefs de province, ce qui ne laissait pas de créer des différences énormes de province à province quant au nombre des écoles et du niveau des études. Elle a permis un recrutement facile des maîtres, par le relèvement des traitements et les garanties d'avancement qu'elle leur donne. Enfin et surtout elle coordonne des efforts jusque-là isolés et fait de l'instruction publique en Cochinchine un tout organique, dirigé selon des vues d'ensemble. Elle sera complétée bientôt par une réorganisation du collège Chasseloup-Laubat, dont la durée de la scolarité sera accrue et l'enseignement mieux spécialisé, et une réforme du régime des bourses qui permettra de diriger un certain nombre de sujets d'élite vers nos lycées et nos écoles techniques de France.

Au Tonkin et en Annam la situation est beaucoup plus compliquée, et la question de l'enseignement a été bien plus longue à résoudre. Là, l'enseignement indigène qui était parfaitement organisé avant notre arrivée, existe encore à peu près intact à l'heure actuelle. L'enseigne-

ment primaire est absolument libre et laïque; chaque village a son école, parfois plusieurs écoles. L'instituteur est quelquefois un mandarin à la retraite, qui charme ses loisirs en instruisant les enfants, ou bien un mandarin en deuil qui ne peut momentanément exercer aucune fonction officielle, ou bien un lettré qui n'a pu parvenir aux grades universitaires, et qui tient école, contre une rétribution très modique, dont le plus clair est constitué par les cadeaux des élèves ou parfois, comme au Tonkin, par le revenu d'une rizière mise à la disposition du maître d'école et que les habitants cultivent à tour de rôle. Le matériel scolaire est réduit à la plus extrême simplicité. Sur le sol battu, une natte pour les enfants, un lit de camp pour le maître; les plus petits élèves ont une planchette recouverte de fine vase et un bambou taillé en pointe pour écrire; le maître a un rotin qui fait office de férule. Les enfants apprennent à tracer les caractères et à en prononcer le son. Quand ils sont plus avancés, la planchette fait place au cahier de papier de riz, et ils calligraphient alors au pinceau, avec cette élégance particulière à la race, les beaux caractères chinois. Même, ils les chantent, à tue-tête, si bien qu'il n'est jamais nécessaire de demander dans un village annamite où se trouve l'école. Il paraît que le maître d'école se reconnaît très bien dans tout ce vacarme, et que son long rotin vient toujours frapper juste l'enfant qui s'est trompé. Enfin on apprend aux élèves la signification des mots, et comme ces caractères sont tous empruntés à des sentences classiques, et qu'on en doit commenter le sens, c'est un véritable enseignement moral qu'on donne ainsi.

Il ne faudrait pas toutefois en exagérer l'importance. Les instituteurs d'Europe qui donnent à leurs élèves des maximes et des préceptes pour modèles d'écriture et qui en expliquent et en développent le sens, font, avec plus de méthode, ce que fait le maître annamite. Les petits Annamites impriment dans leur mémoire, par les yeux et leurs oreilles, d'excellentes recommandations morales. Ils ne se feront pas faute d'y manquer, devenus grands, tout comme leurs camarades européens, si l'éducation de la famille et celle du milieu où ils se développeront ne viennent reprendre et renforcer cette première éducation livresque. Pardonnez-moi d'insister là-dessus, mais on a tellement exagéré l'efficacité de ce premier enseignement, on a voulu lier si indissolublement les caractères chinois et l'éducation morale des Annamites qu'il est nécessaire de remettre un peu les choses au point. N'a-t-on pas été jusqu'à dire que la moralité des Cochinchinois a baissé depuis que les caractères chinois ne sont plus enseignés dans ce pays? Comme si une sentence de Confucius ou de Mencius perdait toute efficacité morale dès qu'elle est traduite — mot pour mot, d'ailleurs — en annamite. La vérité est que l'éducation des nouvelles générations en Cochinchine a souffert du régime de transition entre les études chinoises qui disparaissaient et les études nouvelles qui cherchaient encore leur orientation et leurs méthodes. La langue dans laquelle on instruit a bien moins d'importance que la matière même de l'enseignement, et quand l'enseignement moral sera fortement organisé dans nos nouvelles écoles élémentaires, ce qui ne peut tarder, il ne pourra que gagner en efficacité à être donné dans la langue du pays et non dans une langue étrangère.

Au delà de cet enseignement élémentaire qui dure deux à trois ans et qui a l'inconvénient de laisser à peu près illettré, avec cinq ou six cents caractères, l'enfant qui ne poursuivra pas ses études, l'Etat intervient; c'est lui qui organise et dirige les écoles du second et du troisième degré. Ce sont d'abord au chef-lieu des préfectures et des sous-préfectures, les écoles du *giao thu* et du *huan dao*, mandarins rétribués par l'Etat; puis, au chef-lieu de la province, l'école du *doc hoc*. Ce haut mandarin est en outre le censeur des écoles de la province. Qu'enseignait-

on dans ces écoles? Qu'y enseigne-t-on encore aujourd'hui? Ce que nous appellerions en France « les auteurs du programme », mais d'un programme invariable depuis des siècles. Ce sont les quatre livres classiques : trois traités de Confucius, et un de Mencius; et les cinq livres canoniques, dont plusieurs paraissent surannés aux lettrés eux-mêmes. On les lit, on les commente, on les apprend par cœur; on s'exerce à en commenter les moindres passages en prose et en vers, dans des poèmes à forme fixe et des amplifications aux règles rigoureuses. Le tout en chinois, bien entendu, et l'on ne peut s'empêcher de songer, par comparaison, aux vers latins et aux discours latins de nos anciennes rhétoriques. La langue annamite est exclue de cet enseignement, non moins que la géographie et l'histoire de l'Annam, et tout ce qui est mathématiques ou sciences. Le fond, l'essentiel, c'est la philosophie et la morale chinoises; une morale très belle, très élevée, incomplète toutefois, parce qu'elle est surtout — et peut-être exclusivement — une morale sociale. Bien des lacunes qui nous étonnent dans l'éducation morale des Annamites et des Chinois ne viennent sans doute que de ce fait : la morale individuelle et les devoirs qui en découlent tiennent aussi peu de place dans leur enseignement moral que l'individu lui-même dans leur organisation sociale et politique.

L'Etat intervient encore pour contrôler les résultats de l'enseignement par les concours littéraires. Il y en a de semestriels qui permettent au censeur des études de s'assurer du niveau des études dans la province et qui valent aux lauréats des exemptions de corvées et d'impôts. Aussi l'âge des candidats est fort variable : on étudie toute sa vie au pays d'Annam et les vieillards coudoient les adolescents dans ces tournois académiques.

Les plus importants sont les concours triennaux. Tous les trois ans en effet, dans des villes déterminées, s'ouvrent les examens où l'on conquiert les grades littéraires. On y fait sept compositions en prose et en vers sur des phrases données comme sujets, et empruntées aux classiques, compositions qui assurent le triomphe des bonnes mémoires. Les candidats qui ont réussi dans ces épreuves sont reçus licenciés, s'ils sont parmi les premiers, ou bacheliers; et ce ne sont pas là des succès faciles. En 1903, par exemple, il s'est présenté à Nam-dinh 10.000 candidats qui avaient d'abord subi un examen éliminatoire. Tout le monde, en effet, ne peut se présenter : il faut en avoir été reconnu capable et n'offrir aucun motif de disqualification morale ou même politique. Sur ces 10.000 candidats ayant participé aux épreuves, 200 seulement ont été reçus, dont 50 licenciés et 150 bacheliers.

La difficulté de ces examens explique qu'il n'y a jamais eu de limite d'âge; toute sa vie, un lettré poursuivra le rêve d'être bachelier, et on peut évaluer qu'il y a en Annam et au Tonkin quelque 80.000 indigènes, de 14 à 70 ans, qui se préparent à des examens. Et si vous réfléchissez qu'ils représentent l'élite intellectuelle du pays, les forces vives de leur nation, vous ne pourrez que juger sans indulgence ce système d'enseignement éminemment propre à faire des déclassés. Combien se trouve-t-il, en Annam et au Tonkin, de ces étudiants perpétuels, aux ongles longs, exemptés de la corvée et du service militaire, entretenus par leur famille ou leurs concitoyens, aigris par leurs échecs, méprisant les travaux qui font vivre, perdus pour leur pays, dangereux pour le nôtre!

Ceux-là même qui ont obtenu le grade de licencié ont encore une carrière à parcourir : celle qui conduit au doctorat, titre suprême que l'on conquiert dans des concours spéciaux, à la capitale même et sous les yeux de l'empereur.

Telle était l'organisation que nous avons trouvée au Tonkin et en Annam et que nous n'avons ni détruite, ni modifiée dès l'abord. L'Administration a créé des écoles

franco-annamites à côté des écoles indigènes; l'organisation de ce nouvel enseignement a été rapide, car on a pu bénéficier des expériences faites en Cochinchine et utiliser même, en premier lieu, des maîtres empruntés aux écoles cochinchinoises. Mais elle a été moins étendue, précisément en raison de la persistance de l'enseignement indigène. De celui-ci relèvent les écoles de village. L'enseignement franco-annamite a des écoles dans chaque chef-lieu de province qui suivent à peu près le programme des écoles correspondantes de Cochinchine, avec cette différence toutefois que les caractères chinois y sont enseignés. Au-dessus de ces écoles, un grand collège, à Hanoï, et le collège Quoc-Hoc à Hué, reçoivent au concours les meilleurs élèves des écoles primaires. Celui de Hanoï, admirablement installé, avec un grand internat, compte plus de six cents élèves. L'enseignement dure cinq années. Dans les deux dernières années, il est spécialisé et les élèves sont classés dans des sections particulières selon qu'ils veulent devenir interprètes, commerçants, instituteurs, ou agents des services techniques. Tandis que les écoles où se donnent l'enseignement franco-annamite reçoivent près de vingt mille élèves en Cochinchine, elles n'en ont guère que cinq mille au Tonkin et quinze cents en Annam. On voit que cet enseignement, dont la diffusion a paru dangereusement rapide à d'aucuns, n'atteint qu'une infime minorité des enfants d'âge scolaire.

Ce n'est qu'en 1906 que l'attention de l'Administration s'est portée sérieusement sur l'enseignement indigène traditionnel. Déjà, il est vrai, vingt ans auparavant, Paul Bert s'était rendu compte que nous n'arrivions pas dans un pays neuf, que nous ne devions pas faire table rase du passé et que, puisqu'il existait un système d'enseignement public, nous devions nous glisser dans cette organisation, nous y installer et la faire servir à nos fins. Pour cela, il fallait d'abord gagner les lettrés à nos projets, et avant tout les rapprocher de nous en les persuadant de l'intérêt, du respect même que nous portions à la culture dont ils étaient les représentants. Il créa alors l'Académie tonkinoise. Elle avait pour but précisément de faire collaborer à l'étude de la civilisation annamite, et des perfectionnements qu'il était souhaitable d'y apporter, les Annamites et les Français. En même temps, Paul Bert se proposait de faire entrer l'enseignement du français et celui de l'annamite vulgaire dans l'enseignement indigène, et, peu à peu, d'y introduire les éléments des sciences. Il avait imaginé pour cela un moyen fort commode, qui était d'inscrire dans le programme des concours triennaux les matières qu'on voulait faire pénétrer dans les écoles indigènes. La mort le surprit avant qu'il ait pu réaliser cette idée; et, sauf un arrêté pris par M. Doumer pour modifier le programme des concours et qui ne fut pas appliqué, l'enseignement indigène resta inchangé jusqu'à ce que M. Beau, à qui l'on doit la rénovation de l'enseignement des indigènes en Indo-Chine, reprit une partie des idées de Paul Bert.

Il créa alors le Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, où furent appelés non seulement les représentants de l'administration française et les Français les plus compétents, mais les représentants des indigènes eux-mêmes. Ce fut d'ailleurs moins un conseil administratif qu'un congrès très libéral et très ouvert qui, sous la présidence du directeur de l'École française d'Extrême-Orient d'abord, du directeur général de l'Instruction publique ensuite, étudia, discuta, coordonna les projets et les idées qui avaient déjà fait, en Indo-Chine comme en France, l'objet de longues discussions.

Une des choses qui frappèrent le plus les membres français du conseil, ce fut l'ardeur de réforme qu'apportaient aux discussions les lettrés et les hauts mandarins. Loin de vouloir maintenir intangible l'enseignement traditionnel,

ce furent les représentants de la cour de Hué et les lettrés du Tonkin qui manifestèrent le désir le plus net d'innovations occidentales, et un grand nombre de propositions présentées dans ce sens le furent par le ministre annamite de l'Instruction publique, le directeur des Annales lui-même.

Les travaux de ce conseil aboutirent, en ce qui concerne l'enseignement annamite, à une série d'actes dont le plus important fut l'ordonnance royale de 1906, qui institua la réforme de l'enseignement indigène au Tonkin et en Annam. Une réforme qui paraîtra modeste, en somme : on a décidé d'introduire dans les écoles mandarinales du 2^e et du 3^e degré, progressivement, la langue annamite, le français et les éléments des sciences ; on laisse subsister l'enseignement philosophique, moral et littéraire chinois, en en simplifiant toutefois la rhétorique désuète. Cette réforme, décidée en 1906, ne doit recevoir son plein effet qu'en 1912, mais on peut croire qu'on ne verra guère qu'en 1915, aux concours triennaux, tous les candidats faire une composition en français obligatoire. Il n'y a donc dans cette réforme aucune précipitation. Par contre, vous y verrez un désir très sincère de respecter tout ce qui formait la base même de la mentalité et des croyances des Annamites, tout en les faisant évoluer lentement vers des idées plus pratiques et plus modernes.

La réforme se poursuit actuellement en Indo-Chine. Elle commence par l'école de village où l'on doit enseigner le quoc-ngu en même temps que les caractères. Cela n'ira pas sans difficultés, car il y a environ 30.000 instituteurs en Annam et au Tonkin, et ce n'est pas une petite besogne que de leur apprendre à eux-mêmes le nouveau programme, si humble qu'il soit, qu'ils auront à développer dans leur classe.

On a suivi une méthode assez simple. On invita chaque province du Tonkin à envoyer deux ou trois instituteurs à Hanoï, et là, dans les Cours normaux, on leur apprit la lecture et l'écriture en annamite et les éléments du calcul et des sciences naturelles. Ils sont alors allés fonder, aux chefs-lieux de canton, des écoles modèles dans lesquelles leurs collègues pourront venir s'initier aux nouvelles méthodes.

Dans les écoles du 2^e et du 3^e degré, la partie moderne du programme est enseignée par les instituteurs brevetés de l'école franco-annamite voisine, tandis que les mandarins continuent à enseigner la partie classique, en attendant que la section normale annexée à l'école des Hau Bô, à Hanoï, ait fourni un contingent suffisant de mandarins pouvant donner à la fois l'un et l'autre de ces enseignements. Enfin, des manuels scolaires modernes ont été rédigés sous le contrôle de l'administration et répandus dans les écoles.

Telle est la réforme en cours, et peut-être vous semblera-t-elle plus simple qu'on n'aurait pu le supposer, étant donnée la complexité du problème. C'est que, en matière pédagogique, la simplicité est seule logique. Dans tous les pays du monde, l'enseignement élémentaire comprend la lecture, l'écriture, le calcul, les éléments des sciences, de l'histoire et de la géographie. C'est le programme même qu'on a appliqué en Indo-Chine, avec toutes les adaptations et toutes les adjonctions que nécessitaient les conditions locales.

Ce qui est moins simple, ce sont les répercussions sociales et même politiques que pourra avoir la réforme. Croyez qu'elles ont été sérieusement envisagées. On lui a reproché, entre autres choses, de creuser un fossé entre les deux parties de l'élite annamite : d'une part, les hommes qui auront reçu notre éducation moderne, franco-annamite, les secrétaires, les employés, les commerçants, les industriels, les propriétaires agricoles, et, d'autre part, ceux qui auront suivi l'enseignement classique, qui composeront exclusivement le mandarinat et

accéderont seuls aux honneurs. Ainsi présentée, c'est une grave question. Il y a déjà beaucoup de jeunes gens, en Indo-Chine, qui viennent nous dire : « Nous qui avons opté pour votre culture, qui collaborons à vos entreprises et à vos œuvres dans notre pays, nous n'avons plus qu'une place médiocre chez nous ; nous n'arriverons jamais au mandarinat ; et, avec toute la science occidentale que nous sommes allés acquérir dans vos écoles et même dans votre patrie, nous serons toujours les inférieurs sociaux du dernier des lettrés. »

Je ne crois pas cependant que la réforme doive accentuer cette différence. Au contraire, lorsqu'elle aura porté ses fruits, dans un temps assez long, je le répète, nous aurons, en Annam-Tonkin, deux enseignements représentant deux tendances qui paraissent aujourd'hui encore contradictoires. Nous aurons mis l'indigène en état de choisir librement et sans regret, si nous donnons à l'un et à l'autre de ces enseignements des sanctions équivalentes. Il y aura là une situation assez semblable à ce que nous avons connu en France : un enseignement classique et un enseignement moderne ; l'un, qui sera plus profondément imprégné des études traditionnelles ; l'autre, qui sera plus résolument occidental. Les Annamites choisiront. Et cette solution est, à la fois, la plus libérale et la plus simple : nous ne pouvons espérer, entre les partisans de la tradition et ceux de l'évolution, un accord tel qu'un des deux systèmes s'effacerait devant l'autre, et nous ne pouvons prendre la responsabilité, pas plus de déraciner totalement le peuple annamite en tranchant tout ce qui l'attache à son passé et à son milieu, que de l'enfermer dans le cercle étroit de ses traditions et de ses institutions, au moment où il aspire à prendre place parmi les peuples modernes.

Il me resterait à vous parler maintenant d'un autre côté fort important de la question, je veux dire de l'enseignement professionnel. Vous avez pu croire que nous l'avions oublié. Je suis de ceux qui croient que cet enseignement doit avoir une place très importante dans l'enseignement colonial. Toutefois, il s'agit moins, à mon avis, de multiplier les serruriers, les charpentiers ou les forgerons qui risqueraient peut-être, dans un pays essentiellement agricole, de ne pas trouver tous l'emploi de leurs connaissances spéciales en Indo-Chine, que de donner à l'école primaire une orientation nettement pratique, que d'en faire un facteur dans la transformation économique du pays. Nous y parviendrons, en dotant les principales écoles primaires de jardins et d'ateliers scolaires, et surtout en préparant des maîtres qui aient le goût des travaux manuels et qui sachent en éveiller l'intelligence chez leurs élèves. Quant à l'apprentissage méthodique des métiers, il se poursuit déjà dans nos écoles spéciales. Il y a cinq grandes écoles professionnelles, dans les capitales des cinq pays de l'Indo-Chine, où l'on enseigne surtout les métiers utiles à notre industrie : mécaniciens, ajusteurs, charpentiers, tourneurs, etc., que réclament nos entreprises industrielles. Une école des mécaniciens asiatiques pourvoit aux besoins de la flotte. Un collège agricole est installé au Tonkin. En outre, dans les provinces, de nombreuses écoles, créées sur l'initiative des administrateurs, sont consacrées, surtout en Cochinchine, à l'apprentissage des métiers locaux et des arts indigènes : rotiniers, céramistes, sculpteurs, brodeurs, bijoutiers, écaillistes, etc. Et ce n'est là qu'un commencement.

Mesdames et Messieurs, je finis en m'excusant d'avoir abusé de votre attention. Et pourtant, je n'ai pas dit tout ce que je voulais dire, tant la matière est riche. Je ne vous ai pas parlé de cet enseignement des filles indigènes, qui date d'hier et qui compte déjà plus de deux mille élèves. Je ne vous ai pas entretenu de ce corps enseignant, français et indigène, si nombreux déjà et si plein d'ardeur, et

dont j'aurais voulu dire les mérites, les services rendus chaque jour, dans des conditions souvent très dures, à la cause de la civilisation et du progrès. J'aurais voulu enfin remercier tous ceux qui ont été les artisans de cette œuvre et qui ont donné, administrateurs, professeurs, savants, mandarins, lettrés, l'exemple si réconfortant d'une collaboration étroite et ardente pour une cause noble entre toutes. Qu'il me soit permis, du moins, d'exprimer notre respectueuse reconnaissance à M. le gouverneur général Klobukowski qui, reprenant l'œuvre poursuivie depuis 1906, a bien voulu, en lui donnant tout son appui, lui assurer cette continuité de réalisation, cette persévérance d'efforts, indispensables à une action qui doit s'exercer sur des institutions et des traditions plusieurs fois séculaires.

A la suite de cette conférence très applaudie, M. Emile Senart a remercié le conférencier de l'exposé très clair qu'il avait fait de l'état actuel de la question de l'enseignement en Indo-Chine et de l'esprit positif, désireux de tenir compte des faits, du milieu et des civilisations indigènes, avec lequel le problème a été envisagé par M. Henri Gourdon.

VOYAGE DU COMMANDANT DE LACOSTE EN MONGOLIE

Le commandant de Lacoste, revenu récemment d'un voyage en Mongolie, auquel il a consacré la plus grande partie de l'année dernière et sur lequel il a fait le 22 avril une très intéressante conférence à la Société de Géographie, nous a donné des indications sur les découvertes et constatations qu'il avait faites pendant ce voyage, dont il se prépare à publier les résultats.

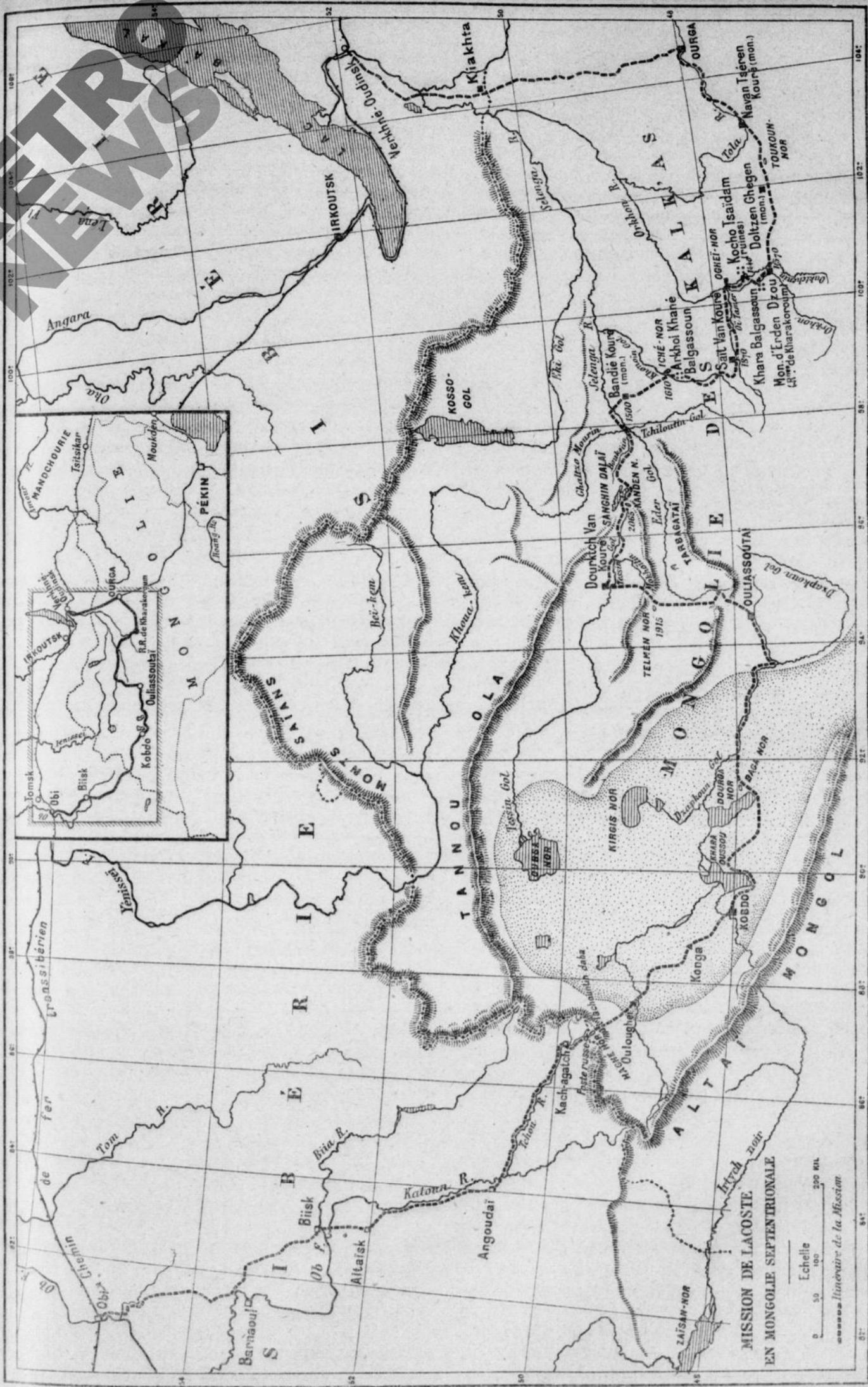
Parti avec le Dr du Chazaud et M. Zabieha, de Verkhne Oudinsk, sur le chemin de fer sibérien, M. de Lacoste arrivait huit mois plus tard à la station d'Obi sur le même chemin de fer, après avoir passé par Ourga, les ruines de Karakorum, la haute vallée de la Tès, Ouliasoutaï et Kobdo. Sur cet immense itinéraire le voyageur a franchi presque toutes les régions naturelles qui se partagent la Mongolie extérieure. De Kiakhta à la frontière de Transbaïkalie jusqu'à Ourga et même un peu au-delà, dans la vallée de la Tola, M. de Lacoste a voyagé dans des vallées et des steppes pouvant être mises en valeur. Au delà, la steppe devient plus pauvre, puis, dans la haute vallée de la Tès qui n'avait pas encore été explorée avant lui, ainsi que sur le trajet entre cette vallée et les environs d'Ouliasoutaï, M. de Lacoste s'est trouvé dans un pays de montagnes. Plus loin, il a franchi le bras de sable d'une largeur d'environ 500 kilomètres que le désert de Gobi lance vers le Nord jusqu'au lac Oubsa-Nor, et à l'extrémité occidentale duquel se trouve Kobdo. Enfin, une cinquantaine de kilomètres après cette dernière ville, le voyageur a retrouvé la steppe, et, à partir de la frontière, les pays où la colonisation russe commence à être active.

Cette immense région est d'ailleurs loin d'être riche, même dans les parties les plus favorisées. Le climat en est extrêmement rude. A l'hiver très dur

succède, après un printemps pendant lequel les tourmentes de vent abondent, un été torride, rendu plus insupportable par l'abondance incroyable des mouches et des moustiques, et aussi par un orage à très haute tension électrique, qui revient chaque jour quand ce n'est même pas deux fois dans la même journée. Malgré ces orages la pluie est rare. Par contre, le sol se blanchit parfois de grêles formidables. Du 26 juin au 26 août, l'orage énervant s'est produit chaque jour avec une régularité absolue. Les Mongols craignent d'ailleurs fort la foudre qui fait parmi eux beaucoup de victimes.

Dans un pareil pays la végétation ne saurait être très abondante; la steppe porte cependant une herbe courte, mais assez serrée et délicieusement fleurie au commencement de l'été. Quant aux arbres, ils font complètement défaut, sauf sur le versant septentrional d'un certain nombre de montagnes et de collines où les vents humides qui arrivent du Nord, entretiennent des bouquets de mélèzes; ces derniers seraient d'ailleurs sans doute plus abondants s'ils n'avaient pas été ravagés par de fréquents incendies. Lorsque l'on pense à la sécheresse de cette région, on s'étonne d'y voir circuler les belles rivières qui, se réunissant à la Selenga, avant la frontière russe, apportent une masse d'eau si considérable au lac Baïkal. Les neiges abondantes en hiver expliquent ce phénomène qui surprend le voyageur circulant l'été dans les steppes de la Mongolie extérieure.

Sur tout cet itinéraire on ne rencontre pas une maison. M. de Lacoste et ses compagnons ont dû vivre sous la tente d'Ourga à Ouliasoutaï. Ils ont d'ailleurs rencontré sur leur route nombre de Yourtes Mongoles, dès qu'ils s'arrêtaient pour camper ils voyaient arriver des cavaliers mongols même quand aucune tente ne pouvait se découvrir dans les replis de la steppe. Le peuple dont les campements s'égrènent ainsi dans ce pays vide est très misérable et en pleine décadence. Les familles sont très peu nombreuses, les troupeaux décimés par la famine et la soif. La faute n'en est assurément pas à l'herbe de la steppe qui suffirait largement à les nourrir si les Mongols avaient un peu d'industrie. Mais, malgré que leurs voisins des territoires russes aient appris des colons moscovites l'art, d'ailleurs si primitif, de faire des meules de foin, les Mongols du territoire chinois ne coupent pas les herbes qui restent à pourrir et se détériorer sur place sans qu'ils fassent rien pour réunir, en prévision de l'hiver, le fourrage abondant qui les entoure. Aussi, lorsque les neiges viennent, les animaux vivent comme ils peuvent; parfois on met en ligne des centaines de yaks pour écarter la neige du sol et permettre aux bêtes moins fortes de trouver quelque reste des herbages de l'été précédent. Mais, s'il arrive un jour de dégel, la couche de quelques centimètres de glace qui se forme sur la neige la nuit suivante, rend impossible ce moyen élémentaire de déblaiement; les troupeaux périssent, et c'est ainsi qu'on a vu en un hiver les Mongols perdre 90 % de leurs moutons. Si la neige fait ainsi des victimes, son absence produit le même résultat, car les Mongols se retirant dans les gorges des montagnes pour se mettre à l'abri des vents terribles de l'hiver, sont, pendant cette saison, très loin des sources; ils comp-



Carte communiquée par la Société de Géographie.

tent sur la neige pour abreuver leurs bestiaux, et si cette dernière manque, la soif fait parfois ce que la famine fait pendant les années où une couche glacée recouvre le sol.

Ces Mongols sont d'ailleurs encore appauvris et leur décadence est accentuée par le lamaïsme qui leur coûte fort cher, les redevances aux moines venant s'ajouter aux impôts qu'ils paient aux Chinois et aux princes indigènes qui gouvernent les différents aimaks. La Mongolie est, en effet, soumise à une féodalité dans laquelle se trouvent des terres nobles et des terres ecclésiastiques, le tout dominé de haut par les Chinois auxquels une habile politique indigène permet depuis des siècles déjà de maintenir dans la dépendance le peuple qui, avec Gengis Khan, se lança jadis à la conquête du monde. Le gouvernement de Pékin, comme on le sait, a tiré parti du lamaïsme pour dominer le pays; il s'est insinué dans les affaires mongoles en profitant des rivalités des princes et des lamas. Sa politique se sert au besoin du Guégen, le Bouddha incarné d'Ourga, qui a des velléités d'ambitions au détriment des princes mongoles. Il y a quelque temps ce dieu vivant qui, par hasard, a dépassé la vingt-cinquième année sans que les lamas l'aient renvoyé dans l'autre monde, comme ils firent de tous ses prédécesseurs, demanda au gouvernement de Pékin de le substituer aux princes chefs des Aimaks. Ces derniers sont de plus en plus domestiqués. Le gouvernement chinois ne leur épargne ni les subsides ni les honneurs, il les attire de plus en plus à Pékin où ces princes, ayant renoncé à la vie de la tente qui les maintenait en contact avec leur peuple, passent une partie de plus en plus grande de leur temps dans un état de servitude dorée qui rappelle un peu celle de la noblesse française à Versailles, et qui achève de priver le peuple mongol des têtes capables de concevoir pour lui une vie un peu active et de l'aider à résister à l'étreinte chinoise qui se resserre autour de lui.

Cette étreinte s'accroît par le crédit. Le Mongol, toujours à court d'argent, emprunte aux banquiers chinois de la ville ou bien à un de ces innombrables négociants chinois dont les yourtes sont plantées sur tous les points du désert où un établissement est favorisé par les circonstances et qui semblent marquer d'avance l'emplacement des futurs villages de la colonisation chinoise. Lorsque l'indigène ne peut payer, ce qui est généralement le cas au bout de peu de temps, son prêteur devient propriétaire d'une partie de sa terre, et c'est ainsi que la domination chinoise se complique en Mongolie d'une mainmise de plus en plus accentuée sur la propriété. Ces nouveaux maîtres du sol se gardent d'ailleurs bien d'en chasser l'indigène, puisque, pour le remplacer utilement, même de la façon la plus misérable, ils n'ont pas encore de colons. Les Mongols vivent ainsi de dettes en attendant d'en mourir. Mais déjà l'approche de leur éviction définitive se révèle aux progrès de la colonisation chinoise que M. de Lacoste a constatés dans certaines régions. Pour l'instant, cette colonisation se fait surtout dans la partie la meilleure de la steppe, entre Ourga et la frontière sibérienne. Notre voyageur, dans certaines journées, a croisé sur la route d'Ourga à Kiakhta, de 400 à 500 Chinois dirigés

systématiquement par un bureau de colonisation établi à Ourga sur les terres les plus immédiatement accessibles. Il paraît qu'un travail analogue se fait tout le long de l'Amour par les efforts d'un bureau semblable organisé à Tsitsikar. Il y a là un système qui fait le pendant de celui qu'appliquent les Russes de l'autre côté de la frontière et qui prouve, après bien d'autres symptômes, que les Chinois se sont rendus compte de la nécessité de faire cesser le vide des parties extérieures de leur empire.

C'est assurément le phénomène le plus intéressant, par les conséquences qu'il peut avoir, que M. de Lacoste a constaté dans son beau voyage. Mais, à partir du point où la Tola tourne vers le Nord, le voyageur n'a plus guère vu d'agglomérations agricoles chinoises. Les belles fermes qu'il avait rencontrées sur la route de Kiakhta, peuplées surtout d'immigrants du Chantoung, excellents cultivateurs et bien vite paysans cossus, chaudement et proprement vêtus, sont remplacées par les yourtes des marchands chinois qui se trouvent un peu partout en pays mongol. Sur un seul point dans des régions cultivables au Sud du Kara-Oussou-Nor, près de Kobdo, M. de Lacoste a encore trouvé une petite tache de colonisation chinoise qui, là, est sans doute absolument spontanée. Mais partout, au débouché des montagnes et même dans les régions absolument désertiques, là où des sources rendraient des cultures possibles en permettant la création d'une oasis, des yourtes de commerçants et de prêteurs chinois sont déjà établies sur la place. Il est certain que peu à peu, sans arriver à installer une population très dense dans ce pays où tant de parties sont mauvaises, et toutes sans doute médiocres sauf quelques très belles vallées de rivières, la colonisation chinoise arrivera à couvrir la Mongolie extérieure qui, à l'heure actuelle, n'est administrée que par quatre mandarins dont un à Ourga, deux à Ouliasoutaï et un à Kobdo, mandarins qui exercent le protectorat le plus discret en apparence et le plus insinuant en réalité. C'est ainsi que M. de Lacoste nous montre avec précision, et se poursuivant jusque dans le bassin de la Selenga, un effort d'expansion agricole que nous avons déjà signalé dans des régions beaucoup plus voisines de Pékin, c'est-à-dire dans les steppes de la Mongolie intérieure, au Sud du désert de Gobi, sur ces confins du peuplement chinois que rendent maintenant plus accessibles le chemin de fer de Kalgan et celui de Taï-Yuan-fou, et que rapprocheront également de Pékin d'autres voies ferrées dès à présent projetées, comme on le sait, jusqu'à la boucle du Fleuve Jaune.

Quant aux Russes, leur action en Mongolie n'est guère visible. Quoi qu'on en ait dit, ils n'ont pas établi de télégraphes dans ce pays. C'est le gouvernement chinois qui pose en ce moment une ligne se dirigeant vers le Sud-Ouest de Kobdo. Le commerce moscovite continuerait à être le maître dans les hautes régions de la vallée de l'Iénisséï, au contraire du reste de la Mongolie où il s'était établi avant l'arrivée des commerçants chinois qui ont commencé à lui disputer et à conquérir sur lui le marché depuis une vingtaine d'années. La situation pour les négociants chinois et les négociants russes ne serait d'ailleurs pas tout à fait égale. Tandis que le consul russe, désireux de ménager les Mongols, n'assurerait pas

toujours avec beaucoup de vigueur les rentrées des fonds de ses nationaux, les autorités chinoises trouveraient toujours le moyen de faire payer ou renouveler d'une façon avantageuse pour leurs compatriotes les créances des commerçants chinois. Il n'y a rien en Mongolie qui rappelle l'effort des Russes en Kachgarie où ils ont des consuls escortés de Cosaques. La Russie n'est pas représentée à Kobdo; à Ourga et à Ouliasoutaï, elle a des consuls sans escorte. Il semble qu'elle ait réservé toute son attention pour la Kachgarie, pays sans doute moins intéressant pour elle et, en tout cas, beaucoup plus nettement séparé de sa Sibérie et qui ne constitue pas le haut bassin des fleuves traversant l'empire russe.

Nous n'avons pas à parler ici des découvertes archéologiques, ni des documents historiques et linguistiques rapportés par M. de Lacoste. Il a longuement exposé ce côté des résultats de sa mission à la Société de Géographie, le 22 avril. A Kara Balgassoun, ancienne capitale des Ouïgour, et un peu plus à l'Est, à Kocho Tsaidam, très ancien centre turc, il a trouvé quelques stèles, quelques statues décapitées, de rares tombes, monuments dont il a estampé les inscriptions. Quant à Karakoroum, la capitale du grand empire Mongol qui toucha à l'Est à la mer de Chine et à l'Ouest au Danube, son emplacement n'est plus marqué que par un vestige ancien, une tortue de pierre que M. de Lacoste rencontra par hasard perdue dans l'herbe de la steppe. Le vide actuel de cette vallée de l'Orkhon, où se succédèrent des capitales, est impressionnant et pour ainsi dire symbolique de la décadence de ses nomades devenus timides et casaniers, craignant de quitter leur coin de steppe natale. La disparition des vestiges de leur passé s'harmonise avec le néant qui caractérise déjà pour eux les temps actuels.

M. de Lacoste a cependant eu la bonne fortune de trouver quelques manuscrits, particulièrement en écriture cursive tibétaine, jusqu'ici peu connue, et qui sont à la traduction; et il appartiendra à des spécialistes de faire connaître la valeur et le sens de ces documents. Nous voulions seulement ne pas laisser passer plus de temps avant de donner les constatations d'un intérêt général et actuel qui ont été rapportées par un voyageur à l'œuvre duquel le Comité de l'Asie française s'est intéressé, et qui mérite un hommage de tous les Asiatiques pour cette dernière et rude tournée, consciencieusement accomplie, après tant d'autres séjours et voyages en Asie, voyages dont le dernier fut ce tour de l'Afghanistan dont nous avons publié des comptes rendus que n'ont sans doute pas oubliés nos adhérents. La Mongolie extérieure est un pays assez négligé par la curiosité des voyageurs: elle n'est ni pittoresque, ni agréable par son climat, ni engageante à aucun point de vue. Ceux qui vont relever les traces du passé et étudier les événements du présent dans de pareilles régions n'en ont que plus de mérite.

R. C.

*Les souscriptions doivent être adressées à
M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette.*

L'ASIE FRANÇAISE. — AVRIL 1910. — 3.

LA PERSE ET LES PUISSANCES

Les hommes qui lisent avec quelque attention les dépêches de l'étranger n'ont pu manquer d'être intéressés ces jours derniers par celles de Perse: ce pays est devenu, du fait de l'Allemagne, le théâtre d'une nouvelle question internationale dont la position est en tous cas un symptôme intéressant et pourrait devenir quelque chose de plus.

Nos adhérents savent où en étaient depuis quelque temps les affaires de Perse. Elles se trouvaient complètement dominées par des difficultés financières qui empêchaient de prendre les mesures nécessaires pour établir l'ordre dans ce pays troublé et créer les services publics réformés dont il a besoin. A ces difficultés il était proposé de faire face, du moins en attendant qu'un commencement de réorganisation eût assuré de nouvelles ressources à l'Etat persan, par un emprunt de 10 millions de francs, contracté auprès de l'Angleterre et de la Russie. A vrai dire, le Medjliss, assez défiant et très hostile envers l'étranger, comme le sont tous les corps politiques de l'Orient en mue, manifestait fort peu d'enthousiasme pour ce nouvel emprunt extérieur. Peut-être la présence sur le territoire persan des troupes russes, qui pouvaient n'être pas absolument nécessaires au maintien de l'ordre sur tous les points où elles se trouvaient, ne facilitait-elle pas l'avènement de l'état d'esprit qui eût rendu les négociations plus aisées. Quoi qu'il en soit, le 9 avril, le gouvernement de Téhéran avisait les légations d'Angleterre et de Russie qu'il ne pouvait accepter cet emprunt, étant données les conditions que voulaient imposer les deux puissances.

Le lendemain l'agence Reuter, sans doute pour ne pas laisser s'accréditer la croyance que ces conditions étaient exorbitantes, publiait un communiqué officieux dans lequel elles étaient énumérées. Les voici :

1° Le programme des dépenses du gouvernement persan sera soumis à l'approbation des légations d'Angleterre et de Russie. L'emploi de l'argent sera surveillé par une commission à laquelle présidera le ministre des Finances, et dont quatre Persans et deux Européens au service de la Perse, MM. Bizot et Mornard, feront partie;

2° Selon un plan élaboré par M. Bizot, sept Français seront engagés au ministère des Finances;

3° Dans leurs zones respectives, définies par le traité anglo-russe du 31 août 1907, ils auront, à conditions égales, un droit d'option sur les chemins de fer que le gouvernement persan voudrait concéder;

4° Les Russes auront le monopole de la navigation sur le lac d'Ourmiah;

5° L'organisation de la gendarmerie formée pour la protection des routes commerciales sera confiée à des officiers étrangers à la solde de la Perse;

6° Au rachat du présent emprunt sera en premier lieu affecté tout emprunt anglo-russe ultérieur. Un intérêt de 7 0/0 sera prélevé sur les recettes douanières.

Il est certain que ces conditions pouvaient paraître pénibles à la susceptibilité nationale, mais

on doit reconnaître aussi qu'elles étaient raisonnables et conformes à l'intérêt bien entendu de la Perse. Un emprunt dont le montant serait dépensé avec le désordre qui a malheureusement caractérisé jusqu'ici les choses persanes aurait fait subir à ce pays de nouvelles charges et hypothèques sans lui assurer le moins du monde, comme contre-partie, un commencement de réorganisation. En outre, il est bien évident que le meilleur instrument pour mettre fin au désordre qui ruine la Perse serait une bonne gendarmerie réorganisée et commandée provisoirement par des officiers occidentaux. La seule hypothèque politique demandée dans leur intérêt par les deux puissances voisines était le droit d'option sur les futurs chemins de fer. Mais était-il exorbitant, étant donnée la situation que l'on connaît, que la Perse s'engageât à ne pas accorder de concessions de chemin de fer aux nationaux de tierces puissances, avant que les Russes ou les Anglais, selon les régions, eussent refusé ces concessions aux conditions proposées par les tiers? Il convient d'observer que les entreprises purement persanes devaient échapper à ce droit d'option. Enfin une telle clause n'eût été qu'une nouvelle reconnaissance par le gouvernement persan d'une situation qu'il a reconnue par traité en 1900, et qui continuera, avec ou sans texte, à exister en fait puisqu'il est clair que la Russie et l'Angleterre unies ont les moyens de détourner la Perse de faire les concessions de chemin de fer qui ne leur agréeraient pas.

Quant à la commission chargée de contrôler les dépenses et le fait qu'elle devait comprendre des Français, on ne saurait y voir qu'une garantie pour la Perse. Il en est de même en ce qui concerne l'entrée de sept Français au ministère des Finances. Sans doute, il s'agissait de nationaux, d'un pays lié à la Russie et à l'Angleterre dans la politique internationale. Mais il faudrait n'être vraiment pas grand clerc et ne rien connaître du tempérament de nos administrateurs pour douter que les finances persanes et le bon ordre général du pays auraient eu dans ces fonctionnaires français engagés par le gouvernement persan les défenseurs et les partisans les plus convaincus qu'elles pouvaient espérer. Nous connaissons des Turcs qui estiment que la rénovation de leur pays ne saurait se faire sans que l'on recoure d'abord très largement à la compétence et aux habitudes de régularité de spécialistes européens. La Perse n'est pas dans un état meilleur. Et dans quelle nation, étant plus que la France désintéressée de toute ambition dans l'Iran et ayant plus le don de sympathie, la Perse pourrait-elle recruter ces collaborateurs nécessaires?

Aussi ne croyons-nous pas que le Medjliss et les autres dirigeants de Perse aient repoussé le projet d'emprunt anglo-russe pour éviter cette collaboration française. On a expliqué ce refus par diverses causes. Le gouvernement de Téhéran continuerait, malgré tout, à espérer pouvoir émettre avec succès un emprunt intérieur. Il aurait eu la chance de voir l'évaluation des bijoux

de la couronne qu'il veut mettre en vente monter bien plus haut qu'il n'espérait. Il attendrait de cette ressource 22 à 25 millions de francs qui lui permettraient de parer au plus pressé et d'ajourner toute décision désagréable. Mais tout cela n'a pu qu'endurcir la mauvaise volonté du Medjliss, qui aurait, d'autre part, reçu des encouragements bien plus efficaces encore, sous forme de suggestions allemandes.

* * *

Lorsque le refus du prêt anglo-russe par le gouvernement persan a été annoncé, on connaissait déjà et on commentait fort le voyage fait en Perse par un représentant de la Deutsche Bank. Le 30 mars, en effet, la *Gazette de Voss* publiait un télégramme daté de Téhéran et disant : « La présence ici d'un représentant de la Deutsche Bank de Berlin et ses études comme ses négociations avec des autorités persanes ont fait naître de grandes espérances d'après lesquelles le monde financier allemand ne serait pas éloigné de l'idée de venir en aide de l'Etat persan dans le besoin où il se trouve, si des garanties adéquates étaient accordées. » Le délégué de la Deutsche Bank est M. Sayed Ruete, fils, dit-on, d'un Allemand et d'une femme de grande famille Zanzibarite. Il a donc des origines analogues à celles de plusieurs autres de ces agents que l'on a vus ou devinés comme serviteurs de la très active et très intrigante politique que poursuit depuis plusieurs années l'Allemagne dans les pays islamiques.

Le voyage de M. Sayed Ruete a attiré d'autant plus d'attention que personne n'ignore les liens qui unissent la Deutsche Bank à la Compagnie du Bagdad-Bahn. Déjà il y a deux ans nous avons signalé dans ce Bulletin que la Deutsche Bank avait obtenu le droit d'ouvrir une succursale à Téhéran et que, si elle n'avait pas jugé expédient d'en user immédiatement, elle en avait parlé de manière à l'affirmer et à planter un jalon pour l'avenir. Il ne faut pas oublier, en outre, que le projet de chemin de fer de Bagdad a comporté un tracé empruntant largement, dans sa dernière section, le territoire persan où il y a de riches terrains pétrolifères à mettre en valeur. M. Sayed Ruete doit, disait-on, reconnaître la ligne Téhéran-Kahnikin, Kermanchah-Bagdad, comme pour y établir un rameau persan du Bagdad-Bahn. Si on se rappelle encore que, ces dernières années, une ligne régulière de navigation allemande a été établie dans le golfe Persique, on comprendra que le voyage d'études de l'agent de la Deutsche Bank ait provoqué beaucoup d'intérêt.

En Allemagne il a, surtout en présence des critiques russes et anglaises, donné lieu à l'affirmation du droit pour les Allemands d'exploiter le champ d'activité que réserve la Perse. Les journaux d'outre-Rhin ont parlé sur le ton que nous connaissons par notre propre expérience de la « liberté commerciale », en grossissant d'ailleurs le sens de ce terme jusqu'à lui faire comprendre des choses qui entraîneraient une influence politique. La *Gazette de Voss*, dans une comparaison

suggestive, a rappelé la politique de l'Allemagne au Maroc. « De quel droit, a-t-elle écrit, l'Angleterre et la Russie pourraient-elles empêcher un emprunt allemand en Perse s'il était réellement projeté?... Le fait que la Russie et la Grande-Bretagne ont convenu de considérer le Nord et le Sud de la Perse comme leurs sphères respectives d'intérêt ne saurait le moins du monde imposer aux tierces puissances l'obligation de s'abstenir de toute opération commerciale dans ces régions. Et même si on laissait passer cette monstrueuse prétention, la partie centrale de la Perse reste libre, même d'après l'accord anglo-russe. » La *National Zeitung*, cependant modérée d'habitude lorsqu'il s'agit de politique étrangère, a affirmé la nécessité, pour empêcher « l'Allemagne de reculer de cinq siècles dans l'esprit des populations turques et persanes », de ne pas permettre à l'Angleterre de s'affirmer comme la puissance économique prépondérante dans le golfe Persique. Elle ajoutait, après avoir montré l'Allemagne comme la sauvegarde de l'indépendance de la Perse menacée par la Russie, que ce dernier pays et l'Angleterre « n'ont pas le moindre droit de considérer les concessions de chemin de fer faites à d'autres puissances comme un empiètement sur leurs propres intérêts, et des concessions de ce genre et celle d'exploiter les terrains pétrolifères de la Perse occidentale pourraient être obtenues sans la moindre difficulté ». C'est tout à fait, à l'égard du gouvernement indigène et en ce qui concerne les droits de l'Allemagne, le langage que nous avons entendu nous-mêmes au Maroc. Quant au gouvernement de Berlin, il n'a donné aucune explication, il n'a pas soufflé mot. Tout au plus a-t-on entendu dire à la Wilhelmstrasse que le gouvernement de l'empire n'avait ni le pouvoir ni le droit d'empêcher les banquiers et marchands allemands de placer leur argent là où il leur plaît et que tant qu'ils poursuivront des objets purement commerciaux, ils jouiront naturellement du genre d'appui que le gouvernement donne aux entreprises allemandes dans toutes les parties du monde. Cette indépendance de l'initiative privée allemande est un air bien connu déjà entendu, lui aussi, au Maroc, mais toute l'organisation impérialiste de la finance germanique en démontre clairement la fausseté. Quant aux entreprises purement commerciales, il suffit de songer à ce qu'est la Perse et ce qu'y sont les intérêts russes et anglais pour comprendre que des concessions de chemins de fer ou des prêts financiers sur garanties spéciales y dépasseraient grandement ce caractère. L'Allemagne invoque la « porte ouverte » pour l'élargir plus ou moins selon les occasions et le sérieux des résistances qu'elle rencontre. Aussi la définition des intérêts germaniques en Perse, donnée par M. de Bülow, n'avait en réalité rien d'apaisant pour les puissances voisines. Voici, nous le rappelons, comment l'ex-chancelier s'est exprimé sur ce sujet dans la séance du Reichstag du 29 mars 1909 : « Notre situation en Perse ne s'est en rien modifiée. Nous ne poursuivons dans ce pays aucune

visée politique ; nous nous y consacrons seulement aux tâches économiques fixées par le traité de commerce que nous avons conclu avec la Perse et qui reste en dehors des accords de tierces puissances auxquels nous n'avons pas participé. Nos intérêts se trouveront sauvegardés si l'on respecte l'indépendance et l'intégrité de la Perse et si l'on y maintient la liberté du commerce. L'accord anglo-russe ne lèse pas ces intérêts, et nous avons d'ailleurs reçu à cet égard des assurances spontanées des cabinets de Londres et de Pétersbourg... »

Ni en Angleterre ni en Russie on ne s'est montré satisfait de l'entreprise de la Deutsche Bank se dessinant dans la politique que la définition ci-dessus permettait d'interpréter plus ou moins largement selon les circonstances. On s'est montré d'autant plus nerveux que l'engagement consenti par la Perse, en 1900, envers la Russie et l'Angleterre, de ne concéder aucun chemin de fer sans leur approbation est venu à expiration le 8 avril, comme s'est empressé de le faire observer la *National Zeitung* pour montrer qu'aucune hypothèque antérieure ne pourrait plus être opposée aux demandes allemandes. Toute la presse russe a commenté la nouvelle du voyage de Sayed Ructe et déclaré que la Russie ne pouvait supporter que l'Allemagne recommençât en Perse une affaire du Maroc. Le *Novoié Vremya* donnait même un avertissement général à la politique allemande en disant : « La diplomatie allemande met sans cesse en relief sa loyauté, son amour pour la paix et le respect qu'elle a pour les droits de ses voisins. Nous pouvons donc espérer qu'elle s'opposera aux menées de ses capitalistes cherchant à aviver les discordes politiques régnant en Perse et dont souffrent les intérêts russes. Quant aux bruits relatifs à l'entrée d'officiers allemands au service persan, nous n'y ajoutons pas foi. Le gouvernement allemand, qui a si souvent déclaré le prix qu'il attache au maintien de bons rapports avec la Russie, ne voudra pas compromettre ces rapports. »

Quant aux journaux anglais, ils firent très justement observer que les projets mis en avant par la presse allemande seraient en contradiction avec les déclarations du prince de Bülow, qui semblait bien avoir reconnu les droits particuliers que l'Angleterre et la Russie tiraient de leur voisinage territorial. D'ailleurs, comme le faisait justement remarquer le *Times* le 31 mars, l'Allemagne elle-même a montré qu'il est des limites à l'interprétation que l'on peut donner au principe de la porte ouverte : « La porte ouverte, écrivait le journal anglais, comme les Allemands eux-mêmes l'ont prouvé au Chantoung, n'implique pas nécessairement un droit général et sans restrictions de construire des chemins de fer. » Et le *Times*, le 12 avril, observait que si l'engagement pris par la Perse de ne pas concéder de chemins de fer était expiré, il était fort peu probable que les deux cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg eussent laissé le moindre doute au gouvernement persan, en ce qui concerne leurs vues sur cette importante question. Le journal anglais voyait

une preuve de la continuité de la politique britannique dans la brève réponse faite le 7 avril par sir Edward Grey à une question qui lui a été posée sur ce sujet : « Le gouvernement de Sa Majesté considère l'engagement par lequel le droit a été obtenu de construire des chemins de fer dans la Perse méridionale, comme étant encore en vigueur, bien que les conditions dans lesquelles il serait exercé par le gouvernement de Sa Majesté doivent être, comme de juste, conformes aux clauses de l'accord anglo-russe. »

Il est clair que la Russie et l'Angleterre sont à même de détourner la Perse de faire des concessions menaçantes pour leurs intérêts, en admettant même que le gouvernement de Téhéran se laisse leurrer par la politique allemande qui traiterait bien vite les intérêts persans avec la désinvolture que l'on a pour les moyens que l'on jette de côté après s'en être servi, et qu'il ne voie pas de lui-même l'inconvénient de s'aliéner et d'unir résolument contre lui des voisins qui se tiennent en équilibre et ne menacent pas pour l'instant son indépendance, comme l'a prouvé l'appui donné par eux au projet d'engager des collaborateurs français à l'œuvre de réorganisation de la Perse. Mais il va sans dire que l'énergie avec laquelle les gouvernements de Londres et de Saint-Pétersbourg manifesteraient leur volonté à Téhéran dépendraient les conditions de la politique générale au milieu de laquelle se poserait en Perse la question allemande, dont l'existence ou tout au moins la possibilité vient de se révéler à ces premiers symptômes.

*
* *

Il convient tout d'abord de se demander ce que les Allemands ont pu avoir en vue en dessinant en Perse une entreprise à laquelle il serait assurément bien naïf de croire que la chancellerie impériale soit restée entièrement étrangère.

On peut penser tout d'abord que l'Allemagne se dit qu'elle mènera ses affaires en Perse selon les circonstances, qu'elle soutiendra ou poussera ses banques ou les ramènera en arrière, selon que leur action compromettra ou non sa politique générale. Ce ne serait pas la première fois que l'Allemagne aurait ainsi, pour ainsi dire, joué à la poussette sur le tapis international, prête à maintenir ou à retirer discrètement sa mise, selon l'aspect de la partie. Puis elle sait qu'une puissance très forte, lorsqu'elle se rend encombrante quelque part, acquiert des objets d'échange et se fait payer son désistement. C'est même une vérité que nos gouvernants oublient un peu trop. On objectera que le jeu est dangereux, en présence d'une Russie dont la politique de Berlin a toujours considéré la bonne volonté comme nécessaire à la sécurité de la Prusse, puis de l'Allemagne en Europe.

Mais l'Allemagne a-t-elle en ce moment beaucoup de considération pour la Russie? Ne croit-elle pas pouvoir exploiter encore l'affaiblissement résultant de la guerre de Mandchourie, vers laquelle les influences de Berlin poussèrent d'ail-

leurs de toutes leurs forces le gouvernement russe? La diplomatie allemande se dit peut-être qu'en inquiétant la Russie en Perse, on ne s'expose pas sérieusement à orienter de plus en plus contre la politique germanique l'attitude du gouvernement de Saint-Pétersbourg; que, au contraire, on assouplira par là ce dernier, on le poussera à acheter la bonne volonté de Berlin et son abandon des entreprises persanes. Il est très possible que la chancellerie impériale estime que l'affaire de la Bosnie-Herzégovine, qui a affermi les relations austro-allemandes et même, par l'effet du prestige accru de l'Allemagne, rendu un peu plus de goût à l'Italie pour la Triple Alliance, doit servir d'exemple pour d'autres brutalités fructueuses. On se dit peut-être qu'on a à Saint-Pétersbourg les influences voulues pour tirer tout le parti possible d'une telle politique.

Quel serait ce parti, en l'espèce? Peut-être, par voie d'échange, obtenir que la Russie ne fasse aucune opposition à l'Allemagne dans l'affaire de Bagdad, s'y sépare absolument de la France et de l'Angleterre. Ce serait affaiblir la résistance de ces deux puissances au caractère exclusivement allemand que Berlin voudrait donner au grand chemin de fer de la Turquie d'Asie. Si Londres et Paris demandent, comme on l'annonce, la construction d'un chemin de fer Tripoli-Homs-Bagdad, qui relierait, en dehors du Bagdad-Bahn, la Mésopotamie à la Méditerranée, ce serait rendre plus difficile cette parade anglo-française contre le Bagdad allemand. On objectera bien que la Russie a plus d'intérêt encore que la France et l'Angleterre à voir la voie principale de la Turquie d'Asie construite par l'effet d'une combinaison internationale et non comme une entreprise nationale allemande. Ce calcul allemand deviendrait, en effet, vain et même dangereux, en présence d'une politique russe ayant quelques prévisions et quelque envergure. Mais quelle idée se fait-on à Berlin de la valeur de la politique de Saint-Pétersbourg, et quelle est effectivement, à l'heure actuelle, cette valeur?

On voit quelles hypothèses peut inspirer la dernière démarche de la Deutsche Bank en Perse. Elle peut intéresser toute la politique orientale et même européenne. A vrai dire, l'on assure que l'Allemagne viserait un objet plus restreint. Elle aurait simplement voulu empêcher l'engagement par la Perse de collaborateurs français. La *Gazette de Cologne*, exprimant cette idée, écrivait : « Les Russes ne veulent que des Français, désir du reste inconciliable avec la façon dont l'Allemagne comprend le rôle des puissances en Perse. L'Allemagne reconnaît bien la situation des deux pays principalement intéressés, mais enfin elle n'est pas en mesure de reconnaître une situation analogue à une autre puissance. »

A moins d'admettre que l'Allemagne veuille se faire des clients des Hollandais, dont on a parlé comme pouvant, à la place des Français, servir de collaborateurs à la Perse, on ne voit pas, en dehors d'une jalousie systématique, ce qui aurait pu inspirer cette opposition allemande dont nous

serions l'objet. Malgré le dédain qu'ils affectent, les Allemands redoutent les progrès de notre culture — car il ne saurait, en l'espèce, s'agir pour nous d'une autre influence — qui gagne de plus en plus de terrain en Perse, après avoir pris une si grande place en Turquie. Il s'agirait pour eux de la satisfaction négative d'essayer d'enrayer ce progrès. Mais on ne voit pas de quelles mesures coercitives ils disposeraient contre la Perse si le gouvernement de Téhéran veut engager tels conseillers qu'il lui plaît. Le principe de la porte ouverte, si aigrement invoqué par la *Gazette de Voss*, est applicable aux choses et gens de France comme à ceux d'Allemagne. Et il est à souhaiter que cette manifestation de malveillance soit généralement connue et appréciée en France pour que l'opinion des milieux autorisés aide et même pousse le gouvernement à résister à certaines facilités de notre finance qui sont d'un si grand secours à l'Allemagne pour mener partout des entreprises contraires à nos intérêts et à ceux de nos alliés.

ROBERT DE CAIX.

Choses d'Indo-Chine

A PROPOS DE LA DERNIÈRE DISCUSSION AU SÉNAT

La discussion du budget des Colonies a fourni au Sénat l'occasion, dans sa séance du 30 mars, de se livrer sur les questions indo-chinoises à une discussion plus sérieuse que celle de la Chambre, dont nous avons donné le résumé dans notre dernier numéro. Cette fois, le ministre et le gouverneur général, parlant à titre de commissaire du gouvernement, ont pu donner des explications un peu moins sommaires. Ils ont émis des idées et esquissé des projets qui appellent quelques observations. Les principaux orateurs dont les critiques les ont appelés à la tribune ont été MM. Flandin et de Lamarzelle. D'autres, comme MM. Le Provost de Launay, Gaudin de Villaine et l'amiral de Cuverville ont pris la parole ou se sont activement mêlés, par leurs interruptions, à ce débat assez animé.

On ne saurait dire que telle ou telle question indo-chinoise a été particulièrement discutée. M. de Lamarzelle a lu et vigoureusement commenté le rapport de M. Messimy, qui a ému nombre de membres des deux Chambres et présenté, par là, une grande utilité. M. Flandin a insisté sur les erreurs de notre politique indigène et les maladroites, les excès de notre fiscalité. Il a particulièrement dénoncé le monopole de l'alcool, qui est la cause des contacts les plus fâcheux qui se sont établis entre les Annamites et nous. « Pour empêcher, a dit M. Flandin, la fabrication clandestine de l'alcool indigène, nous avons soumis les Annamites à un régime intolérable de vexations qui se traduisent tous les jours par des

pénalités exorbitantes, par des amendes ruineuses et surtout par une inquisition dont le cynisme dépasse toutes limites. » M. Flandin s'est très justement demandé si les travaux publics réalisés dans le pays répondaient aussi bien que possible à ses besoins. Il s'est plaint de ce que l'argent des contribuables ne soit pas dépensé en proportion assez considérable à leur profit. Mais il s'est laissé aller à la tendance, que nous avons déjà relevée dans la discussion de la Chambre, à grossir l'importance de l'affaire du Dé Tham. Cela a été aussi le cas de M. de Lamarzelle qui, en suivant le rapport de M. Messimy, a porté ses critiques à peu près sur les mêmes points, puis de M. Le Provost de Launay. Le ministre, bien qu'ils se soient récriés, n'a pas eu absolument tort de leur répondre : « La question du Dé Tham peut être considérée comme résolue. »

*
*
*

Mais, pour examiner ce débat du Sénat, où les demandes et les réponses, ne se suivant pas exactement, se sont fort enchevêtrées, le mieux est de donner le discours du gouverneur général, qui a été « la pièce de résistance » de la discussion. On peut, en rapprochant ensuite de ses paroles ce qu'ont dit sur les divers points abordés les autres orateurs et, en particulier, le ministre des Colonies, dégager assez exactement ce qu'il convient de retenir de ce débat. Voici le discours de M. Klobukowski :

M. KLOBUKOWSKI, *gouverneur général de l'Indo-Chine, commissaire du Gouvernement.* — Messieurs, les considérations par lesquelles l'honorable M. Flandin a appuyé ses questions, les déclarations très nettes et si précises de M. le ministre des Colonies me permettent d'être très bref. Il me suffira, en effet, de donner au Sénat quelques renseignements complémentaires qui ne retiendront pas longtemps son attention.

Les incidents qui se sont produits en Annam et au Tonkin au commencement de 1908 ont été évidemment le contre-coup des victoires japonaises. Mais ils ont d'autres causes profondes. Il faut bien dire qu'à notre contact l'intellectualité annamite s'est considérablement développée, que la libre diffusion de nos propres doctrines a éveillé, encouragé chez les indigènes un esprit d'examen, de critique...

M. LE BRETON. — De révolte !

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT... et même d'opposition.

Un sénateur à droite. — C'est vraiment très heureux !

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je ne m'en plains pas.

Bref, nous sommes en présence d'une évolution dans les idées d'une population dont nous avons entrepris l'éducation et, en 1908, nous avons assisté, à mon avis, moins à un mouvement insurrectionnel qu'à une sorte de crise mentale que traversent, que subissent les peuples d'Asie depuis qu'une guerre récente leur a prouvé que les Occidentaux pouvaient ne pas être invincibles.

Cette situation avait préoccupé le Gouvernement, et les instructions qui m'ont été données par l'honorable M. Milliès-Lacroix, lorsqu'il me désigna pour le gouvernement général de l'Indo-Chine, s'inspiraient de ce principe que l'administration de la République ne peut imposer des obligations à une population protégée, sans lui reconnaître en même temps des droits. Du moment que

nous exigeons de cette population le respect absolu de nos décisions, de nos résolutions, au moins faut-il lui donner le droit à une instruction de plus en plus développée; le droit de réclamer contre des abus, contre des préjudices — le préjudice leur vint-il de l'administration — et aussi le droit d'émettre des avis dans toutes les questions touchant leur statut personnel ou susceptibles, à un point de vue quelconque, d'affecter leurs intérêts.

Mais les indigènes, les Indo-Chinois, sont encore de ceux qui pensent que les grands leur font assez de bien quand ils ne leur font pas de mal. Notre sentiment a été qu'il convient de ne pas les laisser sous cette impression, qu'il faut les convaincre que nous pouvons, que nous devons leur faire du bien et, pour cela, il importe d'aller au-devant d'eux — c'est ce que nous avons fait — et d'instituer une politique indigène qui associe dans un vaste mouvement de coopération nos compatriotes et les populations indigènes. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

Aussi nous sommes-nous préoccupés de mettre l'administrateur en contact direct avec l'administré, contact qui n'aurait jamais dû cesser, mais à un certain moment des réformes administratives ont créé quelques cloisons étanches pour ainsi dire entre l'administrateur et l'indigène.

Cette organisation a paru devoir, dans la pratique, nécessiter certaines modifications et c'est pourquoi j'ai été envoyé en Indo-Chine pour réaliser ces simplifications : réformes n'impliquant, en quoi que ce soit, la critique des œuvres précédemment entreprises et bien entreprises, mais qui dérivent logiquement des circonstances nouvelles, commandées même par les événements que je viens de rappeler.

L'administrateur indo-chinois est tout à fait qualifié, quoi qu'on en ait dit, pour jouer ce rôle très important d'unique intermédiaire entre la population et le pouvoir central.

Remarquez, Messieurs, que nos administrateurs sont recrutés dans l'armée, dans l'université, à l'école coloniale.

Il me semble que ce recrutement nous donne toutes les garanties nécessaires de morale, de probité et de valeur professionnelle !

Il est certain que des abus se sont produits; croit-on qu'un administrateur doit être plus parfait que le reste des humains? Je ne crois pas que l'on puisse, à la charge d'un personnel tout entier, maintenir les accusations si graves portées contre nos administrateurs.

Il serait nécessaire, à côté de faits isolés, lointains, exceptionnels et depuis longtemps effacés, de mettre en parallèle les actes de dévouement, de courage, de désintéressement dont, à chaque instant, nous pouvons citer de nombreux exemples. (*Très bien ! et applaudissements à gauche.*)

J'avoue n'être pas scandalisé quand je constate qu'un administrateur est bien logé. Le climat est dur; le travail est pénible; les administrateurs sont mariés, ils ont des enfants: il est nécessaire, il est indispensable, par la nature même de leurs fonctions, pour conserver leur prestige, qu'ils soient logés convenablement et de manière à faire honneur au représentant de la France. (*Très bien ! sur les mêmes bancs.*) Et je ne suis pas du tout offusqué non plus quand, à côté d'un morose traité de droit administratif, je trouve un écrit moins sévère. Si, dans mes inspections, j'avais eu un instant de loisir, j'aurais préféré, plutôt que lire un aride mémoire, jeter un coup d'œil sur cette publication qui eût été pour moi comme un sourire de la vie parisienne.

Je ne suis pas davantage indigné quand je vois un administrateur offrir à sa femme, à ses enfants, à sa famille, une place dans l'automobile officielle.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Qu'il lise *Ma chemise brûlée* à ses frais, mais pas aux nôtres !

Un sénateur à droite. — Vous en demandez trop !

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — En un mot, Messieurs, sans vouloir m'attarder davantage sur ces faits qui, permettez-moi de le dire, sont un peu puérils... (*Vives protestations à droite.*)

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Comment pouvez-vous dire que, lorsqu'il s'agit de 50 0/0 de frais d'administration prélevés sur un budget, c'est de la puérité?..

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je ne dis pas que ce qui a été dit ici soit puéril; je fais allusion à certaines citations.

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Nous sommes en face d'un formidable coulage !

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Là encore, je suis obligé de faire une rectification: je n'aurais pas voulu m'attarder, respectueux que je suis des instants du Sénat, mais il est inexact de prétendre que les budgets provinciaux ne sont soumis à aucun contrôle. Nous avons au contraire des règlements administratifs très rigoureux et l'on ne peut pas dire que, de temps en temps, nous ne les faisons pas respecter.

J'ai dit « de temps en temps » par modestie, car nous faisons toujours respecter les règlements; même pour une dépense de 500 francs inscrite déjà au budget provincial, il est impossible à un administrateur de faire sortir cet argent sans une nouvelle autorisation.

Aucune dépense ne peut être faite sans passer sous la férule, si je puis dire, du contrôle et je vous demande de bien vouloir considérer que nos compatriotes, mes collaborateurs, sont de parfaits honnêtes gens et qu'ils font de leur mieux tout leur devoir. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Permettez-moi d'insister sur ce fait que vos paroles ont un grand retentissement en Indo-Chine. On assure que les Annamites ne parlent pas français et que nos administrateurs ne connaissent pas l'annamite, c'est absolument inexact. Les Annamites se rendent compte de ce qui se passe chez nous, ils lisent attentivement vos débats — vous l'avez constaté en entendant M. le ministre des Colonies lire le mémoire d'un Annamite de distinction, indépendant et averti, mémoire que je lui avais moi-même transmis — et, vraiment, je suis peiné à la pensée que, lorsque nos protégés liront cette discussion, ils pourront dire peut-être: « Ceux qui nous gouvernent, ceux qui nous administrent, ceux qui nous conseillent se conduisent mal. Voilà ce que valent nos maîtres ! »

M. GAUDIN DE VILLAIN. — Nous ne leur apprendrons rien !

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je parlais à l'instinct de la connaissance de la langue indigène.

Une simple observation encore sur ce point.

L'annamite est une langue difficile et l'on ne peut pas exiger que tous les administrateurs le parlent couramment. Mais il faut en finir avec cette légende de « l'annamite tel qu'on le parle ». La vérité est que l'on trouve beaucoup de fonctionnaires capables de contrôler la traduction orale ou écrite des interprètes. C'est vraiment tout ce que nous pouvons leur demander.

Un élève de l'école coloniale ne peut pas être nommé administrateur sans avoir prouvé qu'il possède la connaissance pratique de la langue. Un administrateur qui n'a pas subi cette épreuve initiale ne peut passer d'un grade à un autre sans prouver qu'il a étudié l'annamite, de même que, dans la magistrature, nous avons de nombreux exemples à citer de jeunes gens se livrant très sérieusement à l'étude de la langue de leurs justiciables.

Donc, Messieurs, nous considérons que l'organe le plus sérieux, le plus efficace de notre organisation administrative est le résident, l'administrateur. En ce qui touche l'enseignement, nous voulons, avec lui, pousser l'indigène jusqu'au degré secondaire et supérieur, non pas dans le but de faire de la nation annamite ou cambodgienne, comme

on l'a dit, « une nation de contre-maîtres », mais nous voulons procéder par sélection et ne donner l'instruction supérieure qu'à une élite intellectuelle, au lieu de distribuer les diplômes de bachelier ou de licencié à des jeunes gens qui se croiraient, après un examen, tous les mérites et ne seraient, en définitive, que des déclassés. Nous voulons également, dans les questions d'assistance, nous servir des renseignements que nous donne l'administrateur, si bien placé pour nous les donner.

De même que pour l'enseignement, nous avons fait, pour l'assistance, des dépenses considérables et qui atteignent 1.800.000 piastres. Ce n'est pas là une dépense somptuaire.

L'organisation de l'assistance est due à mon prédécesseur, M. Paul Beau, et sauve chaque année des milliers de vies humaines ; les statistiques sont là pour le prouver et elles sont exactes, celles-là.

Enfin, en matière de travaux publics, il est évident que l'on n'a pas fait pour les indigènes tout ce qu'il fallait faire. On a entrepris de grands travaux dont ils n'aperçoivent pas immédiatement l'utilité ; on aurait dû, peut-être, se préoccuper d'abord des travaux d'amélioration agricole, car toute cette population vit du sol et il est nécessaire de lui donner enfin une représentation tangible des sacrifices qui lui sont demandés par le paiement de l'impôt.

Un programme complet de ces travaux a été dressé ; en consultant les cartes que j'ai déposées au Sénat, vous avez pu vous rendre compte qu'il faudrait un certain nombre de millions pour exécuter ce programme. Nous avons commencé et, dans la mesure de nos moyens qu'il dépendra de la Chambre des députés et du Sénat d'augmenter, nous faisons tout notre possible pour les mener à bien.

En arrivant en Indo-Chine, nous avons réalisé quelques réformes. Je me permets ici ce coup d'œil rétrospectif, non pas, Messieurs, pour indiquer ce que j'ai fait, mais simplement pour bien démontrer que les préoccupations exprimées ici ont hanté de façon très vive l'esprit du Gouvernement.

En ce qui concerne les impôts, on a dit qu'ils avaient été augmentés dans des proportions considérables. La vérité est qu'il s'était établi là-bas une pratique fâcheuse : les impôts foncier et personnel n'avaient pas d'assiette très fixe, on se préoccupait plutôt de savoir quels étaient les besoins de l'administration. (*Exclamations ironiques à droite.*)

L'exagération n'était pas considérable, mais il y avait parfois des abus. Sur ce premier point, nous avons donné satisfaction aux indigènes : depuis janvier 1909, il n'y a ni augmentation d'impôts anciens, ni création d'impôts nouveaux ; c'est même une des raisons pour lesquelles, dès le début, les Annamites ont cru à la sincérité du représentant du Gouvernement.

Quant à la question des corvées, qui les touchait extrêmement, une réglementation a été faite dans les deux mois de mon arrivée et elle n'a donné lieu jusqu'ici à aucune objection. Les Annamites savent très bien actuellement le nombre de prestations qu'ils doivent à l'administration et à la commune, et tout se passe de la façon la plus régulière. Je ne dis pas qu'ils soient enchantés — un contribuable ne l'est jamais — mais il est de fait que nous n'avons pas eu de réclamations de la part des indigènes, alors que, il y a quelques années, ils se plaignaient avec raison des abus du régime des corvées.

Enfin, nous avons également aboli le système des fermages des bacs et des marchés. Les communes exploitaient autrefois elles-mêmes leurs marchés ; on leur avait enlevé cette ressource, nous la leur avons restituée autant qu'il était possible et les communes ont paru très satisfaites de ce changement.

Enfin, dès le début, conformément aux instructions qui

m'avaient été données par le Gouvernement, j'ai supprimé la responsabilité collective des villages en matière de contrebande ; c'était un abus singulier du principe que vous connaissez, qui rend la commune annamite responsable de tout ce qui se passe chez elle. C'est pourquoi, dans ce pays, il n'y a pas de paupérisme, les communes prenant toujours à leur charge les pauvres nés sur leurs territoires respectifs.

Bref, Messieurs, dès le début, répondant par avance aux désirs exprimés au cours de cette séance, nous avons pris certaines mesures améliorant, dans les limites du possible et du réalisable, une situation qui, à un certain moment, avait été difficile.

Messieurs, faites-nous crédit et ne vous reportez pas aux temps anciens. Ne vous dites pas qu'en 1902, en 1904 et en 1905 peut-être des abus se sont produits.

Oui, sans doute, ils nous ont été signalés par les inspecteurs, mais ils ont été supprimés.

Vous pouvez bien croire que, lorsque nous sommes informés d'une manière certaine, indubitable, qu'un fonctionnaire ne fait pas son devoir, nous serions indignes de conserver nos fonctions si les fautes signalées n'étaient pas immédiatement punies.

Vous demandez quelles ont été les sanctions ? Je vous répondrai simplement qu'elles ont été prises. Voulez-vous qu'après avoir puni ces hommes, nous les mettions au pilori ?

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — S'ils le méritent !

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Vous êtes très sévères...

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Quelle punition ont-ils eue ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je ne puis pas entrer dans tous ces détails.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Alors, nous ne saurons rien ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Si, vous saurez que nous avons fait notre devoir. Voilà tout.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Vous l'affirmez.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Enfin, Messieurs, nous sommes arrivés ainsi, en examinant la situation, à constater qu'une question surtout avait préoccupé l'Annam et le Tonkin, c'est le régime des monopoles.

Je ne parlerai que de cette région, parce que c'est là seulement qu'existe, sous une forme exclusive, le monopole de l'alcool et aussi, en fait, celui du sel. Je les connais de longue date ; je les ai vus se présenter, en 1886, devant Paul Bert, qui les a repoussés ; devant M. Constans, gouverneur général de l'Indo-Chine, qui leur a fait le même accueil, M. Etienne, créateur de l'union indo-chinoise, étant sous-secrétaire d'Etat. Plus tard on crut pouvoir adopter une nouvelle méthode administrative, mais l'expérience vient de démontrer qu'on avait fait erreur. Dans la pensée même des auteurs du système existait certainement un doute sur la portée et la valeur réelle de l'œuvre, attendu que les contrats sont à court terme. Ils sont au nombre de deux : il y a les sociétés des distilleries d'alcool et la compagnie générale de vente. Je ne veux pas entrer dans tous les détails de cette organisation ; vous avez des renseignements très complets qui vous ont été donnés par M. Messimy et aussi par M. Cicéron dans leurs rapports si remarquables à tant de titres. Qu'il me suffise donc de faire une simple remarque en ce qui concerne la répercussion possible, résultant d'un changement, sur notre situation financière, car c'est là une question qui a été posée. Que fera-t-on ? Ne va-t-on pas creuser un trou dans le budget ? Sur ce point, je crois pouvoir vous donner des assurances complètes.

Non, nous n'avons pas à craindre de répercussion, pour l'excellente raison que nous n'avons aucune part dans les profits des sociétés de fabrication de l'alcool non plus que dans ceux de la compagnie générale. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

La société de fabrication de l'alcool a créé des usines, elle a fait un effort très sérieux qui représente une dépense considérable, sans aucun doute compensée depuis longtemps par les bénéfices qu'elle a réalisés depuis et auxquels, je le répète, l'administration ne participe en rien.

C'est peut-être regrettable à certain point de vue; mais au moins nous accordera-t-on le bénéfice moral du désintéressement.

La compagnie générale de vente, elle, a peu de frais et gagne beaucoup d'argent. Ce qui me préoccupe, c'est moins ses profits que la faculté dont elle jouit de pouvoir exercer une action, je ne dis pas décisive, mais importante et grave sur notre équilibre budgétaire. Je m'explique :

La compagnie générale de vente s'approvisionne à la société de fabrication, et, suivant la quantité de ses approvisionnements, elle paie à l'administration une taxe de consommation de 12 cens par litre d'alcool. Nous ne percevons pas autre chose...

Ce contrat de la compagnie générale, à mon sens, parmi plusieurs défauts, en possède un très grave.

La compagnie n'est pas astreinte à un minimum de vente. Suivant ses besoins, suivant ses combinaisons, elle peut donc s'approvisionner plus ou moins, et payer ainsi beaucoup ou très peu, ou même rien du tout, à l'administration.

Ainsi elle a la possibilité de créer la hausse ou la baisse dans nos recettes. Elle ne fera pas la hausse, je le crains.

Ce seul fait qu'une compagnie privée peut avoir une action sur notre budget suffit à justifier sa disparition; d'ailleurs le contrat a été dénoncé pour cesser ses effets à la fin de 1910, date à laquelle il arrive normalement à expiration.

M. GAUDIN DE VILLAINÉ. — Elle a dû gagner pas mal de millions.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — A ce moment, on pourra adopter un régime transitoire basé sur la vente en régie par des dépositaires régionaux ou provinciaux, système qui ne donne lieu, en Cochinchine, à aucune réclamation sérieuse.

Pour la fabrication, il n'y a pas, malheureusement, dans les contrats, de clause de résiliation qui puisse être invoquée par l'administration. A moins d'une entente possible avec d'honnêtes industriels qui jusqu'à présent ont eu vis-à-vis de nous une attitude correcte, il nous sera impossible de reprendre notre liberté d'action avant 1913; s'ils sont opposés à toute transaction et à moins de leur payer de très fortes indemnités, nous serons obligés de subir jusqu'à cette date la continuation du présent état de choses.

A ce moment — c'est une simple suggestion — nous pourrions avoir recours à un système mixte entre le monopole d'Etat et la liberté de fabrication.

L'administration se contenterait d'exercer les distilleries et procéderait par abonnement avec les villages. Ceci vous surprendra un peu, Messieurs, car en France nous n'avons pas un rouage administratif comparable à la commune annamite; en Indo-Chine, le collectivisme communal est à la base de l'organisation sociale.

Il suffit donc de dire à la commune : « Combien voulez-vous d'alambics? Ils sont poinçonnés, d'une capacité déterminée; vous payerez une somme de... ». Dès lors, plus de perquisitions, plus de procès-verbaux ni de mesures coercitives.

Nous ne voulons pas en effet forcer les recettes de l'alcool. Pour augmenter les ressources de l'Indo-Chine, nous ne comptons pas sur la consommation de l'opium ni sur celle de l'alcool, encore moins sur un régime qu'on a pu justement comparer à l'ancienne gabelle, mais sur l'accroissement normal de la richesse publique déterminé par l'extension de la production agricole. (Très bien ! très bien !)

J'en arrive, Messieurs, à la question des travaux d'inté-

rêt général et local. M. le ministre des Colonies a dit tout à l'heure nos intentions.

La nécessité des travaux agricoles s'impose absolument.

Mes prédécesseurs, MM. Rousseau et Doumer, avaient institué un grand programme. Malheureusement les ressources ont fait défaut; continué sous l'administration de mon prédécesseur immédiat, M. Beau, il n'a pas été possible de l'achever.

D'autre part, nous avons eu des mécomptes, il fallait s'y attendre. Il en est résulté que le chemin de fer qui devait mettre Saïgon en relations avec Hanoï, le transindochinois, n'a pu être terminé et ne peut pas l'être encore. Le chemin de fer va de Saïgon à Phantiet dans le Sud-Annam où il fait un coude dans la direction du sanatorium de Lang-biang, qui est appelé à rendre de très grands services; la ligne reprend ensuite de Tourane à Hué-quang-tri, s'interrompt et relie enfin Vinh à Hanoï.

Cette ligne a coûté très cher. Mais pour qu'elle ait toute sa portée, toute son utilité, il faut qu'étant parallèle à la mer, et devant par suite être toujours concurrencée par la navigation côtière, elle soit améliorée au moyen d'affluents qui iront porter les marchandises de l'intérieur à la côte et nos produits de la côte à l'intérieur.

Ce sont là des travaux urgents dont les projets ont été dressés. Nos cartes indiquent les travaux commencés en 1898, ceux en cours ou projetés, et cela dans le plus minutieux détail avec les dépenses en regard.

Vous y verrez que nous avons prévu également des travaux d'amélioration agricole. Il nous faut, pour achever les lignes ferrées, de 30 à 40 millions, répartis, naturellement, sur cinq ou dix ans.

Il nous faudra peut-être 30 millions pour les travaux d'hydraulique agricole. Quant aux voies de communication et aux canaux en projet, on peut en évaluer la dépense à une quinzaine de millions. Ce ne sont pas là des chiffres en l'air. Ce programme a été étudié avec le plus grand soin et d'accord avec les indigènes, car nous avons le souci, chaque fois que nous voulons faire un travail devant leur profiter, de les appeler à formuler leur avis. (Très bien ! très bien !)

Aussi bien pour toutes ces questions que pour celle des monopoles, nous avons invité les commissions régionales, les commissions consultatives à délibérer.

Nous marcherons ainsi d'accord avec les populations; par conséquent nous serons en droit, le jour où il faudrait sévir contre une infraction à la règle établie, de leur dire : « Vous avez accepté cette règle, vous devez l'observer exactement. » (Très bien !)

Tout à l'heure, Messieurs, je disais que nous n'avions pas à craindre de répercussion financière par les mesures que nous prenons. Je tiens à être sur ce point très affirmatif et c'est en toute confiance que nous devons envisager l'avenir.

Et, si l'on disait que ce langage optimiste est nécessairement celui d'un fonctionnaire en place, je répondrais que le poste de gouverneur général de l'Indo-Chine n'est pas une place, mais une mission où il ne peut être fait œuvre utile qu'à la condition d'avoir la confiance entière du gouvernement. (Très bien ! très bien !)

M. le ministre des Colonies a bien voulu formuler à ce sujet des assurances formelles; je le remercie de sa bienveillance.

Je profite aussi de cette occasion pour remercier M. Millès-Lacroix de la constante sollicitude qu'il m'a témoignée. (Nouvelles approbations.)

Ces réformes, je vous assure, notamment celle relative au monopole des alcools, ont touché profondément les Annamites. J'ai reçu à ce sujet des attestations et des témoignages non équivoques; ce n'est pas ici seulement le gouverneur général qui parle, ce n'est pas le fonctionnaire désireux de plaire à son ministre, c'est un ci-

toyen indépendant qui compte trente années d'existence coloniale. Et, je me permets de le dire, les réformes déjà réalisées et en cours réservent, dans l'histoire de notre politique indigène en Indo-Chine, une place d'honneur aux ministères présidés successivement par M. Clemenceau et par M. Briand, qui ont dénoncé des abus et sanctionné leur suppression. Lorsque, à mon départ, les Européens et les indigènes sont venus me saluer, lorsqu'ils m'ont dit combien ils étaient touchés de l'intérêt qui leur était manifesté, ce n'était pas moi, mais le gouvernement de la République qu'ils remerciaient de pratiquer une politique de bonté et de justice. (*Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs.*)

Après cela, qu'ajouterai-je qui puisse renforcer encore les considérations exposées par M. le ministre des Colonies ?

Je crois que, le moment venu, la commission des finances du Sénat et la commission du budget ne nous refuseront pas les moyens de terminer les travaux commencés, et d'en faire de nouveaux, qui montreront à la population que nous avons le souci de ses véritables intérêts. Messieurs, vous ne nous refuserez pas votre confiance, j'en suis sûr, car vous vous rendez bien compte que vous avez devant vous des hommes de bonne volonté n'ayant qu'un but : faire aboutir une œuvre qui repose sur une entente amicale avec nos voisins, sur une collaboration assidue, suivie et loyale avec les indigènes, sur une solidarité de plus en plus étroite entre les colons et nos protégés et sur le développement de plus en plus considérable des relations commerciales de l'Indo-Chine avec la métropole. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, M. Flandin a fait allusion à une campagne menée contre mon administration ; je ne m'en sens pas atteint. Lorsqu'on s'attaque aux abus, il faut s'attendre à ces sortes de choses ; les abus sont défendus parfois avec plus de violence et d'ardeur qu'un droit. (*Très bien ! très bien !*)

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Ces attaques vous rendent sympathique.

M. LE BRETON. — Elles sont tout à votre honneur.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je me bornerai à formuler un souhait — il n'est pas irréalisable — qui sera ma réponse.

Que tous ceux qui écrivent ou qui parlent sur l'Indo-Chine veuillent bien, très sincèrement, mettre leur talent au service de la bonne cause. Pour moi, je n'en connais qu'une : celle de la vérité, une et indivisible comme la République. (*Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Cette vérité, si « une et indivisible » qu'elle soit, n'en est pas moins infiniment multiple et variée dans ses manifestations et difficile à dégager de la foule des cas particuliers. C'est sans doute ce qui explique que l'on soit porté à ne pas se rallier entièrement à la façon dont même un bon esprit, comme celui du gouverneur général, l'interprète sur certains points.

*
*
*

C'est ainsi que, lorsque l'on a encore présent à l'esprit le spectacle de la colonie, on trouve qu'il est un peu optimiste de dire que, s'il y a eu des abus dans le personnel des administrateurs d'Indo-Chine, ils furent « lointains, exceptionnels, et sont depuis longtemps effacés. » ... « Oui, sans doute, les abus ont été signalés par les inspecteurs, mais ils ont été supprimés. » On ne saurait

mettre un seul instant en doute la ferme volonté du gouverneur général de mettre fin aux abus ; mais l'Indo-Chine est grande, le contrôle malaisé et les inspecteurs qui doivent l'assurer parfois un peu indolents ; et il serait sans doute présomptueux d'espérer, malgré toutes les bonnes intentions et tous les efforts, qu'il ne reste rien des faits que M. Messimy a relevés en compulsant des rapports d'inspection qui vont jusqu'en 1908. C'est pourquoi il ne faut pas se plaindre de documents un peu vifs, comme le rapport de M. Messimy, qui attirent, avec des précisions, l'attention du Parlement sur les affaires coloniales. C'est pourquoi, aussi, les témoins de ces discussions ne sauraient trouver mauvaise leur publicité. Le lavage du linge sale en famille est excellent, mais à la condition qu'il y ait lavage. Et le contrôle doit être plus vigilant et ses sanctions plus assurées si une certaine publicité stimule les curiosités et soutient les autorités chargées de maintenir la discipline dans les services de la colonie. La besogne, à vouloir se faire d'une manière plus discrète, risquerait de ne pas toujours se faire, étant données les mœurs politiques régnantes et en présence des mille influences particulières qui, dans l'ombre, s'efforcent de paralyser les sévérités qu'exigerait l'intérêt général. Aussi avouons-nous ne pas partager absolument le regret inquiet avec lequel M. Klobukowski a parlé de l'opinion que les indigènes pourront se faire de nous en lisant les discussions du Parlement. « Nous ne leur apprendrons rien ! » a justement observé M. Gaudin de Villaine. Les indigènes savent fort bien ce que fait tel ou tel administrateur ; ils le savent, le plus souvent, mieux que la haute administration elle-même, malgré ses efforts les plus sincères pour être renseignée. Il n'est pas dans notre pouvoir de maintenir une certaine lumière sous le boisseau. Le seul remède à donner à cette publicité inévitable auprès des indigènes est de compléter au besoin le spectacle de la faute par celui de la sanction. C'est la seule manière de désarmer la critique indigène dont nous ne saurions, par des passages d'éponge, éluder la vigilance. C'est, du reste, en tout pays, le seul procédé pour créer un sain esprit public. Il n'y a de moralité publique, il n'y a cette sécurité qu'engendre un respect mérité que dans les sociétés où on sait que, sans malveillance mais sans merci, chacun reçoit selon ses œuvres. Ce système a, en outre, l'avantage de dégager les fonctionnaires impeccables de cette vague suspicion qui flotte partout quand les fautes et les responsabilités ne sont pas précisées. Aussi les sénateurs qui par leurs interruptions ont demandé la publicité des sanctions tendent-ils à un état de choses qui répond aux nécessités de la situation de l'Indo-Chine comme à celles de la bonne administration en tous pays, et surtout aux colonies.

*
*
*

Le gouverneur général a eu cent fois raison de voir dans les administrateurs, dans le corps des

services civils, l'instrument essentiel de notre domination en Indo-Chine. Ce corps ne saurait être considéré autrement, puisqu'il est chargé de la partie capitale, bien que parfois méconnue, de notre tâche : la politique indigène. Mais il est permis de trouver que le gouverneur général est un peu indulgent en ce qui concerne une des capacités les plus nécessaires à l'administrateur lorsqu'il dit : « L'annamite est une langue difficile et l'on ne peut pas exiger que tous les administrateurs le parlent couramment. » La difficulté de l'annamite n'empêche pas nombre de Français de le savoir fort bien : il semble que c'est là une connaissance que l'on peut exiger de fonctionnaires qui demanderont à l'Indo-Chine de faire toute leur carrière et ensuite de leur assurer une retraite. Sans compter que la possibilité pour un homme de passer toute la partie active de sa vie dans un pays, de prétendre même l'administrer sans en parler la langue, est l'indice d'une incuriosité d'esprit qui laisse à penser. Pour les services civils, la connaissance très sérieuse de l'annamite doit être une exigence *sine qua non*. Si elle n'est pas remplie à l'heure actuelle, on devrait remédier à cette insuffisance en organisant dans la colonie, pour les élèves de l'École coloniale et pour tous les autres candidats aux services civils, un stage rigoureusement éliminatoire. Le simple système des primes pour connaissance de l'annamite n'est acceptable que dans les autres services indo-chinois qui n'ont pas directement la charge et la responsabilité de la politique indigène.

*
* *

Pour ce qui est de l'impôt, le gouverneur général a très justement revendiqué des progrès, comme une meilleure régularisation des corvées, des réformes dans l'affermage des bacs et marchés qui donnaient, avec les recherches de l'alcool clandestin, lieu aux pires abus dont la masse indigène puisse nous faire grief. Il a eu raison aussi de rappeler qu'il avait supprimé la responsabilité collective de la commune en matière de contrebande. A vrai dire, pour l'impôt direct, le gouverneur s'est exprimé d'une manière bien modérée en disant : « Les impôts personnel et foncier n'avaient pas d'assiette très fixe. » C'est au présent que cette affirmation devrait être : non, les impôts n'ont pas d'assiette très fixe, ils n'en ont même aucune qui ne soit vague et arbitraire et nous avons plutôt aggravé la situation ancienne en demandant davantage à ces taxes sans avoir fait un effort sérieux pour reconnaître la matière imposable, terres et hommes. Ce sera certes une tâche très longue, dépassant la carrière d'un seul gouverneur général. Mais il est nécessaire d'en proclamer sans cesse la nécessité et de commencer à l'entreprendre. C'est le seul procédé pour mettre fin à l'arbitraire et aux exploitations qui sont, pour ainsi dire, le passif de cette excellente institution qui s'appelle la commune annamite.

*
* *

Parlant de travaux publics, M. Klobukowski a esquissé un programme comportant, autant qu'on peut en juger par les linéaments qu'il a indiqués, la continuation du transindochinois, la construction de lignes affluents se dirigeant vers l'intérieur, des œuvres d'hydraulique agricole et un réseau de canaux. Le gouverneur général a déclaré que tout cela avait été parfaitement étudié ; et M. Trouillot, ministre des Colonies, a parlé dans ces termes de ce programme et même des moyens financiers de sa réalisation :

Comment les travaux d'irrigation pourront-ils être effectués, comment le réseau de routes et de chemins de fer pourra-t-il être continué ?

Ne serait-il pas coupable de nous en tenir à des discours, d'en rester à des intentions et à des promesses ? Il faudra nous permettre d'agir et nous en donner le moyen.

J'appelle toute votre attention, dès ce moment, Messieurs, sur la situation qui a été faite à l'Indo-Chine. Il y a quelques années, on y avait augmenté les effectifs militaires, et, pour faire face à la dépense, on avait demandé à l'Indo-Chine une contribution supplémentaire de 3 millions et demi. Depuis on a réduit les effectifs, et la contribution de l'Indo-Chine est demeurée la même. On a continué à lui imposer ce supplément de 3.500.000 francs, qui lui permettrait, si on lui en rendait la disposition, d'accomplir une œuvre considérable. Cette somme lui servirait à gager un emprunt destiné à la réalisation de travaux, dont l'urgence, au point de vue de la prospérité de la colonie, comme au point de vue indigène, ne peut être contestée... Si l'Indo-Chine a la disposition de ces 3.500.000 francs, elle peut gager l'emprunt de 400 millions qui lui est nécessaire pour exécuter les travaux sans autre concours de la métropole.

Telle est l'œuvre à continuer en vue d'un résultat matériel et moral qui doit nous préoccuper tous, et je suis sûr, lorsque je tiens ce langage, de ne rencontrer qu'une seule opinion dans le Sénat. De même qu'un régime politique ne saurait aspirer à durer en s'appuyant sur la force, de même une domination coloniale ne peut pas songer à vivre, à devenir inattaquable, si elle n'a pas le souci constant de ménager les mœurs, les croyances, les traditions du peuple où elle entend s'établir, si elle ne se fait pas apprécier par la pénétration des bienfaits de la civilisation, si elle n'apporte pas avec elle plus de sécurité, plus de bien-être, des conditions meilleures de vie matérielle et morale, si, enfin, respectueuse de tous les droits et de tous les intérêts, elle ne cherche pas, comme le disait ce mandarin annamite, à gagner tous les cœurs.

Un peu auparavant, le ministre des Colonies avait résumé dans les termes suivants notre œuvre économique en Indo-Chine :

Mais dès maintenant, Messieurs, je voudrais que nous nous gardions de la tentation trop fréquente parmi nous de voir les choses sous le jour le plus sombre. La situation économique de l'Indo-Chine, si elle ne répond pas à toutes les espérances que nous pouvons fonder sur elle, est, à coup sûr, déjà en progrès.

Quelques chiffres permettront d'apercevoir combien elle s'est améliorée depuis un certain nombre d'années.

En 1893, le commerce extérieur de l'Indo-Chine était de 160 millions.

En 1907, ce chiffre s'est élevé à 445 millions, soit une augmentation de près de 200 0/0 sur le chiffre de 1893.

Au point de vue des travaux publics qui sont les instru-

ments nécessaires de toute œuvre de colonisation, un effort important a déjà été accompli.

Si, pour les travaux d'irrigation, comme M. Flandin a eu raison de le dire, peu de chose a été fait, en comparaison de ce qui est à faire, 16.000 hectares cependant ont été irrigués. Mais, au point de vue des routes, 1.000 kilomètres sont terminés depuis 1898, en douze ans, et 1.537 kilomètres de chemins de fer; au total 350 millions ont été dépensés, soit pour les routes, soit pour les chemins de fer.

Mais le ministre aurait pu se demander si, dans tous ces travaux publics, l'Indo-Chine en a eu pour son argent: les chiffres, surtout, présentés rapidement pourraient être critiqués, même ceux du commerce. Il est clair que les échanges de la colonie se sont développés; mais des achats de matériel faits sur les fonds d'emprunt et aussi une élévation de la valorisation des marchandises en douane n'expliquent-ils pas en partie que le commerce de l'Indo-Chine ait passé de 160 millions en 1893 à 445 millions en 1907? Si tel est le cas, — et cela ne semble pas discutable — l'augmentation est représentée moins exclusivement par un développement réel et normal du commerce, que les chiffres le feraient croire au premier abord. Il y a là une certaine dose d'illusion et du trompe-l'œil. On peut craindre qu'il ne faille faire les mêmes réserves en ce qui concerne les travaux publics. Sans doute doit-on désirer voir la colonie dotée de nouveaux travaux, surtout de drainage et d'irrigation, car les chemins de fer les plus urgents et les plus profitables sont déjà construits: le transindochinois est, en effet, beaucoup plus un mot séduisant qu'une réalité de première nécessité; déjà certains « morceaux en sont bons », de nouveaux pourraient l'être, mais rien n'impose avant tout autre travail l'achèvement de cette œuvre. Quant aux chemins de fer perpendiculaires à la côte, il est clair que, du moins au Tonkin et en Annam, ils seraient fort coûteux et s'enfonceraient au bout de quelques kilomètres dans des montagnes difficiles et inhabitées. Seul celui qui « déboucherait » le grand bief navigable du Mékong en aval de Vien-tiane est d'une utilité qui apparaît dès l'abord. Tous ces travaux de voies ferrées doivent donc être mûrement étudiés avant toute décision, car ils ne sauraient être de longtemps rémunérateurs, surtout si l'on juge d'après le rendement des chemins de fer déjà construits dans les régions les plus peuplées de l'Indo-Chine.

Sans doute, le projet de M. Trouillot qui consiste à demander pour l'Indo-Chine une réduction de 3.500.000 francs sur la contribution versée à la métropole pour les dépenses militaires, est de nature à diminuer les hésitations et les scrupules. Il ne s'agit pas d'aggraver les charges du contribuable indo-chinois. Mais ce n'est pas une raison pour que l'on ne s'acharne pas à rendre ces charges aussi productives que possible. Or, il semble bien que l'emploi de l'emprunt de 200 millions n'ait pas donné tout ce qu'il aurait pu. On dit partout dans la colonie, en donnant une quantité d'exemples à l'appui, qu'entre la hâte des études et de l'établissement des cahiers des charges, les changements du personnel des travaux publics

qui ne laissaient presque jamais personne de responsable d'un travail déterminé, les négligences de la surveillance et les licences qui en sont résultées pour nombre d'entrepreneurs, il y avait eu un très gros gaspillage dans l'emploi des 200 millions. L'Indo-Chine serait loin d'avoir obtenu le nombre de kilomètres de chemins de fer qu'elle était en droit d'attendre de l'emploi de cette somme. Si tel est le cas, il est absolument nécessaire d'étudier les fuites et de resserrer les boulons de cette machine mal réglée avant de la charger d'utiliser de nouveaux capitaux dont l'Indo-Chine devra payer le loyer et l'amortissement.

Peut-être l'étude du Siam serait-elle très instructive en cette matière. Il semble que, dans ce pays, des Européens très peu nombreux mais soigneusement choisis, chargés de travaux qu'ils devaient mener à bien et dont ils avaient la responsabilité bien définie, aient réussi à faire graduellement, mais d'une manière continue, une œuvre très considérable, à très bon compte, en ne disposant guère que des excédents budgétaires du Royaume. Peut-être y a-t-il là un exemple à suivre pour assurer la rigueur administrative et la conduite pratique de travaux qui paraissent, en Indo-Chine, n'avoir été jusqu'à présent marqués ni par l'une ni par l'autre de ces deux qualités essentielles.

Nous savons certes qu'on est mal venu à parler prudence lorsqu'il s'agit d'un programme de travaux publics. Il y a tant d'intérêts engagés dans cette matière et prêts à se parer des plus merveilleux mirages! Cependant le moins qu'on puisse dire de l'emploi des précédents emprunts indo-chinois est qu'il recommande la plus grande prudence en ce qui concerne les emprunts futurs.

* * *

Mais nous ne sommes sans doute pas à la veille d'un nouvel emprunt indo-chinois, puisque c'est à peine si on peut en discerner les premiers symptômes avant coureurs. La question du jour pour la colonie est celle des monopoles: elle a donné lieu, le 30 mars, au Sénat, à des déclarations très satisfaisantes. On a pu lire plus haut celles de M. Klobukowski. Celles du ministre des Colonies ont été autrement nettes que les paroles flottantes et incomplètes qu'il avait prononcées à la Chambre le 22 février et que nous avons reproduites dans notre dernier numéro. En voici le texte:

M. Flandin a mis réellement le doigt sur la plaie lorsqu'il a dénoncé le régime fiscal comme une des causes principales du mécontentement des populations indigènes. C'est toute la question des monopoles, monopoles de vente de l'alcool et du sel, monopole de la fabrication de l'alcool, qui se trouve ici posée. De ces monopoles, dont le temps et la pratique ont montré les abus — en conformité des instructions de mon prédécesseur, d'accord avec le gouverneur général et avec moi — la dénonciation est un fait accompli.

Les excès et les abus résultant de la vente du sel, on les a indiqués. Le sel, actuellement, coûte dix fois plus cher qu'autrefois, et cette hausse intolérable a entraîné la ruine complète de l'industrie de la saumure.

Quant à l'alcool, s'il y a une exagération à généraliser

certaines faits déplorables et isolés, il reste vrai que l'exercice du monopole a entraîné des abus tout à fait fâcheux dont souffre la population indigène, et auxquels il était nécessaire et pressant de mettre un terme.

Le contrat pour la vente du sel et de l'alcool expire le 31 décembre 1910; le contrat pour la fabrication de l'alcool expire le 10 avril 1913; ils ne seront pas renouvelés, et la préoccupation actuelle du gouvernement est de fixer à la fois, soit le régime fiscal qui succédera au système des monopoles, soit le régime transitoire à appliquer entre le moment où cessera le monopole de la vente et, si vous n'y mettez ordre, le monopole de la fabrication.

Cette déclaration formelle est très satisfaisante et on est heureux de voir que le ministre dont l'opinion a été longtemps si mal formée, si suspendue, peut être, en présence des manifestations auxquelles cette question donnait lieu, a fini par se faire une doctrine sur ce point essentiel du problème indo-chinois. Il va falloir maintenant se préoccuper de la manière la plus attentive du régime qui sera adopté à l'expiration des contrats. Il est nécessaire de prendre toutes les mesures possibles pour assurer le commerce du sel : la société annamite est un milieu économique si étrange qu'il peut s'y produire les phénomènes les plus paradoxaux, que les bénéficiaires de monopoles, dépossédés, ne chercheraient naturellement pas à atténuer, loin de là, dans leur désir de prouver que leur organisation est nécessaire au bien-être du consommateur indigène. Il y a là devant l'administration certainement des difficultés et probablement des chaussetrapes. Elle assumerait une lourde responsabilité et se rendrait par négligence complice de certaines manœuvres possibles si elle ne prenait pas, dès à présent, toutes les mesures voulues pour remplacer l'an prochain la compagnie à monopole qui vend le sel au Tonkin et dans le Nord-Annam. Quant à l'alcool, nous ne pouvons pas examiner ici le système des alambics poinçonnés, que M. Klobukowski a esquissé dans son discours. On ne peut dire qu'une chose, c'est qu'il s'agit de faire cette réforme dans un esprit politique beaucoup plus que fiscal, dût-on subir un léger déficit sur le rendement de la taxe de l'alcool; qu'il faudrait, quitte à augmenter l'impôt direct, se préoccuper seulement d'adopter un régime ne laissant rien subsister de ces perquisitions, inséparables du système actuel, qui nous rendent justement odieux et qui, en constituant une cause perpétuelle et partout présente de haine, constituent un danger et condamnent irrévocablement le monopole de l'alcool qui ne saurait exister sans elles. Il serait bon aussi de savoir quelle réponse la Chambre consultative indigène, représentant les intéressés, a faite aux questions qu'on lui a posées, lors de sa dernière session, sur la solution du problème des monopoles. C'est un élément d'appréciation qui serait utile au gouvernement et aux Chambres.

Quoi qu'il en soit, surtout après le débat du Sénat, le principe de la réforme est maintenant posé et la parole du gouvernement engagée. Ajoutons que la séance du Sénat a encore eu un mérite, celui d'affirmer la confiance du gouverne-

ment dans un gouverneur général qui n'a été attaqué, blâmé pour tous les accidents, d'ailleurs soigneusement grossis, qui se sont produits dans la colonie, que parce qu'il avait voulu la fin des abus les plus fructueux et les plus malfaisants qui se sont constitués dans l'Indo-Chine française. Le Sénat a d'ailleurs montré qu'il appréciait le caractère de cette levée de boucliers. M. Etienne Flandin a dit : « Je ne veux pas, Messieurs, me demander si cette attitude énergique et courageuse de la part du gouverneur général n'aurait pas été absolument étrangère à la campagne violente d'attaques passionnées qui a été dirigée contre son administration. » M. Milliès Lacroix, qui sait à quoi s'en tenir sur les résistances désespérées des abus coloniaux que l'on a le courage de vouloir réprimer, a ajouté : « Je puis dire, au contraire, que c'est à l'attitude du gouverneur qu'est due cette campagne. » Le ministre a parlé du « caractère de l'œuvre que le gouverneur général poursuit dans la colonie avec la confiance du gouvernement ». M. Klobukowski a derrière lui le parlement et le ministère, sans parler de tous les hommes qui ont le souci de la sécurité et de la bonne renommée de l'œuvre coloniale de la France. Il peut être assuré de se voir soutenu jusqu'au bout dans le travail d'assainissement et de justice qu'il poursuit dans la fiscalité indo-chinoise.

LES TROUBLES DE TCHANG-CHA

Le 14 avril, une dépêche a annoncé que des troubles très graves avaient éclaté à Tchang-cha, la capitale du Hounan. Le yamen du gouverneur général a été brûlé et on a même dit un instant que le gouverneur avait été tué ou amené à se suicider en présence de son impuissance à rétablir l'ordre. Six missions étrangères, dont la mission catholique, ont été également incendiées. Les pontons des compagnies de navigation anglaises Butterfield et Jardine, le consulat japonais, ainsi qu'un certain nombre de maisons louées aux Européens et sur lesquelles, pour ce fait, s'est acharnée la fureur de la foule, ont été la proie des flammes. Il n'y a heureusement eu que trois victimes parmi les étrangers, les Pères Perez, évêque du Hounan septentrional, Bernard Gonzalez et de la Paz. Détail qui n'est pas sans ironie : ces Européens sont morts victimes d'une collision de la jonque qui les portait avec la canonnière anglaise *Thistle*, qui remontait la rivière Siang pour venir au secours des étrangers de Tchang-cha.

Les causes de cette émeute sont assez difficiles à définir. Il semble qu'elle ait été immédiatement provoquée par la misère. La population chinoise souffre beaucoup depuis quelque temps de la rareté de la sapèque, c'est-à-dire de la cherté de la seule monnaie qui soit partout d'un usage courant pour le peuple. On a accusé les fonction-

naires d'accaparer le riz pour profiter de cette situation et s'enrichir. En outre, le marché du travail était très encombré par la présence à Tchang-cha d'un grand nombre de soldats licenciés. La misère a été telle que, d'après certains télégrammes, beaucoup de familles ont été obligées, pour ne pas mourir de faim, de vendre leurs filles aux acheteurs qui se présentaient. Enfin, devant cette situation, la police aurait commis des maladresses. On raconte que des centaines d'habitants s'étaient rassemblés à la porte du Sud et avaient commencé à discuter à l'amiable sur la disette avec les fonctionnaires, lorsqu'un capitaine de la police arriva et procéda à un certain nombre d'arrestations. Voyant que ses délégués ne pouvaient obtenir audience du gouverneur, la foule commença à minuit à attaquer les missions étrangères et les troubles ont continué ensuite pendant plusieurs jours.

Mais cette cause accidentelle de la famine est venue se greffer sur un état d'esprit violemment antiétranger qui règne depuis longtemps au Hounan et qui a même subi une recrudescence ces dernières années. Le Hounan et la ville de Tchang-cha, bien que cette dernière ne soit pas située à plus de 350 kilomètres de Hankéou, n'ont pas été pénétrés par les étrangers autant que bien des régions plus écartées de la Chine. Les grandes crises de ces dernières années ont épargné Tchang-cha. On sait que c'est devant ses murs que le flot de l'insurrection des Taïping a commencé à reculer. Cela a contribué à donner un caractère extrêmement conservateur et fermé à la ville et à la province.

Jusque tout récemment aucun étranger ne circulait dans les rues de Tchang-cha sans être accompagné de soldats qui, d'ailleurs, le protégeaient sans doute, mais l'espionnaient aussi pour le compte des autorités. Le Hounan est d'autant plus fermé aux innovations que c'est la province de Chine où la classe dite des notables, composée dans cette région en grande partie de familles de riches propriétaires fonciers, est la plus influente. Elle contrebalance même dans bien des cas la puissance des mandarins et rend plus difficile encore qu'ailleurs l'exécution des ordres du pouvoir central. Ces tout derniers temps, cette classe a été particulièrement irritée par la décision prise un instant par le gouvernement de Pékin et sans doute aujourd'hui momentanément abandonnée, de recourir à un emprunt étranger pour construire les sections du chemin de fer de Canton à Hankéou traversant les provinces du Houpe et du Hounan. En outre, il est possible que le sentiment anti-mandchou, très répandu dans la vallée du Yang-tseu, ait contribué à exciter la population à des désordres qui se sont propagés d'autant plus facilement que, d'après les dépêches, les soldats armés à l'européenne se sont empressés de participer aux incendies et au pillage, au lieu de réprimer l'émeute. Cette dernière avait d'autant plus beau jeu, qu'il ne faut pas oublier que Tchang-cha, comme l'a montré le journal de route de M. Bons d'Anty publié dans le Bulletin en 1907,

est une très grande ville qui peut compter entre 300.000 et 400.000 habitants.

La situation est en somme loin d'être rassurante. On n'a pas de nouvelles précises sur l'état actuel des choses au Hounan, bien que les dépêches déclarent que, si l'ordre matériel est rétabli à Tchang-cha, la population reste fort agitée. Il n'est pas douteux que le sentiment antiétranger a plutôt augmenté dans ces dernières années sous l'influence des étudiants. On a pu s'en apercevoir à ce qu'il était particulièrement difficile ces derniers temps pour les étrangers de louer des maisons à Tchang-cha, et qu'il y a un an deux Chinois, qui avaient essayé de négocier la vente d'un terrain à la Société pétrolière américaine Standard Oil Cy, ont reçu des coups de bambou jusqu'à ce que mort s'ensuivit. Du reste, contrairement aux idées que pourrait répandre le fait que la Chine essaie de se réformer, la xénophobie gagne du terrain dans un grand nombre de provinces. Cela s'est manifesté à une effervescence constatée à Hankéou même où récemment une boutique japonaise a été pillée. Il faut dire, à la décharge des Chinois, que les bruits les plus singuliers courent. Par exemple, on annonçait récemment à Tchang-cha le prochain partage de la Chine par les étrangers, mais, quoi qu'il en soit, on ne saurait contester que l'esprit nouveau qui souffle parmi les Célestes n'est pas un esprit de tolérance et d'hospitalité pour les étrangers.

Aux dernières nouvelles, on espérait que l'envoi de Hankéou d'un certain nombre de soldats du Houpe pourrait ramener la tranquillité d'une manière durable. Il convient cependant de faire observer que les mouvements du Hounan méritent une attention particulière et peuvent causer une certaine inquiétude. Cette province est la plus belliqueuse de la Chine centrale et aussi la plus fertile en soldats. Ses habitants ont non seulement un état social un peu distinct de celui des provinces voisines, comme le prouve l'existence d'une sorte d'aristocratie foncière assez nombreuse, mais encore ils sont, pour une bonne part, de race particulière. Les Chinois, venus à l'origine de la vallée du Hoang-ho, ont assimilé peu à peu les tribus allogènes qui habitaient les vallées du Siang et des autres rivières hounanaises, mais sans faire disparaître tous les caractères ethniques des habitants qui sont d'un tempérament combatif. Ces derniers ne sont d'ailleurs pas encore entièrement sinisés, puisque, d'après certaines estimations, dans les régions montagneuses qui bordent le Kouei-tcheou et le Kouang-si, il y aurait encore des tribus indigènes jouissant d'une certaine autonomie, parlant une langue spéciale, ayant conservé leurs mœurs et dont le total ne serait pas inférieur à un neuvième de la population de la province entière.

Enfin les Hounanais, comme tous les gens de la région du Yang-tseu, et peut-être encore davantage, sont très anti-mandchous. Un mouvement entraînant les populations et les troupes de la province pourrait devenir l'origine de quelque chose d'extrêmement sérieux. Il y a là des maté-

riaux qui peut-être ne prendront pas feu, mais dont un incident aussi banal en Chine qu'une émeute causée par la disette pourrait parfaitement faire le premier aliment d'un immense incendie. C'est pourquoi, il serait intéressant de savoir quelle est la réalité de la situation sur laquelle les télégrammes des derniers jours, qui annoncent le rétablissement de l'ordre, ne donnent que des renseignements assez incertains et laissant soupçonner que, si l'émeute est finie à Tchang-cha, la situation du Hounan reste actuellement fort troublée. Il serait d'ailleurs d'autant plus difficile d'être renseigné par des témoins étrangers, que la plupart des missionnaires ont quitté leur poste pour se réfugier à Hankéou.

A propos de ces derniers, il convient de faire observer que la France est moins directement intéressée par les désordres du Hounan qu'elle ne le serait par des troubles sévissant dans des provinces où nous avons des nationaux et des missions françaises. Les missionnaires du Hounan qui relèvent de nous pour le protectorat catholique sont, en effet, des Augustiniens espagnols, prêtres assez peu actifs, et qui d'ailleurs ne sauraient être rendus le moins du monde responsables d'aucun trouble, car ils n'ont jamais causé de difficultés sérieuses aux autorités chinoises ni à la puissance protectrice, en contraste avec certains missionnaires italiens et belges de provinces plus septentrionales.

LE CONGÉ DE DEUX ANS EN INDO-CHINE

Le ministère des Colonies vient de rajeunir le règlement de la solde des fonctionnaires coloniaux. Un décret du 2 mars 1910 (1) remplace l'ancien texte qui remontait au 23 décembre 1897 et qui sur différents points avait déjà dû subir des modifications de détail.

La principale réforme apportée par le nouveau décret est la diminution de trois à deux ans du temps de service exigé des fonctionnaires indo-chinois pour jouir d'un congé administratif de six mois.

La nouvelle répartition des congés administratifs est ainsi établie :

ART. 35. — IV. La durée des congés administratifs est de six mois pour le personnel servant hors de son pays d'origine et ayant accompli un séjour ininterrompu de :

Vingt mois pour le Haut-Sénégal-Niger, la Guinée française, la Côte-d'Ivoire, le Dahomè, la Mauritanie et la Casamance, ainsi que les dépendances du gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française ;

Deux ans pour l'Indo-Chine, le Sénégal, la Côte française des Somalis et la Guyane ;

Trois ans pour Madagascar et dépendances et pour les établissements français dans l'Inde.

Cinq ans pour les autres colonies.

(1) *Journal officiel* du 18 mars 1910.

Le congé de deux ans pour l'Indo-Chine était annoncé depuis longtemps.

Il avait été tout d'abord question de n'accorder le congé de deux ans qu'aux seuls fonctionnaires de Cochinchine et du Cambodge qui ont à supporter des fatigues plus grandes que leurs collègues du Tonkin ou de l'Annam, mais le fait même de l'unité indo-chinoise, les mouvements de fonctionnaires entre les diverses parties de l'Union s'opposaient à l'adoption d'une règle qui ne serait pas uniforme malgré la justice évidente et la raison d'une telle distinction.

La nouvelle mesure favorisera particulièrement les fonctionnaires mariés qui se trouvent exclus en fait du bénéfice des congés de convalescence. S'ils veulent en effet revenir en France en convalescence, ils doivent acquitter les frais de voyage de leur famille, et l'impossibilité où se trouvent quelques-uns de supporter cette charge, les obligeait à attendre un délai de trois ans quel que fût leur état de santé ; mais si cette situation devait être réformée, il suffirait de décider que la famille du fonctionnaire suivrait en toute hypothèse le statut de celui-ci, et il est peu probable que les fonctionnaires mariés auraient, dans ce cas, abusé des congés de convalescence.

Ne récriminons pas toutefois contre le fait accompli et examinons si le congé de deux ans causera de nouvelles charges aux finances de la colonie. Nous n'insisterons pas sur l'augmentation des dépenses de transports qui est certaine ; mais, pour parler décidément de la marche des services sous le nouveau régime, il faut faire observer que, si tous les intéressés prétendaient profiter du bénéfice du nouveau décret, il faudrait en principe augmenter les cadres d'un tiers et, par suite, de 33 0/0 les dépenses afférentes au personnel. Celles-ci atteignent déjà des chiffres respectables. Au budget de 1910 elles s'élèvent à :

Budget général.....	9.576 662 p. 67
— de la Cochinchine.....	2.203.882
— du Tonkin.....	2.686.100
— du Cambodge.....	1.232.817
— de l'Annam.....	1.216.307 22
— du Laos.....	333.238 80
Total.....	17.249.007 p. 69

On peut toutefois faire observer que la plupart des administrations ont des agents en surnombre dont les services pourront être mieux utilisés et que la suppression des directions générales fera apparaître des disponibles. En outre les fonctionnaires n'usent pas également du bénéfice des congés ; ce sont pour la plupart ceux qui ont atteint une solde suffisante leur permettant de réaliser des économies qui reviennent régulièrement en France (1).

(1) Si l'on prend comme type l'administration des Douanes et Régies qui compte 1.400 agents, on peut observer que sont généralement en congé :

Un tiers des fonctionnaires ayant une solde supérieure à 12.000 francs ;

Un quart des fonctionnaires ayant une solde de 6.000 à 12.000 francs ;

Un cinquième des fonctionnaires ayant une solde de 4.000 à 6.000 francs ;

Un sixième des fonctionnaires ayant une solde inférieure à 4.000 francs.

L'intérêt des fonctionnaires de l'Indo-Chine leur commande de réfléchir que les finances locales ne permettent pas l'accroissement des cadres, que leur propre avancement en souffrirait, et après le premier mouvement d'enthousiasme bien naturel, ils sauront, il faut l'espérer, se solidariser pour assurer régulièrement le service avec les anciens effectifs. Il est regrettable, toutefois, que ce ne soit pas le gouvernement qui puisse régulariser les départs en France, et on peut souhaiter l'établissement d'une règle similaire à celle qui existe dans l'Inde anglaise, où les départs en congé peuvent être retardés si le cinquième de l'effectif des fonctionnaires est déjà absent. Chez nos voisins, lorsque les demandes de départ sont trop nombreuses, les congés sont d'abord accordés aux fonctionnaires dont le temps de présence dans la colonie est le plus long.

Le *furlough* correspond à notre congé administratif; sa durée est calculée à raison du quart du temps de séjour dans la colonie pour les membres de l'Indian Civil Service et à raison du 1/8 du temps de séjour pour les fonctionnaires des autres administrations. Les fonctionnaires qui se rendent pour la première fois en congé doivent avoir accompli au préalable une période de huit années de services effectifs, et les congés suivants peuvent être obtenus après trois ans de séjour.

Ce système présente à la fois des avantages et des inconvénients par rapport au système français. Il est bien évident qu'en Indo-Chine nous n'aurions aucune raison de ne pas traiter sur le pied d'égalité les fonctionnaires des services civils et ceux des autres administrations; mais, par contre, un premier séjour de trois ou quatre ans pourrait être imposé sans inconvénients.

Il y a de nombreux fonctionnaires français qui se contentaient de l'ancien régime, et qui continueront à faire trois ou quatre ans de séjour dans la colonie avant de revenir en France; il n'était pas utile de leur imposer un congé égal au quart de ce séjour.

Le nouveau régime aura toutefois un avantage, ce sera de mettre fin, si on veut bien y tenir la main, aux anciens abus nés du congé de convalescence: les célibataires pouvaient sans aucun risque abrégier le temps de séjour réglementaire; les congés de convalescence étaient la chose du monde la plus facile à obtenir, ils ne manquaient donc pas d'en profiter largement, et l'on peut dire que ceux qui revenaient en France sous ce bénéfice étaient presque aussi nombreux que les titulaires de congés administratifs. Les conseils de santé avaient la déplorable habitude de reconnaître malades ou tout au moins fatigués la quasi-unanimité des candidats, et le gouvernement n'osait pas leur donner des ordres sévères pour réprimer cet état de choses.

Un fonctionnaire était-il mécontent du poste qui venait de lui être attribué, ou bien était-il vexé de n'être pas compris dans la dernière promotion, il se présentait devant le conseil de santé, il était reconnu malade, et il partait en France, jouant ainsi un bon tour à ses chefs.

Un abus peut-être plus excessif encore provient des congés de convalescence accordés en France en prolongation des congés administratifs: la grande majorité des fonctionnaires estimaient que six mois de France ne sont pas suffisants, et ils restaient généralement neuf mois, douze mois, voire même quinze et dix-huit mois dans la métropole. Le procédé à employer pour augmenter de quelques mois le congé régulier est des plus simples: à Paris le conseil supérieur de santé, appelé à dispenser cette faveur, se montre relativement exigeant, mais les malins prennent bien garde de désigner la capitale comme leur domicile habituel, ils font élection d'une localité où il n'y a ni conseil de santé, ni médecin militaire, et dans ce cas un simple certificat d'un médecin civil leur suffit pour obtenir la prolongation désirée.

Il y a là un abus que l'on pourrait réprimer en désignant, par région, une ville où les demandeurs de prolongations de congés auraient à passer devant un conseil de santé.

Il faut donc espérer, que le congé de deux ans sera l'occasion de mettre résolument fin à ces abus qui ne profitaient, au reste, qu'aux plus fortunés; sans doute le congé de convalescence est maintenu dans le décret du 2 mars 1910; la solde minima des fonctionnaires en convalescence est même portée de 1.800 à 2.100 francs, mais il est tout indiqué que le gouvernement donne les ordres nécessaires pour que cette sorte de congé soit accordée maintenant avec toute la parcimonie désirable.

Le congé de deux ans peut donc, malgré les apparences, être une mesure acceptable si elle sert à faire mieux respecter les règlements. Mais ce respect doit en être le rachat. Ajoutons qu'il est à désirer que cette facilité nouvelle donnée aux retours en France ne fasse pas encore retarder l'établissement des sanatoriums utiles aux troupes, aux fonctionnaires qui ne veulent pas rentrer souvent en France et aux rares Français de la colonie qui vivent d'une autre industrie que l'administration. Il appartient au gouvernement de faire que, à tous égards, le congé de deux ans serve au bon ordre et à l'organisation de la colonie au lieu de tendre au contraire, ce qu'il ne manquera pas de faire si les anciennes pratiques ne disparaissaient pas avec son avènement.

PIERRE DASSIER.

LES RELIQUES DE BOUDDHA

Le 19 mars dernier, a eu lieu à Calcutta une cérémonie très imposante: lord Minto, vice-roi des Indes, a remis à une députation de bouddhistes les reliques de Bouddha qui furent découvertes l'année dernière dans le tumulus de Shahji-Ki-Dhéri, près de la ville de Peshawar, dans le Nord-Ouest de l'Inde. La cérémonie se tint dans la salle du trône du palais du gouvernement. Toute la

maison militaire et civile du vice-roi y assistait en habits de gala. Lady Minto, lady Baker, sir G. Lawrence, le prince Antoine d'Orléans, la célèbre Mrs Besant et une foule d'autres personnes étaient présents. Le prince Pyinmana Mittra, chef de la députation religieuse des bouddhistes birmans, reçut des mains du vice-roi le petit réceptacle hexagonal en cristal de roche, contenant quatre fragments d'ossements, que les fouilles ont mis au jour il y a un an. Un nouveau reliquaire et un nouveau temple à Mandalay, le centre actuel du bouddhisme dans l'Empire britannique, renfermeront dorénavant ces restes précieux pour des millions de fidèles.

A ce propos, je crois qu'il n'est pas complètement inutile de donner quelques renseignements sur ces reliques : car, dans notre colonie d'Indo-Chine, le bouddhisme est la religion d'une bonne partie de la population. Cela est d'autant plus facile pour moi que je n'ai eu qu'à suivre le discours prononcé à cette occasion par M. J.-H. Marshall, directeur général de l'archéologie de l'Inde.

La première relation historique au sujet des reliques de Bouddha se trouve dans les relations des pèlerins chinois, qui vinrent aux Indes du IV^e au VII^e siècle de notre ère. Trois d'entre eux, nommés Fa Hien, Song Yun et Hiuan Tsang, ont mentionné dans le récit de leur pèlerinage l'existence d'une grande pagode qui avait été construite par le grand empereur Kanishka, au Sud-Est de la ville de Peshawar; dans ce temple, comme Hiuan Tsang l'explique clairement, une partie des reliques de Bouddha était conservée dans un superbe reliquaire. La pagode elle-même est décrite par les voyageurs comme un monument d'une majestueuse beauté : elle avait, nous dit-on, plus d'un quart de mille anglais de circonférence et une hauteur variant entre 400 et 700 pieds; on n'y comptait pas moins de treize étages, bâtis en pierre, à l'exception de ceux du sommet qui étaient en bois. Le tout était couronné, en guise de pinacle, de disques dorés enfilés sur un pilier de fer.

Là s'arrêtent les renseignements donnés par les pèlerins. M. Marshall, se fondant sur une inscription datant du X^e siècle, a prouvé que cet état de choses existait encore 300 ans plus tard. A partir de cette époque, le temple et même son souvenir semblent avoir disparu, en même temps que le bouddhisme, refoulé vers l'Est des Indes, disparaissait des régions du Pandjâb.

Heureusement, les documents chinois ont été conservés et traduits; ils ont permis, il y a quelques années, à un savant français, M. A. Foucher, de déterminer exactement sur le terrain l'ancien emplacement du temple; suivant ces indications, le service archéologique des Indes se décida à entreprendre des fouilles. Les travaux, commencés il y a deux ans, furent dirigés par M. le Dr Spooner. Les premières recherches n'amènèrent que des débris confus; mais peu à peu, des lignes de pierres, des plinthes émergèrent des excavations; il n'y avait plus de doute, la pagode était retrouvée: la description des pèle-

rins s'y adaptait pleinement. Ayant acquis cette certitude, on pressa les travaux afin de rechercher les reliques de Bouddha, qu'on disait y avoir été déposées: on creusa un puits au milieu des fondations et, à une profondeur d'environ 20 pieds, on découvrit une chambre murée et dans cette chambre un reliquaire, enfermé là depuis tantôt 2.000 ans. Si quelque doute avait pu subsister au sujet des ruines, il s'évanouit après cette heureuse découverte. Sur le reliquaire lui-même se trouvait un portrait de roi identique à celui qu'on voit sur les vieilles monnaies de l'empereur Kanishka; le nom inscrit en *kharoshti* sur la boîte semble être le nom de ce même empereur.

Le récit du pèlerin Hiuan Tsang se trouvant ainsi confirmé, il n'y a aucune raison sérieuse de douter de l'authenticité des reliques exhumées.

L'empereur Kanishka régnait, comme le montre l'histoire, sur presque tout le Nord des Indes et l'Afghanistan. Il ne semble pas qu'il ait dû rencontrer de grandes difficultés pour se procurer quelques cendres du Maître d'une des grandes pagodes qui se trouvaient sur les confins de son empire. On sait que ces cendres avaient d'abord été divisées en huit parties, et plus tard, en portions beaucoup plus nombreuses par l'empereur Açoka; il y a donc toute chance pour que celles qui viennent d'être retrouvées proviennent véritablement du bûcher qui consuma la dépouille mortelle de Bouddha.

J.-J. MULLER-DESROCHES (1).

Simla, le 24 mars 1910.

* * *

Les journaux anglais annoncent que, peu de temps après la découverte des reliques de Bouddha près de Peshawar, une trouvaille semblable a été faite à Mirpoukhas, à une soixantaine de kilomètres à l'Est de Haïderabad, dans le Sind. M. Cousens, superintendant de l'archéologie à Bombay, avait remarqué à cet endroit une série de monticules semblant recouvrir les restes d'une cité disparue. Il pensa que c'était là les vestiges de monastères bouddhistes et que le plus haut de ces monticules cachait peut-être les débris d'une stoupa élevée sur des reliques. Des fouilles justifièrent cette opinion. Sous ce monticule, à une profondeur d'environ 25 pieds, on trouva une chambre contenant un coffre de pierre et deux petits pots de terre remplis de sable. A l'intérieur du coffre de pierre fut trouvée une petite bouteille de cristal à moitié enveloppée d'argent. Dans cette bouteille était un petit coffret d'argent contenant lui-même un cylindre d'or. Dans ce dernier, on trouva quelques grains de poussière que l'analyse microscopique démontra être des cendres humaines. M. Cousens déclare qu'il s'agit d'un temple signalé par Hiuan Tsang, le grand pèlerin bouddhiste chinois, comme contenant des reliques de Bouddha qui, par conséquent, auraient

(1) Dr SPOONER'S : *Annual Report of the frontier circle of the archeological survey of India (1909)*.

été retrouvées pendant les dernières fouilles. Il est à croire qu'elles suivront celles qui ont déjà été découvertes près de Peshawar, dans un temple de la Birmanie, la seule région où le bouddhisme, chassé de l'Inde, continue à fleurir, comme d'ailleurs au Siam et au Cambodge voisin et aussi à Ceylan.

Indo-Chine

M. Picquie et la commission consultative indigène. — A la séance d'ouverture de la commission consultative indigène, M. Picquie, gouverneur général par intérim de l'Indo-Chine, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir, dès les premiers jours de mon arrivée au Tonkin, saluer les délégués du peuple annamite, avec lequel j'ai eu de nombreux contacts au cours de ma carrière et que j'ai appris à aimer et à estimer.

La présence autour de moi des hommes de ce pays les plus considérables par la situation, les services et l'expérience, vous montre en quelle estime particulière le gouvernement de l'Indo-Chine tient votre assemblée. Ainsi que je l'ai déjà dit à vos mandarins, M. le Président de la République française, lorsque j'ai eu l'honneur de prendre congé de lui avant de m'embarquer pour l'Indo-Chine, m'a ordonné de gouverner ce pays avec justice et avec bonté. Je le répète aujourd'hui, je le répéterai demain : ces paroles sont tout mon programme ! C'est d'ailleurs celui que la France a appliqué dans toutes les contrées où elle est allée porter la civilisation et le progrès, celui qu'elle a toujours entendu appliquer ici même et il me sera d'autant plus facile de m'y conformer qu'il répond à mes convictions et à mon caractère.

Mais pour que le gouvernement puisse agir avec bonté et avec justice, il faut qu'il soit éclairé sur les besoins de la population, que cette population soit consciente des efforts tentés par l'administration et qu'elle ne les entrave pas par des réclamations irréalisables ou mal fondées.

C'est aux membres de la Chambre consultative qu'il appartient de donner au gouvernement des avis utiles sur les questions qui leur sont soumises, d'éclairer leurs compatriotes sur l'utilité quelquefois lointaine, mais toujours réelle, de nos projets de réforme. Leur réalisation entraîne des charges souvent fort lourdes, mais aucun pays ne saurait y échapper, s'il veut se doter d'un outillage économique indispensable à l'époque actuelle et conquérir le rang auquel il a droit parmi les peuples ses voisins. Ce sont là des choses qui ont déjà été dites, mais que je tenais à vous répéter.

Je suis, d'ailleurs, persuadé que vous saurez remplir votre devoir à la satisfaction du gouvernement de la République et du peuple annamite.

Huit questions sont posées cette année à la Chambre, elles concernent :

La ferme des tabacs ;

La ferme des marchés ;

Le cadastre ;

L'institution de budgets communaux ;

La réforme de l'impôt personnel ;

La surveillance des villages ;

Le régime des alcools et du sel.

Je vous demande d'y répondre en toute confiance et

avec franchise et je m'efforcerai de vous donner satisfaction, dans la limite du possible, sur les points qui me paraîtront justes.

Vous avez notamment à exprimer votre opinion sur la création du cadastre, sur la réforme de l'impôt financier et sur celle de l'impôt personnel. Je veux vous affirmer que ces réformes ne sont pas destinées, ainsi que quelques hommes malveillants s'efforceront peut-être de le faire croire, à élever les impôts actuellement existants, mais à les répartir plus équitablement.

L'organisation du cadastre, en établissant des titres de propriété plus réguliers, élèvera la valeur des terres, permettra d'éviter les contestations trop nombreuses à l'heure actuelle et facilitera les transmissions par vente ou héritage. D'autre part, grâce à cette organisation, l'impôt foncier ne sera plus réparti d'une façon arbitraire, mais il sera payé par celui qui le doit, le riche sera imposé pour toutes les terres qu'il détient et le pauvre pour la seule parcelle dont il est réellement propriétaire.

La réforme de l'impôt personnel, soit par la création de l'état civil, dont on vous a souvent expliqué le fonctionnement, soit par l'application de la méthode des feux qui vous est présentée, vise un but analogue au précédent.

L'impôt personnel doit être réparti, en effet, suivant le nombre réel des habitants du village. Il est juste de faire payer, comme cela peut arriver quelquefois, une taxe sur 30 personnes à un hameau de 20 habitants, alors que le bourg voisin, qui compte 300 hommes adultes, ne paie que pour 250.

Ce sont ces abus que je veux faire disparaître et je compte sur vos avis pour faciliter mon travail.

Vous aurez également à donner une opinion sur le régime à instituer pour l'alcool et pour le sel. On ne peut pas espérer en ce moment supprimer les impôts sur ces produits non seulement parce qu'ils forment une partie importante des ressources budgétaires, mais surtout parce que leur répartition, qui atteint le contribuable en proportion de ses facultés de consommation, est souvent plus équitable que celle des impôts directs. On a pu commettre dans les procédés employés pour percevoir ces impôts indirects des erreurs qu'il doit être facile de réparer, et c'est sur ce point que je vous demande un avis au moment où l'administration va prendre de nouvelles mesures. Cet avis, vous le donnerez en toute liberté, en pleine indépendance, et avec l'ampleur que vous jugerez utile.

La question des corvées et de leur rachat ne vous a pas été soumise ; je suis heureux de vous annoncer cependant que j'ai donné des instructions pour que les sommes provenant du rachat de ces corvées ne soient employées qu'à des travaux publics d'utilité générale et dans la province intéressée. Je veillerai à ce que mes instructions soient strictement exécutées.

Si le mode de répartition de l'impôt a pu donner lieu à certaines critiques, il est inexact de dire que le peuple annamite paye des impôts exagérés. La France est une nation riche et généreuse, qui a toujours prodigué son sang et sa fortune pour l'émancipation des peuples et les progrès de la civilisation ; elle est venue en Asie non pour appauvrir les Annamites, mais pour faire leur éducation en les initiant aux sciences d'Occident et pour développer les richesses de l'Indo-Chine et de ses habitants.

Pour cela, il faut de l'argent et si la France a dépensé et dépense encore le sien sans compter, elle demande également un effort aux intéressés, et cet effort est beaucoup moins considérable en Indo-Chine que dans les colonies avoisinantes ou chez les peuples d'Asie qui ne sont placés sous aucun contrôle européen.

Des travaux importants ont déjà amélioré la situation de ce pays, mais il en reste encore plus à faire. Il y a lieu surtout de développer les irrigations, dont l'utilité a été démontrée par les résultats du barrage de Kep et de mul-

tiplier les écoles selon le vœu unanime de la population, vœu que j'ai recueilli depuis longtemps déjà et dont j'ai l'honneur de poursuivre en France la réalisation. Je continuerai cette politique, et hier encore, je préparais avec M. le procureur général la création à Hanoï d'une Ecole de droit que je compte ouvrir prochainement.

Dans le même ordre d'idées, je puis ajouter que je me préoccupe actuellement de la possibilité d'améliorer le fonctionnement des écoles professionnelles, afin de permettre à vos enfants d'y recevoir une instruction appropriée aux besoins des différentes industries du pays.

Nous comptons donner une impulsion nouvelle aux travaux d'hydraulique agricole.

Le budget local du Tonkin avec des crédits s'élevant à 55.000 piastres permettra de continuer cette année :

1° — L'amélioration du casier d'Hanoï, curage du Song-mang-gian et du Song-guet;

2° — L'assèchement et la protection des huyên de Hiép-hoa, Viet-yen et Yeng-dzuong;

3° — La construction d'une digue sur la rive gauche du Song-con;

4° — L'irrigation et l'assèchement du casier ouest de Kim-son.

De leur côté, les budgets provinciaux ont affecté une partie de leurs ressources — partie trop restreinte à mon gré — à des travaux de curage, d'assèchement et de digues. Les provinces de Thaibinh, Bac-ninh, Ha-nam, Nam-dinh, Kien-an et Phu-tho ont fait en particulier un effort dont je tiens à les féliciter. Les crédits budgétaires sont, je le reconnais, tout à fait insuffisants. La caisse de réserve du budget général et la caisse de réserve du Tonkin ont suppléé en partie à cette insuffisance, en affectant cette année, la première 100.000 piastres, la seconde 50.000 piastres à des travaux de réfection de digues.

C'est vous dire que nous ne négligeons pas vos intérêts essentiels.

Il faut que vous compreniez bien que l'argent de l'impôt n'est pas de l'argent perdu, c'est de l'argent confié à l'administration française, qui l'emploie pour le développement de la richesse générale; c'est le grain semé qui, à la récolte, sera récupéré au centuple.

Les bienfaits de notre civilisation se font déjà sentir sous forme de sécurité, d'amélioration des moyens de transport, d'accroissement des transactions, de vente plus rémunératrice des produits du sol. C'est ainsi que l'on a pu exporter sur la France, depuis quelques années, de fortes quantités de maïs; l'an dernier, par exemple, il en a été vendu pour près de 5 millions de piastres qui sont venues améliorer le sort des travailleurs.

Voilà la vérité, voilà ce que j'ai voulu vous dire simplement, sans discours et sans phrases, comme il convient entre personnes qui sont d'accord sur les résultats à atteindre et désireuses d'éviter tout malentendu, voilà ce qu'il faudra dire dans vos villages lorsque vous y rentrerez après la session de la Chambre consultative, et c'est en répandant ces vérités que vous aurez contribué à cimenter l'union nécessaire au développement de la civilisation et de la richesse de votre pays.

En ce qui concerne l'organisation même de la Chambre consultative, elle a été déjà modifiée depuis sa création et elle pourra être modifiée dans un sens de plus en plus libéral. Il était nécessaire que les délégués du peuple annamite apprennent à se servir petit à petit de l'instrument de liberté et de progrès qui leur était confié. C'est à eux qu'il appartient maintenant, par le calme et la dignité de leurs délibérations, par la sagesse de leur avis, par l'action saine qu'ils exercent sur leurs concitoyens, de montrer qu'ils méritent la confiance que la France place en eux et que, conscients de tous leurs devoirs, ils sont mûrs pour l'attribution de nouveaux droits.

Messieurs, je déclare ouverte la session de la commission consultative pour 1910.

Voici, d'autre part, le texte du discours prononcé par le triphu de Bac-ninh, président de la conférence, en réponse aux paroles du gouverneur général :

Vous avez eu la bonté de venir présider cette séance d'ouverture et je suis heureux de vous remercier respectueusement, au nom de tous les membres de cette assemblée pour cette marque de haut intérêt que vous portez à nos travaux. Je tiens aussi à remercier M. le résident supérieur et les autres représentants de l'administration qui vous entourent.

Depuis que la France a pris le peuple annamite sous sa protection, elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour assurer à notre pays une prospérité toujours croissante. Combien de travaux grandioses n'a-t-elle pas exécutés ici dans ce but : routes, chemins de fer, canaux ! Des écoles ont été ouvertes. On a fondé des hôpitaux pour soigner les malades. Le pays a été délivré du fléau de la piraterie. Aussi le peuple annamite est aujourd'hui beaucoup plus avancé qu'autrefois; c'est là une vérité qui éclate aux yeux de tous. Nous ne saurions oublier ces bienfaits, et nous en sommes profondément reconnaissants au gouvernement protecteur.

Nous n'ignorons point tout ce qu'ont coûté ces grandes choses. Non seulement le gouvernement veut bien les accomplir pour nous; mais il veut encore les faire d'accord avec nous. C'est pour cela qu'il a créé cette commission consultative, où nous pouvons discuter les problèmes qui intéressent notre pays et soumettre ses vues à l'examen de l'autorité supérieure.

Monsieur le gouverneur général, vous qui représentez la République française en Indo-Chine (et qui daignez aujourd'hui présider cette séance d'ouverture), vous nous avez dit que vous agiriez avec bonté et justice, et que vous feriez notre éducation pour que nous suivions la France dans la voie du progrès et que nous puissions rivaliser avec les peuples forts qui nous entourent. Ces paroles, nous les garderons dans notre cœur et nous les répéterons à tous nos concitoyens.

Les questions que vous nous avez posées pour que nous en délibérions sont toutes de la plus haute importance et d'utilité générale. Puisque, par mesure exceptionnelle, nous conservons encore cette année notre mandat, nous voulons, ainsi que vous nous y invitez, vous exposer nos vœux en toute franchise, confiants en vous pour assurer leur réalisation dans la mesure du possible. Ainsi, le pays d'Annam sera heureux et pourra rivaliser avec les pays les plus fortunés, grâce à la France.

Monsieur le gouverneur général, il me reste à vous souhaiter respectueusement bonheur et longévité. Enfin, je vous serais reconnaissant de vouloir bien transmettre à M. le Président de la République française l'assurance que je donne ici des sentiments de gratitude du peuple annamite et je souhaite à M. le résident supérieur ainsi qu'aux autres représentants des diverses administrations réunies dans cette enceinte la force et la santé nécessaires pour continuer par leur labeur incessant à pousser notre pays dans la voie du progrès.

Il y a beaucoup de bonnes choses dans le discours adressé à la Commission consultative par le gouverneur général intérimaire et il préconise, par exemple en ce qui concerne l'établissement du cadastre et de l'état civil, des réformes que nous aurions d'autant moins de peine à approuver que nous en avons toujours montré la nécessité.

Mais pourquoi faut-il y retrouver cette affirmation si contestable d'après laquelle les impôts que nous demandons à la population sont « moins lourds en Indo-Chine que dans les colonies avoisinantes ou chez les peuples d'Asie, qui ne sont placés sous aucun contrôle européen ». Nous savons que cette assertion a eu des parrains considérables. Nous savons aussi qu'on peut juger qu'il est bon de la répéter devant nos protégés, bien qu'il soit assez douteux que le contribuable annamite se montre très sensible à cette musique oratoire. Mais nous savons aussi qu'il est très dangereux de se leurrer d'une affirmation qui ne serait sans doute pas vérifiée par une comparaison approfondie et minutieuse avec tel ou tel pays d'Asie que nous pourrions citer. Nous répéter que notre fisc est plus modéré que d'autres, c'est augmenter l'indulgence que l'on a trop facilement chez nous pour des dépenses, qui peuvent servir des intérêts particuliers, mais qui trop souvent ne sont pas justifiées par l'intérêt de la colonie.

Le discours de M. Picquie suggérerait encore quelques autres observations : il parle avec une bien grande réserve, nous dirions même froideur, de la réforme des monopoles, qui est la principale préoccupation du gouverneur général titulaire dont il ne fait d'ailleurs même pas mention. Mais ce sont là des critiques qui s'adresseraient à une personne et non à des idées et à des pratiques constamment suivies en Indo-Chine, c'est-à-dire à un élément durable du problème indo-chinois et nous n'avons pas à nous y arrêter.

Le régime douanier colonial. — Nous avons exposé, dans notre précédent numéro, la surprise désagréable qu'avaient éprouvée les coloniaux au cours du vote, à la Chambre des députés, du projet de réforme du tarif douanier métropolitain. Nous avons pu, au dernier moment, reproduire le texte plus satisfaisant sorti des délibérations du Sénat et finalement passé en force de loi ; mais il n'est pas superflu de rappeler en quelques mots la discussion à laquelle ce texte a donné lieu au Sénat. On y trouvera des renseignements utiles. M. Cicéron a prié avec raison le gouvernement et la commission des douanes de bien vouloir enregistrer cette réserve que, lorsque viendra en discussion le régime douanier colonial, la résolution adoptée actuellement ne pourra préjudicier en rien aux intérêts des colonies. Le ministre a répondu que tout était absolument réservé, et il sera bon peut-être de ne pas oublier cette double déclaration.

M. Milliès-Lacroix a tenu à ajouter lui aussi : « Ce texte dispose nettement que des tarifications spéciales modifiant le tarif des douanes aujourd'hui adopté seront faites dans le délai d'un an, afin de donner satisfaction aux colonies qui, sans compensation aucune, seront atteintes par ces tarifs ; ce mot de compensation m'amène à faire une nouvelle déclaration.

« Au nom de mes amis et au mien, j'appelle toute la bienveillante attention de M. le ministre des Colonies sur la nécessité de modifier encore,

dans un sens plus avantageux, les exemptions et les détaxes qui ont fait l'objet du tableau E de la loi de 1892 au profit des colonies du premier groupe, et sur la nécessité d'étendre également une partie de ces exemptions et de ces détaxes aux colonies du second groupe. » Il est bon de rappeler que, lors du passage de M. Milliès-Lacroix au ministère des Colonies, une enquête a été faite sur le régime douanier colonial, et on peut préjuger, par les déclarations ci-dessus rappelées, des conclusions de cette enquête, conclusions peu favorables au régime de 1892, ce qui est, du reste, un fait d'une trop fâcheuse évidence pour pouvoir être nié.

Les protectionnistes outranciers n'ont accepté toutefois qu'à regret la transaction qui est intervenue, et M. Méline s'est fait leur interprète en demandant que, pendant l'année en cours, alors que l'application de la loi aux colonies sera, en quelque sorte, suspendue, l'administration des douanes prenne toutes les précautions nécessaires pour qu'on n'introduise pas en fraude les articles relevés au tarif de revision. A cette demande, le directeur général des douanes a répondu que toutes les précautions nécessaires seraient prises : « L'administration, a-t-il dit, fait évidemment le plus grand crédit aux certificats d'origine délivrés par les douanes coloniales, mais elle se réserve la faculté de contrôler très exactement la nature des marchandises et, si le moindre doute surgissait dans l'esprit du service métropolitain au sujet de l'origine de ces marchandises, celles-ci seraient soumises à l'expertise qui pourrait, en certains cas, aboutir à la mise en échec des mentions figurant sur le certificat établi aux colonies. J'ajoute que les dispositions prises paraîtront peut-être sévères ; mais, c'est précisément à raison de leur sévérité que l'administration des douanes avait hésité à accepter comme régime normal un régime d'exception, qui ne peut être que purement transitoire. » Il est à souhaiter que la sévérité annoncée ne dégénère pas en tracasseries et que la disposition adoptée ne soit pas, en fait, paralysée.

La réorganisation des milices. — Le gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine a adressé à ce sujet la circulaire suivante au lieutenant-gouverneur de la Cochinchine et aux résidents supérieurs :

Dans son rapport sur le budget du ministère des Colonies pour 1910, rapport dont vous trouverez ci-joint un extrait (pièce n° 1), M. Messimy élève contre l'organisation et l'emploi de la garde indigène de l'Indo-Chine un certain nombre de critiques graves et indique qu'une réorganisation sérieuse s'impose.

Le ministre des Colonies a pensé qu'il convient d'étudier cette réorganisation tout en faisant procéder en même temps à une inspection complète et approfondie de tous les détails du service de la garde indigène. Il a décidé de faire appel à M. le lieutenant-colonel de gendarmerie Grossin, qui a longtemps commandé la compagnie de gendarmerie de l'Indo Chine, et qui a été mis à ma disposition par M. le ministre de la Guerre.

Vous trouverez ci-jointe (pièce n° 2) une ampliation de

L'arrêté du 17 janvier 1910 qui fixe la mission de M. le lieutenant-colonel Grossin, lequel, en dehors de la garde indigène proprement dite, aura à inspecter éventuellement la garde civile de la police locale de Cochinchine, les linh-co et les partisans.

En annonçant aux administrateurs placés sous votre autorité le passage prochain du lieutenant-colonel Grossin, vous voudrez bien les inviter à faciliter l'exécution de son inspection. Au cas où quelques-uns des abus signalés par M. le rapporteur du budget subsisteraient encore à l'heure actuelle, vous aurez à donner des ordres pour les faire disparaître. Je suis décidé, d'ailleurs, à réprimer sévèrement toutes irrégularités qui permettraient de supposer que la garde indigène est détournée de son véritable rôle.

Nul ne rend plus que moi hommage aux qualités réelles de nos « milices ». Elles ont, dans le passé et au cours de l'année qui vient de s'écouler, donné tant de preuves de leur endurance et de leur dévouement, elles ont à leur actif tant d'actes de bravoure et leurs chefs sont animés d'un tel esprit de discipline qu'il doit à mon avis suffire d'une instruction régulière et d'une direction méthodique pour en faire une troupe d'élite, très bien entraînée à son rôle du temps de paix et susceptible d'être utilisée en toute sécurité pour des opérations présentant un véritable caractère militaire.

Si l'on observe que l'effectif des forces de police placées actuellement sous les ordres de l'autorité administrative dépasse 15.000 hommes, on conçoit toute l'importance de la mission confiée à M. le lieutenant-colonel Grossin. Il doit en effet en résulter une réorganisation faite aussi bien dans l'intérêt de la colonie que dans l'intérêt du personnel de tout ordre de la garde indigène, et cette réorganisation doit nous permettre, ainsi que le demande M. le rapporteur du budget, « de compter sur la totalité de nos milices indo-chinoises ».

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire, en me faisant connaître les instructions données par vous aux administrateurs placés sous vos ordres.

ALBERT PICQUIÉ.

Le service Haïphong-Hong-kong. — Nous avons déjà signalé l'intérêt qu'il y aurait pour le Tonkin à être relié par un service commode et suffisamment rapide à Hong-kong. Ce serait pour la colonie le moyen de recevoir son courrier par le Transsibérien avec une avance de presque une semaine sur le service par Saïgon et l'annexe du Tonkin. Jusqu'ici la Compagnie Marty mettait en marche tous les quinze jours un bateau touchant à Pakhoï, Hoïhao, Kouang-tchéou-ouan et n'arrivant à Hong-kong que le quatrième jour. Outre sa lenteur, ce service avait l'inconvénient d'être extrêmement inconfortable. Nous avons dit que le gouvernement de l'Indo-Chine avait l'intention de remédier à une situation qui ne répond plus en quoi que ce soit aux conditions des transports postaux de l'Extrême-Orient. Le *Courrier d'Haïphong* du 16 mars nous apprend que l'adjudication du nouveau service Haïphong-Hong-kong a eu lieu et que le rabais le plus fort a été celui de l'Est-Asiatique qui propose 8.874 francs par voyage. Venaient ensuite des armateurs de Saïgon avec 9.400 francs et M. Marty avec 9.520 francs. Nous ne croyons pas qu'il soit utile de multiplier les subventions à des compagnies de navigation aux frais de l'Indo-Chine ; plu-

sieurs de ces subventions, comme par exemple peut-être celle de Saïgon à Bangkok, pourraient être économisés ; mais, lorsqu'il s'agit de déboucher pour ainsi dire le Tonkin et de le mettre en communication avec les parties les plus vivantes de l'Extrême-Orient, les dépenses se justifient absolument, surtout aux yeux de ceux qui ont connu et subi l'ancien état de choses.

Levant

La situation politique générale. — Pendant que de grands faits politiques se passaient en Orient, la situation intérieure de la Turquie restait un peu dans la pénombre. En effet, par deux reprises successives, l'Égypte attira l'attention : c'était tout d'abord le pèlerinage du khédivé, que l'assassinat de Boutros pacha allait bientôt reléguer à un second plan. Cette contrée va encore faire parler d'elle durant quelque temps, et les chroniques s'occuperont sans aucun doute des discours politiques de l'ex-président des États-Unis, M. Roosevelt : on pourra aisément constater combien les paroles de M. Roosevelt ont rendu au parti nationaliste égyptien le regain d'activité qu'il avait perdu, par suite de l'incident Boutros. Pour en finir avec l'Égypte, nous ne pouvons passer sous silence le rejet du projet de prolongation de concessions du canal de Suez qui vient d'être voté par l'Assemblée générale à l'unanimité moins une voix. D'un autre côté, la question d'Orient recommençait avec les incidents de frontière turco-bulgares, qui se terminaient par la visite à Constantinople du tsar des Bulgares. Ce sont tous ces gros événements qui ont complètement laissé dans l'ombre deux faits politiques d'ordre intérieur qui, bien que n'ayant qu'une importance toute relative, pourraient vraisemblablement expliquer bien des choses dans l'avenir.

Le nouveau ministère est arrivé au pouvoir dans des conditions aussi peu normales que possibles, et le rôle extra-parlementaire du Comité Union et Progrès dans cet incident est bien trop connu pour que nous ayons à y revenir. Le nouveau cabinet se montra animé des meilleures intentions et prépara une série de réformes, qui nous furent révélées, soit dans différentes déclarations ministérielles, soit par des interviews. La plus grosse question fut sans contredit celle de la réorganisation de la marine : dans tout l'Orient musulman des souscriptions ont été ouvertes en vue de la réorganisation de la flotte ottomane, des concerts et fêtes de charité furent donnés, et la presse remplit ses colonnes de poésies touchantes. De leur côté, le Sénat et le Parlement continuaient leurs travaux : c'est au sein de ces deux chambres qu'ont surgi les deux incidents dont nous voulons parler aujourd'hui.

Le Sénat était occupé depuis plusieurs mois à la révision de la Constitution de 1876 : le comité Union et Progrès avait, en effet, résolu de la rajeu-

nir et de l'adapter aux besoins nouveaux. D'assez mauvaise grâce le Sénat se mit à l'œuvre sur un vote du Parlement et les travaux de revision se poursuivirent d'une façon assez lente, et qui eut le don d'exaspérer les députés jeunes-turcs. Leur colère fut à son comble quand ils virent un sénateur, gendre du sultan, Damad pacha, présenter un ancien mémoire, tendant d'une façon générale à arrêter tout travail de revision. Le but précis de Damad pacha était de demander que les droits du sultan fussent mieux précisés, que sa liberté fut absolue en ce qui concerne la nomination du grand vizir, des ministres et des sénateurs. La suppression de l'inamovibilité du Sénat, en le rendant éligible, devait « mettre en péril l'existence même du peuple turc, la souveraineté de la dynastie et du khalifat ». Mais la proposition était en droit très délicate : il ne s'agissait rien moins que de remettre en discussion des articles déjà votés; le Sénat avait donc un motif juridique suffisant pour ne pas prendre en considération le mémoire de Damad pacha. Le comité Union et Progrès sortait une fois de plus victorieux de la lutte, car c'est un peu contre lui que cette proposition avait été faite, et sa discussion n'a pas eu lieu sans causer un certain malaise. Pendant plusieurs jours, on put croire que la situation devenait grave, et l'absence complète de nouvelles, quelques jours après, pouvait laisser croire à une petite révolution. Cet incident a-t-il eu une certaine influence sur la dislocation partielle du comité jeune-turc, au sein même du Parlement, ou tient-elle à des causes plus profondes? Il serait fort possible que cette proposition fût le motif immédiat de la scission que nous avons à signaler.

On a fait grand bruit dans la presse musulmane au sujet des défections qui se sont produites au sein du parti parlementaire Union et Progrès : en fait, une dizaine de membres de ce parti s'en sont détachés et ont passé au nouveau parti en formation, le parti populaire. Comme la plupart de ceux qui passent brusquement de l'opposition au gouvernement, les membres du comité Union et Progrès commirent un certain nombre de fautes qui leur aliénèrent dès le début quelques sympathies : on en voit la preuve dans la facilité avec laquelle fut montée contre leur pouvoir la contre-révolution du 13 avril 1909. Leur nationalisme exclusif devait éliminer toutes les bonnes volontés des nationalités autres que la turque. Et, depuis qu'ils sont au pouvoir, les façons quelque peu mystérieuses dont les Jeunes-Turcs dirigent la politique ont soulevé l'indignation des journaux mêmes qui les soutenaient : la démission d'Hilmi pacha et l'affaire Lynch furent des épisodes qui faillirent mal tourner. Le Comité est en tout cas très ému des démissions qui viennent de se produire dans le sein du Parlement, et bien qu'officiellement il s'en déclare enchanté, sous prétexte que le parti gagnera à être plus homogène, il suscite des manifestations d'électeurs, qui envoient des lettres de blâme aux récalcitrants.

Nous n'avons mentionné ces défections qu'en

tant qu'elles montrent que le comité Union et Progrès gagnerait à devenir un parti politique entièrement libre de toute attache avec le gouvernement. Au sein du Parlement, le Comité garde la majorité avec 150 députés, contre 45 libéraux, 10 membres du parti populaire et 55 indépendants.

Une manifestation arabe à Constantinople. — Nous avons déjà vu, dans notre chronique du mois dernier, comment les éléments arabes de l'empire ottoman, froissés du nationalisme turc, avaient résolu de défendre leurs intérêts jusque dans la capitale de l'empire. Depuis quelque temps, les revues de langue arabe menaient une campagne sévère en faveur de l'extension de l'enseignement de l'arabe, et c'est encore dans ce but que se fondait, il y a quelques semaines, à Constantinople, une association d'étudiants arabes. Ces derniers purent ainsi se compter, et ils se trouvèrent, sans doute, suffisamment nombreux, puisqu'ils viennent de tenter un petit coup de force qui leur a, d'ailleurs, à moitié réussi.

Le journal turc *Ikdam*, dans un article consacré à l'Yémen, avait déclaré que les Arabes n'avaient aucune notion de l'honneur. Aussitôt, une vingtaine d'étudiants arabes ont envahi les bureaux de l'*Ikdam*, qu'ils ont consciencieusement démolis avant que la police ait pu les disperser. Souleïman Boustani, vice-président de la Chambre, et plusieurs députés arabes, ont exprimé au grand vizir leur regret de ce que de tels propos aient pu voir le jour dans un organe turc, et le ministre de l'Intérieur leur a formellement promis toutes les réparations possibles. Le directeur de l'*Ikdam* a vu son journal suspendu, et lui-même a été condamné à cent livres d'amende, bien qu'il ait déclaré n'avoir pas pris connaissance préalablement de l'article visé; mais, d'autre part, on poursuivra les étudiants qui ont démolis les bureaux de l'*Ikdam*. Comme les députés arabes protestent contre ces poursuites et comme tous les étudiants arabes de Constantinople se déclarent solidaires de leurs camarades inculpés, on peut prévoir que ces incidents provoqueront quelque agitation. Spontanément, le comité Union et Progrès a fait parvenir au *Sabah* de Constantinople la déclaration suivante : « Nous réprouvons absolument le journal *Ikdam* pour l'article qu'il a écrit contre les Arabes; nous nous opposerons toujours à ceux qui prétendent empêcher les Arabes de prendre le nom d'Ottomans. Nous voulons le groupement de toutes les nationalités. »

Le journal l'*Ikdam*, un des plus vieux organes de Constantinople, se distinguait depuis quelque temps par ses fougueuses attaques contre les Arabes et leur langue. Son directeur, Ahmed Djevdet bey, déclare travailler pour l'islamisme et la nation ottomane, mais ses opinions nationalistes avancées sont connues de tous. En tout cas, voici les paroles qui ont motivé le soulèvement des étudiants arabes : « Les Arabes sont aptes à tout

faire, à être chameliers ou assassins; ils sont tout ce qu'on veut, pourvu qu'ils y trouvent un profit pécuniaire. » Toute la presse musulmane est d'accord pour donner tort au journal turc, et, en commentant l'incident très longuement, supprime un peu l'effet d'une mesure du gouvernement ottoman, qui a saisi les numéros incriminés de *l'Ikdam* pour qu'ils ne soient pas la cause de révoltes en Arabie.

L'Egypte, du Caire, après avoir relaté cet incident, fait les réflexions significatives suivantes : « Les Arabes sont totalement sacrifiés. De toutes les nationalités qui vivent dans l'empire, aucune n'a vu méconnaître aussi systématiquement ses droits. La population arabe est numériquement la plus puissante, puisqu'elle atteint la moitié de la population totale de l'empire ottoman; les Turcs, les Grecs, les Kurdes, les Arméniens, les Macédoniens, les Albanais, formant ensemble l'autre moitié. On n'a voulu tenir aucun compte de cela dans l'organisation du nouveau régime : les sphères dirigeantes ne comptent que deux Arabes : le ministre de la Guerre, Mahmoud Chekvet pacha, qui est originaire de Bagdad, et le ministre des Fondations pieuses. Sur 40 membres que compte le Sénat, il n'y a que 3 Arabes, et à la Chambre où, proportionnellement aux autres nationalités, les Arabes devraient avoir au moins 120 représentants, ils n'ont que 65 députés. Sous l'ancien régime, il y avait 10 Arabes dans le haut personnel administratif dépendant du ministère des Affaires étrangères, et sur 400 fonctionnaires, il y avait 314 Turcs, 40 Arméniens, 28 Grecs, 10 Israélites et 8 Arabes. Sous le nouveau régime, il n'y a pas un seul Arabe dans le corps diplomatique, et dans le cadre administratif il n'y a plus que 2 fonctionnaires subalternes de cette nationalité. Pour la haute administration intérieure, sur 24 valis ou gouverneurs, on ne compte que 2 Arabes. Il n'est pas surprenant que les Arabes se considèrent comme injustement sacrifiés et qu'ils cherchent à résister à leur totale absorption par les Turcs... La querelle des nationalités a fait trop de mal à la Turquie, pour que les régénérateurs ottomans s'obstinent à l'entretenir et pour qu'ils ne s'appliquent pas, en respectant scrupuleusement les droits de chacun, à en effacer jusqu'au souvenir.

L'enseignement de l'arabe dans l'empire ottoman. — Le *Manar*, revue mensuelle du Caire, publie la note suivante, dans son numéro de mars, sous la signature de son directeur :

« Au sujet de la prise en considération de la langue et de l'affermissement du lien entre les Arabes et les Turcs, ce pourquoi j'ai lutté depuis mon arrivée à Constantinople, j'ai reçu l'assurance que le président du Conseil, Ibrahim Hakki pacha, s'en occupait activement.

« Le journal *El Arab* a déjà publié qu'il était certain que la langue arabe allait devenir une langue officielle au même titre que le turc : l'empire ottoman posséderait de la sorte deux langues officielles. Plus d'un m'a affirmé depuis que cette

nouvelle était exacte; nous en voyons la preuve, déclaraient certains autres, dans ce fait qu'une somme est prévue au budget de l'Instruction publique de l'année prochaine pour l'enseignement de l'arabe. Ce n'est pas, à notre avis, une preuve suffisamment convaincante. Le ministère pensait nommer dix professeurs d'arabe; puis il fut question de quinze, et finalement cinq seulement furent désignés. L'enseignement de l'arabe serait donné à deux catégories de personnes : 1° à ceux qui désireraient plus tard enseigner l'arabe; 2° aux fonctionnaires susceptibles d'être envoyés dans les provinces de langue arabe, le gouvernement s'étant enfin aperçu qu'un fonctionnaire qui ne possède pas la langue d'un pays ne peut pas y faire régner l'ordre et la justice. L'enseignement de l'arabe était officiellement reconnu du temps du pouvoir absolu, mais on avait nommé des professeurs absolument incapables, et on pouvait voir ce phénomène inouï d'un professeur turc ou arménien enseignant la langue arabe aux Arabes eux mêmes. Il faut espérer que le ministère de l'Instruction publique suivra une voie meilleure, s'il veut aboutir à de bons résultats. »

Le calme rétabli dans le Yémen. — Les dernières nouvelles que nous recevons de la province yéménite, quoique très laconiques, sont suffisamment précises pour que nous puissions confirmer les déclarations officielles faites à ce sujet par le ministre de l'Intérieur ottoman, à la Chambre, le 14 février dernier. La contrée est en pleine voie de pacification, les deux principaux révoltés ayant réellement fait leur soumission. Le gouvernement ottoman doit se réjouir d'avoir envoyé immédiatement, dès le début des soulèvements, les troupes suffisantes pour rétablir l'ordre, car il commençait à avoir une mauvaise presse. Les musulmans lettrés s'entendaient tous pour accuser la Porte de négligence : le *Moayyad* publia à ce sujet des correspondances de l'Inde assez significatives.

L'imam Yahya et le mahdi El Idrisi ont donc fait acte de soumission : ne nous arrêtons pas plus longtemps aux dernières informations reçues qui nous affirment que ce dernier a recommencé la lutte. C'est un fait peu vraisemblable, attendu que le départ des troupes est déjà commencé.

En tout cas, il importe que la Turquie agisse rapidement dans le Yémen en y accomplissant les réformes promises. Prenons acte de ce qu'elle vient de nommer un Arabe, Kamel bey, comme vali de la province. Ce nouveau fonctionnaire, qui a accompli toute sa carrière administrative dans le Yémen, est extrêmement sympathique à ses administrés : on peut donc supposer que son passage à la tête de la contrée sera moins éphémère que celui de ses prédécesseurs et que, par ses soins, la justice régnera au Yémen.

Le chemin de fer du Hedjaz. — Les revenus du chemin de fer du Hedjaz ont été, cette année, de 15.066.155 piastres (la piastre vaut 23 centimes), alors qu'ils avaient été de 11.340.600

piastres l'année passée. Malgré cette augmentation, les travaux de la ligne n'avancent pas, et les souscriptions n'affluent pas comme auparavant. La personne chargée d'envoyer de l'Inde la trente-deuxième liste de souscription, se montant à 17 guinées seulement, fait des réflexions amères : « Il y a un an et demi, déclare-t-il, que le gouvernement se désintéresse complètement de la voie ferrée du Hedjaz, et la presse musulmane s'abstient, de son côté, de s'occuper de la question. Les souscripteurs se font donc plus rares, personne ne se souciant d'envoyer son obole à une œuvre presque tombée dans l'oubli. » Ce souscripteur paraît être dans le vrai, car on n'entend parler d'aucun avancement de la ligne; c'est à peine si le conseil d'administration annonce de temps à autre qu'il a acheté des wagons et des locomotives.

Cependant, on s'est ému des plaintes formulées à l'occasion des difficultés survenues pendant le pèlerinage du khédive, et on affirme que le conseil des ministres ottoman serait enfin disposé à faire commencer en septembre prochain les travaux d'un chemin de fer reliant la Mecque à Djedda.

Les projets de chemin de fer. — Sous le titre : Les Américains en Turquie, le *Liwa* publia, le 19 mars, l'information suivante : « Un syndicat américain a obtenu du gouvernement ottoman la concession qu'il avait demandée, consistant à construire un chemin de fer partant de Samsoun, port situé sur la côte orientale de la mer Noire, et traversant l'Asie Mineure orientale pour atteindre Mossoul, sur le Tigre. Le chemin de fer prendra d'abord la direction sud, pour revenir vers le Sud-Est jusqu'à Diarbékir, après avoir traversé un défilé du Taurus. En quittant Diarbékir, la ligne américaine se dirigera sur Mossoul où elle convergera avec le chemin de fer allemand de Bagdad. Le chemin de fer projeté aura un grand effet sur la région qu'il traversera, si l'on considère que le pays est beaucoup plus riche et beaucoup plus productif que celui traversé par le chemin de fer d'Anatolie. Les cercles allemands de Constantinople souhaitent la bienvenue au projet et prétendent qu'un tel chemin de fer ne peut que tendre à accroître les forces de la Turquie contre tout acte agressif venant de la Russie et se rapportant à l'Arménie. » Le *Liwa* va sans doute un peu vite. La demande américaine n'est pas si avancée et risquerait de se heurter aux droits reconnus à la Russie en ce qui concerne les chemins de fer des provinces voisines de la Transcaucasie; d'après nos informations, il serait bien question de la construction d'une ligne partant de Samsoun, mais par une combinaison franco-russe.

Nous apprenons, d'autre part, par le *Moayyad* du 7 avril, qu'un groupe égyptien a demandé la concession d'une ligne ferrée à voie normale de Rayak à un point de la ligne Beyrouth-Damas qui ferait le trajet jusqu'à la frontière d'Égypte. Cette ligne aura une longueur de 400 kilomètres.

Il n'est pas demandé de garantie kilométrique : d'après les dernières informations venues de Constantinople, cette concession aurait été accordée. Reste à savoir comment on pourra la mettre en valeur, sans garantie kilométrique, dans ce pays presque entièrement désert.

L'incident turco-persan. — Le gouvernement turc, comme nous l'avions annoncé, a enfin désigné les membres devant siéger dans la commission de délimitation de la frontière turco-persane. L'historique de cette question a été donné dans le Bulletin de 1908; depuis le début du conflit, il ne s'est agi que de commissions mixtes qui se formaient et se séparaient sans avoir pu s'entendre. La dernière en date vient de se réunir à Constantinople, sous la présidence de Adil bey, conseiller du grand vizirat. Pour ne pas changer les vieilles habitudes, la commission a décidé de compulsier les vieux textes des traités et de mettre à l'étude les principales cartes qui ont été dressées. Attendons-nous à voir de chaudes discussions s'élever au sujet des conventions antérieures : peut-être verrons-nous encore les Turcs chercher leurs arguments dans la fameuse convention de 1639, signée par le sultan Mourad; dans cette affaire, les Turcs n'ont jamais invoqué d'autre texte, car il est le seul qui leur donne quelques droits. Mais nous savons que ce traité a été détruit par des conventions postérieures, et notamment par les actes de la commission anglo-russe de 1865.

A part le président, la commission se compose, du côté turc, de Rachid bey, conseiller juriste, et de Taher pacha, ancien gouverneur de Van.

La politique allemande en Palestine. — Le 9 avril, une suite a été donnée au voyage fait en Palestine par l'empereur d'Allemagne en 1897. Un des fils de Guillaume II, le prince Eitel Friedrich, a inauguré dans cette journée l'église de l'Assomption, centre allemand du culte protestant, et une église catholique allemande sur le mont Sion, ainsi qu'un hôpital allemand. Ces cérémonies ont eu lieu en très grande pompe en présence de tous les éléments allemands de la Palestine qui étaient dirigés, en dehors du prince Eitel Friedrich, par les princes Georges et Conrad de Bavière, représentant le groupe catholique allemand, le baron Marschall von Bieberstein, ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, et Abdour Rahim, gouverneur turc.

Extrême-Orient

CHINE

Le chemin de fer de Tchîn-tcheou à Aï-goun. — Les Anglais, qui sont partisans de la construction du chemin de fer de Tchîn-tcheou à Aï-goun ou qui ont intérêt, comme nous l'avons expliqué, à sa construction, ne désarment pas et

continuent à essayer d'embarrasser le gouvernement britannique dans l'attitude de réserve et d'acquiescement aux volontés russes et japonaises que sa politique générale lui recommandait d'adopter dans cette affaire. Nous avons signalé déjà la question qui avait été adressée sur ce sujet au gouvernement, à la Chambre des Communes. Le 4 avril, une nouvelle question de ce genre a été posée par le comte Winterton, qui a demandé au secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, s'il reconnaissait que l'arrangement conclu entre la Russie et l'Angleterre en 1899, relativement à la concession des chemins de fer au Nord de la Grande-Muraille et dans la vallée du Yang-tseu, avait trait seulement à des concessions proprement dites, et, étant donné cela, s'il pouvait dire comment l'arrangement en question devait déterminer l'attitude du gouvernement de Sa Majesté en ce qui concerne le chemin de fer de Tchén-tchéou à Aïgoun, que la Chine se proposait de construire elle-même en recourant à un contrat avec des entrepreneurs étrangers et pour lequel aucune concession, de quelque sorte que ce soit, n'avait été donnée. M. Mackinnon Wood répondant au nom du gouvernement a dit : « Il n'y a rien dans l'arrangement en question qui atteigne le droit de la Chine de construire tous les chemins de fer qu'elle désirera, mais il existe dans l'accord un engagement de la part de la Grande-Bretagne de ne pas chercher, pour des sujets britanniques ou autres, des concessions de chemins de fer au Nord de la Grande-Muraille. Je ne puis donc choisir de tels chemins de fer comme un terrain propre à une intervention diplomatique du gouvernement de Sa Majesté. »

Comme on le voit, l'attitude du cabinet de Londres se maintient strictement, malgré l'obstination des attaques dont elle est l'objet.

La Chine aux Chinois et la construction des chemins de fer. — On a dit à plusieurs reprises que la construction des chemins de fer par les seuls éléments chinois amenait des gaspillages excessifs, des retards et d'assez fortes erreurs techniques. On a cité pour le prouver les chemins de fer de Changhaï à Hang-tchéou et de Canton à la frontière du Hounan. Peut-être a-t-on exagéré, mais il semble que les chiffres suivants, publiés par les autorités chinoises à la demande des souscripteurs pour le chemin de fer du Houpe au Seu-tchouan, justifient assez fortement cette opinion pessimiste. Les souscriptions, pour ce chemin de fer de Hankéou à Tchentou, se sont élevées, jusqu'au mois de novembre dernier, à environ 50 millions de francs, dont un cinquième souscrit par les particuliers, le reste provenant d'une taxation obligatoire. Les dépenses s'élevaient à 16.200.000 francs deux mois déjà avant que le premier rail eût été posé. Depuis lors, le travail sur la première section de 145 kilomètres dans le Houpe a été commencé et on estime qu'il a coûté 33.750.000 francs. Avant que le travail commencât, il y avait un état-major de 249 fonctionnaires occupant 122 postes. Il comprenait

3 directeurs généraux, 3 directeurs, 6 ingénieurs ayant des salaires variant de 750 à 2.500 francs par mois.

Les autorités voudraient maintenant une souscription de 200 millions pour ce chemin de fer, mais les versements ont cessé, et il n'est pas probable que la publication des chiffres plus haut les encourage ; à moins que les Chinois n'aient des autorités pour surveiller sérieusement ces entreprises, il ne semble pas qu'elles puissent être continuées longtemps avec le capital indigène et sans recourir à l'emprunt étranger qui, pour l'instant, est non seulement empêché par les prétentions trop exclusives de certains des marchés qui fourniraient les parts de l'emprunt, mais encore par la volonté bien arrêtée des Chinois de ne pas recourir à la finance occidentale.

Le dalaï-lama. — Le malheureux Bouddha incarné qui a jugé prudent de fuir Lhasa devant une armée chinoise, après s'être enfui, il y a quelques années, devant une armée anglaise, est actuellement à Calcutta sans savoir que devenir. Nous avons dans notre dernier numéro fait de cet événement un commentaire auquel aucun événement nouveau ne nous invite encore à rien ajouter. Ainsi que nous l'avons annoncé, le dalaï-lama a été dégradé de son titre divin par un décret impérial du Fils du Ciel que la politique habile et sceptique des Chinois a mis, même dans les affaires de l'autre vie, au-dessus de toutes les autres autorités religieuses. Voici une traduction de ce décret qui rend à l'humanité pure et simple le lama désormais séparé de son essence divine par un acte de l'autorité supérieure :

Le dalaï-lama A-Wang (suivent les seize caractères honorifiques donnant le titre entier du pape bouddhiste) a toujours joui des abondantes faveurs du trône pendant le règne de notre prédécesseur. Il était donc certain que, s'il possédait le moins du monde une conscience, c'était son devoir absolu de confiner régulièrement et pieusement son attention aux questions religieuses, se conformant avec révérence aux traditions et aux Sacrés Canons pour la plus grande gloire de la Religion jaune. Il ne l'a pas fait. Au contraire, depuis qu'il s'est chargé du trésor et des autres matières séculières concernant le gouvernement, il a montré un orgueil sans précédent, de l'extravagance, de la licence, de l'insubordination et du désordre. Grandement audacieux, il a même trouvé convenable de discuter nos ordres impériaux. Il a attiré le mal sur les peuples du Tibet et les a incités à la licence.

Le 6^e mois de la 30^e année de Kouang Hsiou (1905) il a été justement et proprement déposé au trône par nos résidents impériaux à Lhasa, en raison de ses actes relatifs à la révolte de cette époque, et il réussit alors à éviter les conséquences de sa mauvaise conduite notoire. Notre édit l'a privé temporairement de son titre et de sa charge. Plus tard néanmoins, en considération de son long voyage à Ourga, d'où il retourna à Hsining, et dans l'espoir que même alors il pourrait se réformer et quitter ses voies mauvaises, nous donnâmes l'ordre à nos fonctionnaires de lui montrer toutes les attentions convenables. Quand l'avant-dernière année il vint à Pékin pour avoir audience, nous lui fîmes des dons et lui conférâmes de nouveaux titres, et lors de son retour au Tibet des officiers spéciaux furent chargés de l'escorter. Tout le long du che-

min de son voyage, les plaintes abondèrent sur ses vexations, ses exactions et ses retards, mais nous ne regardâmes pas ces choses, espérant, dans notre indulgence, que le passé pourrait être effacé et sa loyauté assurée pour l'avenir. Grandes, certes, furent notre bonté et notre considération.

L'envoi récent d'un détachement de nos troupes du Seu-tchouan au Tibet avait seulement pour but de faciliter le maintien de l'ordre et la protection des marchés commerciaux existant avec l'étranger. Il n'était pas question d'intimider ou d'opprimer le peuple du Tibet. Cette mesure fut nécessitée par l'action du dalaï-lama. On ne pouvait pas prévoir, que, à son retour à Lhassa, il reprendrait le cours de ses méfaits, répandant de fausses et alarmantes rumeurs, ravalant à chaque occasion nos résidents impériaux et leur faisant opposition. A nos exhortations répétées et urgentes il n'accorda pas la moindre attention. A l'arrivée des troupes du Seu-tchouan à Lhassa nous reçûmes un télégramme de Lien yu nous informant que, dans la nuit du 12 février, le dalaï-lama était parti pour une destination inconnue et sans avoir un mot pour nos représentants. Nous donnâmes alors l'ordre aux résidents impériaux de s'efforcer de le ramener et de prendre les mesures voulues pour sa sécurité et sa bonne conduite à venir, mais on ne trouva de lui aucune trace. Etant le chef titulaire des affaires religieuses, comment ose-t-il donc ainsi une fois encore quitter son poste sans autorisation ? Nous sommes obligés d'arriver à la conclusion que le dalaï-lama est faux, plein de tromperie, instable dans son obéissance, ingrat pour les faveurs qu'il a reçues de nos mains et infidèle à la charge publique qui lui a été confiée. Il n'est pas propre à être le chef des Hout'ouktou (les saints).

Nous dépouillons donc par cet édit A-Wang (etc.) de son titre de dalaï-lama comme le seul châtement possible de son offense. Peu importe qu'il trouve refuge à l'étranger ou qu'il rentre au Tibet, il doit être considéré désormais comme un homme du commun et nous commandons maintenant à nos résidents impériaux de chercher des enfants nés avec les signes miraculeux et parmi eux de tirer un nom de l'Urne d'Or en conformité aux rites consacrés. L'enfant dont le nom sera tiré sera installé comme la véritable réincarnation des dalaï-lamas ses prédécesseurs, et demande nous sera faite de lui conférer les honneurs et titres voulus, de manière que la propagation des Sacrés Canons soit maintenue et que les affaires religieuses ne soient pas traitées à la légère.

En récompensant les bons et en punissant les pervers, le Trône est strictement impartial. Les prêtres et tous les habitants du Tibet sont tous de même nos enfants, et nous avons dès lors confiance qu'après la publication de cet édit ils soutiendront les lois et nous assisteront dans la tâche de maintenir le bon ordre dans la Dépendance. Ainsi sera rempli notre sincère désir d'assurer la paix sur nos frontières et de protéger la Religion jaune.

Ce décret a cela d'intéressant qu'il semble considérer comme une usurpation de la part du dalaï-lama le fait de ne pas s'être borné à ses fonctions religieuses et d'avoir assumé l'administration du pays. La réalité est que, depuis une longue période, le dalaï-lama était de fait le souverain temporel de ce que l'on appelle le royaume de Lhassa. Reste à savoir comment les lamas du Tibet prendront cette affirmation qui retourne la réalité puisque, s'il y a usurpation, elle vient des autorités chinoises qui renversent l'état de choses établi au Tibet. Reste à savoir aussi si les Tibétains admettront facilement qu'un des

mystères de leur foi, la réincarnation du Bouddha, soit considérée aussi clairement comme une pure et simple question administrative. Il n'y a pas de précédent, assure-t-on, de la réincarnation d'un dalaï-lama avant la mort de l'être humain que sa divinité habitait, bien que le gouvernement chinois veuille faire opérer cette incarnation en ordonnant de rechercher les enfants dont la naissance a été marquée par les « signes mystérieux ». Il va sans dire que si les Tibétains avaient des armes modernes, ces délicates questions de droit et de théologie ne sauraient être si facilement tranchées. Mais un fait est certain c'est que l'Edit impérial, par sa manière de parler du pouvoir temporel du dalaï-lama, révèle clairement chez le gouvernement chinois la volonté, que nous avons déjà fait remarquer chez lui, de médiatiser le Tibet, soumis à la politique active et directe que la Chine a depuis peu adoptée dans toutes ses dépendances extérieures.

Quant aux circonstances dans lesquelles s'est produite la fuite du dalaï-lama de Lhassa, nous croyons intéressant de donner le récit que le correspondant du *Times*, à Calcutta, déclare tenir d'un soldat chinois qui avait accompagné le bouddha incarné de Si-Ngan-fou au Tibet, et que le journaliste anglais a eu la chance de rencontrer aux Indes. Ce Chinois faisait partie de la petite escorte donnée au dalaï-lama par le vice-roi de Si Ngan-fou. En arrivant aux Indes, jusqu'où il a accompagné ce lama, ce soldat a coupé sa tresse et s'est fait passer pour un mahométan chinois. Il a dix-neuf ans et raconte son histoire avec une naïveté qui a fait croire le journaliste anglais à sa véracité et montre en même temps sa parfaite ignorance de l'intérêt général des événements auxquels il a assisté. Le correspondant du *Times* en donne une traduction que nous traduisons à notre tour en respectant autant que possible les allures du récit.

Ce soldat nommé Yen-Chen-Young, né à Si-Ngan-fou, était en service dans cette ville lorsque le dalaï-lama y passa en rentrant de Pékin au Tibet. Le dalaï-lama, qui avait sans doute déjà des difficultés, demanda au gouverneur du Chansi de lui donner quelques soldats chinois pour l'escorter en route. Le gouverneur y consentit d'assez mauvaise grâce, et Yen-Chen-Young fut désigné pour prendre part à ce voyage. Lorsque le dalaï-lama atteignit Lhassa, il fut reçu à l'extérieur de la ville par un corps nombreux de dignitaires tibétains et de moines, qui tous étaient alignés sur un côté de la route, tandis que l'autre était garni de fonctionnaires et de soldats chinois. Le dalaï-lama échangea des salutations amicales avec les Tibétains, mais il passa devant les Chinois comme s'il ne les voyait pas, les yeux fixés dans le vague et la tête levée. « Les Chinois, dit le soldat, ne dirent rien, mais leur cœur était noir de rage. » Pendant trois jours le dalaï-lama resta dans un temple que le soldat appelle Tchang-Po, et il y eut de grandes réjouissances parmi les Tibétains. Le quatrième jour il monta au Potala et reprit sa résidence dans son palais sur la hauteur.

Sur ce qui suivit, le soldat savait et avait compris peu de choses; mais un soir, très tard, l'armée chinoise approcha de Lhassa, battant des tambours et faisant grand bruit pour montrer sa puissance, comme il est d'usage dans toute armée chinoise, et brûlant de grands feux, de ma-

nière à éclairer tout le pays comme s'il avait fait jour. Sur ce, le dalaï-lama éprouva une grande frayeur, sortit de sa chambre et regarda l'éclat de ces feux qui brillait comme le jour. A ce moment, il n'eut pas de pouvoir de penser ou de vouloir, et il ne trouva rien qu'il pût faire. Il ne put se décider à combattre contre l'armée chinoise, et aucun des officiers et grands dignitaires tibétains n'osa se hasarder au dehors, de crainte d'avoir à se battre avec les soldats chinois. Le dalaï-lama n'eut d'autre idée que de fuir, et il demanda à ses ministres de réunir environ 200 cavaliers et de se préparer à la hâte, afin de pouvoir fuir cette nuit même devant l'armée qui venait de Chine, et cela fut fait comme il l'avait ordonné. Le dalaï-lama s'enfuit avec ses ministres. Cependant, l'armée chinoise était venue à grandes marches et arrivait harassée par les fatigues de la route. Sinon, pourquoi, pense le soldat, n'entra-t-elle pas, cette nuit même, dans le palais pour saisir le dalaï-lama? Le matin qui suivit, les ambans et les officiers de l'armée chinoise allèrent occuper le palais, mais quand ils arrivèrent tout était tranquille, personne ne se trouvant plus à l'intérieur, et tous eurent l'air fort bête, les uns regardant les autres et aucun ne trouvant rien à dire. Cependant, après avoir un peu réfléchi, ils ordonnèrent à un jeune officier de prendre 40 cavaliers et de se mettre à la poursuite du dalaï-lama, et ceux-ci sortirent et le poursuivirent environ une demi-journée, jusqu'à ce qu'ils arrivassent à une rivière dont les eaux étaient très profondes. Et il n'y avait pas de bateau sur le cours d'eau, car tous les bateliers étaient tibétains et avaient porté le dalaï-lama et ses gens sur l'autre rive, où ils étaient eux-mêmes restés.

Voyant combien était faible la petite troupe chinoise, le dalaï-lama, avec ses 200 cavaliers sur l'autre rive, pensa en lui-même : « Maintenant, je m'en vais livrer une facile bataille et prendre ces soldats chinois. » Et il ordonna à ses 200 hommes d'ouvrir le feu, et tous les 40 cavaliers chinois sautèrent de leurs chevaux. Et le dalaï-lama sottement crut en lui-même : « Maintenant, j'ai gagné une grande bataille ; tous ces soldats chinois sont morts, et je vais prendre leurs fusils et tout le reste. » Mais les soldats chinois n'étaient pas morts et ils avaient fait semblant de tomber de cheval, en exécutant les ordres de leur jeune officier, et lorsque les soldats tibétains traversèrent la rivière et mirent pied sur la rive, les soldats chinois se levèrent, ouvrirent le feu et tuèrent un grand nombre de ces Tibétains insensés. Peu d'entre eux purent grimper dans leurs bateaux, et la plupart de ceux-ci furent tués aussi pendant qu'ils traversaient une fois de plus la rivière. Et le dalaï-lama fut comme le sot personnage qui, non content d'avoir pris un oiseau, désire prendre aussi son nid, et qui, en essayant de prendre le nid, perd l'oiseau lui-même, car le dalaï-lama s'était heureusement échappé de Lhasa avec 200 cavaliers et beaucoup d'argent, et parce qu'il ne se contentait pas de cette bonne fortune, il ne put presque rien conserver, et il dut se sauver avec seulement quelques chevaux, juste assez pour lui et ses ministres, obligé qu'il fut de laisser derrière lui tous ses coffres, parmi lesquels il y avait un coffre contenant des papiers d'Etat et beaucoup d'or, dont il fut permis aux Chinois de se saisir. Peut-être cela aussi fut-il d'ailleurs une chance pour le dalaï-lama, car, lorsque les soldats chinois eurent traversé la rivière dans les bateaux qu'ils avaient pris pendant le combat, ils saisirent les coffres et, à l'heure où ils eurent fini de se quereller au sujet de l'or qu'ils avaient trouvé, ils oublièrent de poursuivre le dalaï-lama, et lui, encore avec une grande chance, réussit à opérer sa fuite.

Et ainsi il arriva à Gyangtse où il y avait un bureau des douanes chinoises et deux officiers chinois. Ces fonctionnaires s'étonnèrent fort de voir le dalaï-lama arriver dans cet équipage, mais ils s'avancèrent et le saluèrent avec la

figure aimable qui était de rigueur, car ils n'avaient pas reçu de nouvelles de l'amban, ni l'ordre d'arrêter le dalaï-lama, ni aucun papier d'Etat sur la situation réelle des affaires. Et une fois de plus, le dalaï-lama réussit heureusement à passer, et ainsi de suite jusqu'à Tchoumbi où il y a un autre poste des douanes chinoises avec un général et quelques soldats ; mais là aussi les autorités chinoises n'avaient pas d'ordre et laissèrent le dalaï-lama continuer en paix. Mais lorsqu'un fort parti de cavaliers chinois arriva dans cet endroit, juste après le départ du dalaï-lama, l'officier qui les commandait dit au général : « Pourquoi n'avez-vous pas arrêté le dalaï-lama en fuite, conformément aux ordres de l'amban ? » Et le général répliqua : « Aucun papier d'Etat portant de pareils ordres ne m'a atteint, et pourquoi l'aurais-je arrêté ? Mais vous-même, au lieu de me gronder, pourquoi ne le poursuivez-vous pas en toute hâte, car il n'est pas encore à plus de 12 ou 13 lis d'ici. » Aussi l'officier repartit et reprit la poursuite, et il s'en fallut de peu qu'il ne l'attrapât ; mais les yeux des poursuivants ne tombèrent sur le dalaï-lama que juste au moment où il avait atteint la passe de Tchoumbi et fait son entrée dans le premier poste anglais, et ils ne pouvaient plus l'attraper, car le dalaï-lama avait heureusement réussi à mettre le pied sur le territoire anglais et les officiers anglais le gardaient et l'envoyèrent à Dardjiling. Cependant l'officier qui le poursuivait, on me l'a raconté, alors qu'il retournait fort déconfit à Lhasa, fut mandé par l'amban qui était extrêmement furieux. « Pourquoi avez-vous laissé le dalaï-lama se sauver, demanda l'amban, et qu'est-ce qu'il vous a donné pour cela ? Combien d'argent avez-vous reçu de lui ? » Mais ce qui arriva à ce malheureux officier, je ne saurais le dire. Cependant le dalaï-lama lui-même était alors en sûreté dans l'Inde.

Il semble bien d'après ce récit que le Bouddha incarné n'a pas eu tort de prendre la fuite, car le parti de s'emparer de sa personne ; dès que le renfort chinois serait arrivé à Lhasa, semblait bien être pris par les ambans.

Un exemple de procédure. — Le correspondant du *Times* à Changhaï donne un singulier exemple de la façon dont certains mandarins de l'ordre judiciaire continuent à appliquer la justice, après les réformes qui ont été ordonnées par le gouvernement de Pékin, et aussi à un moment où la presse et la classe des étudiants réclament avec presque autant d'énergie la suppression de l'exterritorialité dont jouissent les étrangers que l'inauguration immédiate du parlement de Pékin. Cet exemple montre qu'il faudra encore quelque temps pour que la suppression de l'exterritorialité puisse être envisagée par les puissances, car si certains faits peuvent se produire à Changhaï, il est bien clair qu'il doit s'en passer bien d'autres encore dans des régions plus éloignées de la vue des étrangers et des groupes chinois dès à présent acquis aux idées nouvelles.

La pièce suivante est la traduction des parties les plus intéressantes de la déclaration faite par un nommé Wou Ah-tao, qui a été arraché par l'action unanime du corps consulaire de Changhaï à la justice du yamen devant laquelle il avait d'ailleurs été entraîné après une arrestation illégale, puisqu'elle avait eu lieu sur le territoire de la concession internationale.

Le septième jour du septième mois de la première année de Hsuan Toung (22 octobre 1909), je quittai ma boutique

de riz pour aller dans une maison du district de Sinza. J'étais dans mon pousse-pousse privé. Je n'avais fait qu'un petit parcours dans la direction de Markham Road et j'étais près de la porte de la filature de coton Yu Youen lorsque je rencontrai huit hommes. Ils me dirent de m'arrêter. Je le fis, et deux d'entre eux me dirent de passer sur la rive nord de la crique (sur le territoire purement chinois) pour voir une pièce de terre. Je répondis que je n'avais rien à faire avec des terrains situés au Nord de la crique. Alors les huit hommes me sautèrent dessus et me tirant par la tresse me firent sortir de mon pousse-pousse. Je résistai et criai à l'aide, mais personne ne vint. Mes agresseurs me montrèrent un mandat d'amener et me dirent qu'ils étaient des agents du yamen du magistrat de la cité chinoise qui voulait me faire comparaître sous l'inculpation de conserver illégalement un *fangtan* (titre de propriété indigène). Ils me tirèrent jusqu'à la rive de la crique où une barque attendait. Je fus jeté à bord et les rameurs nous transportèrent du côté de Pao-chan. De l'autre côté nous fûmes rencontrés par deux hommes que je connaissais pour être des agents de l'autorité de la cité. Je fus mené à la station de police centrale de Pao-chan où je fus immédiatement enfermé sans interrogatoire. Je fus ensuite transféré au yamen de la cité. Pour le trajet on me mit les menottes et je fus traité comme un dangereux malfaiteur. L'escorte m'encadra baïonnette au canon. Je reçus ordre de marcher au centre et j'arrivai ainsi au yamen du magistrat de la cité où je fus enfermé.

Deux jours après, je fus conduit devant le magistrat de la cité. Il me dit : « Je vous ai fait convoquer plusieurs fois et vous n'êtes pas venu. Ensuite vous fûtes arrêté et conduit à la station de police de Pao-chan. Votre frère est allé à la police de la concession internationale et a faussement rapporté que vous aviez été arrêté illégalement. » Le magistrat intima alors l'ordre à ses agents de me donner 2.000 coups de bambou. Ils me donnèrent seulement 700 coups. Je leur avais promis de leur verser de l'argent s'ils frappaient légèrement, et je leur donnai 24 piastres. Le magistrat les arrêta lorsqu'ils m'eurent administré 700 coups, car mes jambes saignaient abondamment. Il donna l'ordre aux agents de me ramener dans ma cellule et de me mettre les fers aux chevilles. Le jour suivant, deux des agents me demandèrent 200 piastres ; ils me dirent que si je leur remettais cette somme ils essaieraient de me tirer d'affaire. Je ne leur donnai rien parce que je pensais qu'ils ne pouvaient rien faire pour moi. Environ dix jours plus tard, je fus de nouveau conduit devant le magistrat. Le plaignant dont le nom était sur le mandat d'amener se trouvait là, et il dit au magistrat que sa femme avait donné en gage un *fangtan* sans son autorisation, et que j'avais timbré ce *fangtan* comme s'il était authentique. Il déclara qu'il voulait qu'on lui rendit le *fangtan*. Le magistrat me dit de le produire. Je répondis qu'il n'était pas en ma possession, et qu'il avait été engagé à une femme nommée Soungzia pour la somme de 1.500 piastres, et qu'il ne pouvait pas être restitué sans que l'argent fût rendu. J'ajoutai d'ailleurs que je n'avais pas été l'intermédiaire mais seulement le témoin du marché, le septième mois de la trente et unième année de Kouang Hsiu. Sur ce le magistrat ordonna à ses agents de me donner 200 gifles sur la figure. Je promis encore de l'argent pour être battu modérément, et je donnai ensuite 12 piastres aux licteurs. Ils me frappèrent avec une lanière de cuir 100 fois sur chaque joue. Je fus ensuite ramené dans ma cellule.

Environ vingt jours après (je ne me rappelle pas exactement la date) je fus ramené une fois de plus devant le magistrat. Il déclara que je devais faire venir mon frère qui avait fait une fausse déclaration à la police internationale, et il me demanda aussi quand je pourrai produire le *fangtan*. Je répondis que mon frère était employé dans une maison étrangère et que je pensais qu'il ne pouvait pas se

présenter, mais que je l'enverrais chercher. Je ne fus pas battu cette fois, mais dix jours après je fus de nouveau amené pour être interrogé et questionné sur mon frère. Je dis au magistrat qu'il refusait de venir. Il déclara qu'il devait venir et me renvoya dans ma cellule. Le même fait se reproduisit deux fois. On me demanda seulement si mon frère allait venir et je ne fus pas battu. Environ le quatrième jour de la onzième lune je fus ramené devant la cour. Le magistrat me dit que M. Tchen, l'interprète du tao-tai, lui avait dit que le consul anglais avait demandé que je fusse relâché, et il ajoutait que j'étais la cause de cette intervention étrangère. Sur ce, il ordonna à ses agents de me donner 2.000 coups. Cette fois, je les reçus intégralement. Je payai 12 piastres pour que les coups me fussent appliqués aussi doucement que possible, mais lorsque les licteurs eurent achevé, j'étais en fort piteux état. Je fus ramené dans ma cellule et convoqué encore une fois devant le magistrat le sixième jour de la onzième lune. Le magistrat me déclara qu'il avait vu dans les journaux que deux hommes avaient été arrêtés sous l'inculpation de m'avoir arrêté moi-même illégalement. Il ajouta que j'avais acheté des témoins pour déposer faussement contre ces hommes, et il ordonna de me donner encore une fois 2.000 coups. Ils me furent encore administrés jusqu'au bout et je payai encore 12 piastres aux licteurs en cette occasion.

Le dix-neuvième jour de la onzième lune, je fus encore conduit à la cour. Le magistrat avait, me dit-il, reçu une lettre du magistrat de la cour mixte déclarant que les autorités municipales européennes avaient demandé ma mise en liberté. Il ajouta que je ferais tout aussi bien de demander aux étrangers de déposer une plainte contre lui auprès du Ouai-ou-pou et de le faire révoquer, « mais, ajouta-t-il, furieux, en jetant sa chaise par terre, la nuit qui précédera mon départ du yamen je vous ferai tuer ». Les licteurs reçurent l'ordre de me donner 2.000 coups. Je perdis connaissance après en avoir reçu 900. Lorsque je repris mes sens, je me trouvais de nouveau dans ma cellule. Je demandai à un des agents qui se trouvait là combien de coups j'avais reçus. Il dit 900. Le magistrat avait, dit-il, ordonné aux licteurs de cesser en voyant que je m'étais évanoui. Ce fut le dernier interrogatoire et la dernière bastonnade que je subis.

Le correspondant du *Times* fait observer que cependant la question par le bambou et la punition par le même moyen ont été solennellement abolies par un édit impérial de 1905, mais il semble qu'on trouve tout naturel en Chine qu'aucun compte ne soit tenu d'une pareille interdiction. C'est un exemple de plus que nous avons du contraste qu'il y a entre la quantité prodigieuse d'édits réformistes qui sont publiés en Chine et le peu de résultats qu'ils ont dans la pratique. C'est qu'il semble qu'il n'y ait personne dans ce pays pour veiller sérieusement à ce que cet arsenal de texte trouve quelque emploi.

Les finances de Hong-kong. — Le Conseil législatif de la colonie de Hong-kong a voté une somme de 2.100.000 piastres (environ 4.600.000 fr.) pour les dépenses de la construction de la section britannique du chemin de fer de Kaouloung à Canton pendant l'année 1910. On sait que ce chemin de fer a été une des causes d'inquiétudes budgétaires de la colonie de Hong-kong, puisque, alors qu'on avait estimé que la construction de sa section en territoire cédé à l'Angleterre ne coû-

terait guère plus de 2 millions de francs, elle en coûtera en fin de compte près de 8. Il y a eu là des erreurs d'estimation d'une proportion véritablement extraordinaire.

Le gouvernement impérial a décidé de venir en aide à la colonie en raison des sacrifices qui résulteront pour elle d'une réforme qu'il lui impose pour s'associer aux efforts du gouvernement chinois, désireux de mettre fin à l'usage de l'opium. Le secrétaire d'Etat aux Colonies a informé, en effet, le gouverneur de Hongkong qu'une somme de 225.000 francs serait portée, au prochain budget anglais, comme subvention à Hongkong, à titre de compensation pour la perte imposée à la colonie en 1910 par la suppression du commerce de l'opium. Il y a là un fait intéressant à signaler comme pouvant donner un exemple utile à suivre dans les relations de la France et de l'Indo-Chine à laquelle nous imposons tant de sacrifices, non seulement directement par sa contribution aux dépenses militaires, mais encore par l'imposition de nos tarifs douaniers et d'un nombre de fonctionnaires qui est souvent beaucoup plus exigé pour des raisons métropolitaines que par les nécessités de la bonne marche des services de la colonie.

JAPON

La situation financière du Sud-Mandchourien. — D'après les statistiques publiées, l'affaire du chemin de fer du Sud-Mandchourien, dont le gouvernement possède, comme on le sait, la moitié des actions à titre d'apport pour la ligne qu'il a livrée à la Compagnie, après se l'être fait céder par les Russes par le traité de Portsmouth, serait prospère. On annonce, en effet, que, du 1^{er} avril au 30 septembre 1909, les recettes se sont élevées à 24.731.437 francs, contre 20 millions 516.572 francs de dépenses, laissant ainsi un bénéfice net de 4.214.665 francs, supérieur de 2.250.000 francs à celui résultant de l'exploitation pendant la période correspondante de l'exercice financier antérieur. La ligne a transporté 1.029.448 passagers et 1.770.213 tonnes de marchandises. Quant au transport, surtout des voyageurs en correspondance avec l'express transsibérien, opéré entre Daïren et Changhaï par le vapeur *Kobé-Maru*, il a produit 223.985 francs. D'autres exploitations de la Compagnie ont été favorables. C'est ainsi qu'elle déclare qu'elle a gagné 244.270 francs sur ses hôtels de Daïren et de Port-Arthur. Les charbonnages mandchouriens de Fou-choun ont produit 344.456 tonnes vendues au prix de 4.056.660 francs. Enfin les droits perçus sur le port de Dalny se sont montés à 1.593.115 francs. La Compagnie qui fournit la lumière et la force électrique à Daïren a gagné de ce fait 341.425 fr.

Pour l'instant, une de ses principales préoccupations est d'augmenter la sortie des charbons de Fou-choun, qui passent pour être encore meilleurs que ceux de Kaïping, c'est-à-dire le combustible le plus recommandable qui se trouve en

Extrême-Orient. Pour assurer le trafic considérable qu'engendre l'exploitation intensive des houillères de Fou-choun, on double actuellement la voie entre Daïren et Sou-tchatoung, à petite distance de Moukden. Ce travail est presque complètement effectué.

ASIE RUSSE

La navigation sur les côtes de l'Extrême-Sibérie. — La Commission interministérielle chargée d'examiner la question des services de la flotte volontaire entre Vladivostok et les ports de la mer d'Okhotsk et de celle de Behring, vient de terminer ses travaux. Le budget présenté par le Comité de la flotte volontaire, pour l'entretien des services mer d'Okhotsk, mer de Behing, détroit Tartare a été accepté et augmenté de 25.000 roubles.

Des appareils de télégraphie sans fil seront montés sur les vapeurs, où seront également aménagées quelques places réservées au transport de 1.000 pouds de marchandises pouvant s'avarier rapidement. La Commission a également examiné les chantiers où pourraient être construits quatre nouveaux bâtiments nécessaires pour les services du Kamtchatka à la mer d'Okhotsk : construits à l'étranger, ces vapeurs reviendraient à 435.000 roubles; sur les chantiers russes, les dépenses se chiffrent par 800.000 roubles; de plus, au lieu de deux ans et demi que durera en Russie cette construction, ils pourraient être prêts dans un an à l'étranger.

PERSE

La situation intérieure. — Le ministère subit une crise nouvelle : questions d'emprunt, disent les uns; de dissentiments personnels, prétendent d'autres informés. Comme au début de mars, le sipahdar et le sardar-assad ont offert leur démission au régent, prétextant l'attitude des nationalistes extrémistes au medjliss. Ce dernier a prié les deux ministres de reconstituer le cabinet; ils auraient consenti, à la condition qu'on leur laisserait la liberté absolue du choix de leurs collègues. Le ministère avait déjà subi, le mois dernier, quelques remaniements. Nous avons signalé déjà la nomination du remplaçant d'Ala es Sultaneh aux Affaires étrangères par Mohaven ed Daouleh. Après avoir été consul général au Caucase, Mohaven ed Daouleh avait été nommé haut commissaire de la Banque impériale en 1896 et, deux ans plus tard, ministre de la Justice. En 1903, il fut envoyé comme ministre de Perse dans les Etats balkaniques et, cinq ans plus tard, on le trouve à la tête de la Monnaie impériale, avant d'avoir le poste de ministre à Rome. Aux Finances, est venu prendre place Mustafi el Mamalek, et Mutemid ik Hakou a pris le portefeuille du Commerce. Mais ces nominations

ne sont peut-être que provisoires, si le sipahdar et le sardar-assad, forts de la confiance du gouvernement et du pays, remanient leur entourage, comme on leur en prête l'intention.

Le Livre Bleu anglais. — Le Foreign Office vient de faire paraître un nouveau *Livre Bleu* sur les événements qui se sont déroulés en Perse, du 11 mai 1909 au 30 novembre 1909, c'est-à-dire quelques jours après le départ des Russes de Tebriz jusqu'à l'ouverture du medjliss par le jeune souverain actuel, Ahmed Ali Mirza. Il y est question des négociations menées avec l'ancien chah, au sujet de l'emprunt russo-anglais — emprunt qui suscite, à l'heure actuelle, ainsi que nous l'expliquons dans une autre partie de ce Bulletin, de si épineuses difficultés — de la marche des Bakhtiaris sur Téhéran, de l'abdication de Mohammed Ali, enfin, de l'avènement, en juillet 1909, de son second fils, le vali'ahd' soltan Ahmed Mirza, au trône de la dynastie kadjare.

Au début de mai 1909, le mécontentement des nationalistes devant l'attitude hésitante du chah se fait ouvertement jour, et ils se préparent à entrer en campagne. Sous le commandement du sipahdar, les forces rebelles menacent de se diriger sur Kazvin et Téhéran. Les légations anglaise et russe envoient leurs remontrances conjointes au sipahdar, lui disant que Mohammed Ali a fait toutes les concessions qu'on attendait de lui. A quoi le sipahdar répondit que les révolutionnaires ne reconnaissent plus son autorité. Le 9 mai, le chah, ainsi qu'on sait, se décidait enfin à accorder une nouvelle Constitution et, le 24 juin, le ministre d'Angleterre à Téhéran, sir George Barclay, télégraphiait que le chah venait de signer la loi électorale. Trop tard : l'élan révolutionnaire était imprimé, il fallait aller jusqu'au bout.

A Téhéran, dit une dépêche du ministre datée du 25 juin, les deux partis sont frappés de panique. Les nationalistes craignent quelque coup désespéré dirigé contre eux du palais, et les réactionnaires ont peur de l'arrivée des révolutionnaires de Kazvin et des Bakhtiaris. On s'attend à ce que le sardar-assad atteigne cet après-midi Koum, où le consul général anglais à Ispahan est arrivé ce matin de bonne heure. Cette nuit, le consul général russe doit y arriver également. On dit qu'à Koum il y a cinq cents Bakhtiaris. Ils ont, dernièrement, envoyé à Kazvin un télégramme au sipahdar — télégramme qui a été intercepté à Téhéran — disant que deux mille Bakhtiaris marchent avec le sardar-assad, qui va se mettre lui-même sous les ordres du sipahdar. Ce télégramme a plongé les royalistes dans une frayeur encore plus grande, mais je pense que ce chiffre de deux mille est considérablement exagéré.

Sir Georges Barclay insinue de nouveau qu'il serait sage, si possible, de dissuader le sardar-assad de son intention de se diriger sur la capitale : « Je me suis hasardé, télégraphie le ministre au Foreign Office, à suggérer que les consuls généraux anglais et russe à Ispahan aillent joindre le chef bakhtiari et l'informer que leurs deux gouvernements lui conseillaient très sérieusement de retourner à Ispahan et d'abandonner sa dé-

monstration. » A ce télégramme, sir Edward Grey répondit de suite : « Tout ce qui serait de nature à être interprété comme une intervention dans les affaires intérieures de la Perse doit être écarté; mais, en dehors de cela, des efforts pourront être tentés pour persuader le sardar d'abandonner sa marche sur Téhéran, et vous pourrez chercher à lui expliquer la vraie nature du programme de réformes proposé par les deux gouvernements. »

Le sardar-assad dit aux consuls généraux venus en émissaires que les ministres d'Angleterre et de Russie avaient été grossièrement trompés, et que tout ce qui avait été préparé n'était qu'un trompe-l'œil. Il allait continuer sa marche en avant avec les forces révolutionnaires qui se joindraient à lui de Kazvin et de Recht et les aventuriers venus du Caucase sous la conduite du sipahdar. Dans peu de temps, Téhéran serait en leur pouvoir. C'est ce qui arriva. Le 13 juin, la capitale de la Perse était entre les mains des nationalistes et des révolutionnaires, et, le 16 juin, le chah et le prince consort s'enfuyaient à la légation de Russie. Nous avons donné en leur temps les détails de ces journées mouvementées dont le *Livre Bleu* contient le récit. Il est donc inutile d'y revenir. Toutefois, extrayons d'une longue dépêche de sir Georges Barclay, datée du 23 juillet, cet intéressant passage :

La proclamation du changement de souverain n'a pas été faite de suite, le Comité (1) désirant l'annoncer d'abord à Mohammed Ali par une députation. L'envoi de cette députation fut proposé pour le lendemain, et un télégramme du sipahdar et du sardar-assad fut reçu par les deux légations le matin suivant, annonçant l'intention du Comité et nous demandant de l'avertir du moment où le « Prince » Mohammed Ali pourrait recevoir la députation. Mon collègue russe se présenta chez l'ex-chah avec ce message auquel Sa Majesté répondit qu'ayant abandonné Sultanabad, il avait déjà, par le fait même, abdiqué. Il lui était donc inutile de recevoir cette députation. Cette réponse fut télégraphiée aux chefs nationalistes.

Bien que le successeur du chah ne fût pas nommé dans le télégramme du sardar-assad, Mohammed Ali sut que c'était le vali'ahd qui avait été choisi, et une scène pénible suivit après que Sa Majesté eut confié à M. Sabline le soin de répondre aux leaders nationalistes. Sa Majesté déclara à mon collègue russe qu'il ne permettrait pas que son fils favori soit séparé de ses parents et que certes, pour une fois, il serait ferme, semble-t-il, sur ce point. La mère du vali'ahd, qui se tenait depuis quelques instants près de la porte, fit irruption. Finalement, toutefois, le chah demanda à M. Sabline de s'arranger, pour que, si le vali'ahd était placé sur le trône, il lui soit permis de voyager avec sa mère pendant quelque temps, ou, si cela ne réussissait pas, pour que son second fils puisse être nommé chah. M. Sabline quitta Sa Majesté en lui promettant qu'il ferait tout son possible pour obtenir le consentement du Comité à l'une de ces deux propositions, mais en lui laissant entendre que cette démarche pouvait mettre en danger les chances de la dynastie.

Nous avons raison de craindre que les nationalistes pourraient saisir l'occasion que leur offrait l'hésitation de Mohammed Ali de permettre à son fils aîné d'accepter

(1) Conseil national du gouvernement provisoire qui s'improvisa au lendemain de la prise de Téhéran et se réunit dans une des salles du Baharistan pour procéder à la nomination du successeur de Mohammed Ali.

le trône pour chercher ailleurs un autre candidat. Nous sentions également que la première proposition était la seule qui ne serait certainement pas acceptée, car nous savions que les nationalistes étaient impatients d'enlever l'enfant à son entourage; et, quant à la seconde proposition, même si les nationalistes l'avaient agréée, nous sentions que, plus tard, le vali'ahd aurait regretté la décision prise par ses parents, auquel cas il serait devenu peut-être un prétendant dans l'avenir. Nous avons donc décidé d'accord de ne pas transmettre les propositions de Mohammed Ali et il est évident que nous avons bien fait en agissant ainsi, car le chah a fait dire à M. Sabline, peu de temps après, de ne courir aucun risque de perdre le trône pour la dynastie.

Le vali'ahd fut donc proclamé chah et l'acte suivant relatif aux possessions du chah détrôné fut signé :

ARTICLE PREMIER. — Tous les bijoux de Sa Majesté trouvés après recherches faites en présence des représentants des deux légations et qui appartenaient à la Couronne seront restitués.

ART. 2. — Sa Majesté rendra également tous les documents relatifs aux bijoux qui ont été engagés. Le gouvernement persan peut, s'il le désire, les racheter.

ART. 3. — Le gouvernement persan fera à Sa Majesté une pension de 75.000 tomans par an, payable d'avance deux fois par an par l'intermédiaire de la banque russe.

ART. 4. — Une liste des bijoux manquants sera présentée aux deux légations, qui tâcheront d'obtenir de Sa Majesté tous les renseignements possibles sur les endroits où ils se trouvent, et, s'ils sont encore en la possession de Sa Majesté ou de son entourage, les légations feront tous leurs efforts pour rentrer en leur possession.

ART. 5. — Si quelques bijoux sont vendus par Sa Majesté après le 3 août, leur prix sera déduit de la liste civile de Sa Majesté.

ART. 6. — Sa Majesté devra quitter Téhéran pas plus tard que le 17 août.

Le ministre d'Allemagne, doyen du corps diplomatique, eut à présenter le premier ses félicitations au nouveau chah pour son avènement au trône. Sur la réception du corps diplomatique le 31 juillet, voici les renseignements que donnait sir George Barclay :

Le jeune chah était accompagné par le régent Azed el Molk, le vénérable chef de la tribu kadjare, un vieillard de quatre-vingts ans environ, avec des manières de cour et un digne maintien, qui était renommé comme orateur à l'époque où l'ex-chah avait treize ans. Le ministre d'Allemagne, en sa qualité de doyen, prononça une courte allocution, offrant au chah les félicitations du corps diplomatique, et présenta ensuite celles de l'empereur et du gouvernement allemand.

Le régent lui répondit au nom du chah en des termes fort choisis, exprimant sa gratitude pour les bons souhaits que le doyen venait de formuler et assurant le corps diplomatique de la décision du gouvernement du chah de maintenir et de renforcer les relations amicales existant entre la Perse et les puissances. Le régent conduisit alors le jeune chah autour du cercle des représentants étrangers qui présentèrent chacun à Sa Majesté leur personnel. Quand il arriva à moi, je saisis l'occasion d'offrir à Sa Majesté les vœux du roi et de son gouvernement, ainsi que ceux du vice-roi de l'Inde, pour qui le régent me pria de transmettre la profonde gratitude du chah. Il ajouta qu'il avait eu l'honneur de se rencontrer avec le roi et d'avoir été présenté à la reine Victoria à l'occasion de l'un

des voyages en Europe de feu Nasr ed Din chah il y a plus de trente ans.

Après l'abdication du chah, la situation devint moins critique. En octobre, sur la représentation de sir Edward Grey, le gouvernement russe consentit à réduire de moitié ses troupes envoyées en Perse. Le pays, toutefois, restait encore très troublé. Télégraphiant le 5 novembre dernier, sir George Barclay décrivait ainsi l'occupation d'Ardebil par les rebelles :

Ardebil a été occupée et pillée par les Chah-seven. Le vice-consulat russe est assiégé par les rebelles. Gouverneur, andjouman et une partie de la population se sont réfugiés au *bast*. Le vice-consul russe demande assistance immédiate. Sattar khan est arrivé à Tebriz.

Des cosaques furent envoyés sur le champ et, grâce à leur intervention, les troubles ne s'étendirent pas aux autres provinces. Ardebil rentra rapidement dans le calme et, le 30 novembre, le gouvernement russe décidait de retirer la presque totalité de ses troupes.

L'Allemagne et la navigation du lac d'Ourmiah. — D'après une information reçue à Saint-Pétersbourg, la concession de la navigation sur le lac d'Ourmiah, qui avait été donnée à un Persan, a été rétrocédée par lui à une maison allemande. On dit qu'une protestation a été formulée à Téhéran contre l'attribution, même indirecte, à un Allemand d'un droit que les Russes demandaient pour leurs nationaux.

ASIE ANGLAISE

La jeunesse universitaire du Bengale et l'anarchisme. — Les personnes qui ont suivi avec quelque attention les divers incidents de la campagne nationaliste dans l'Inde n'ont pas pu ne pas être frappées du fait que la plupart des Hindous arrêtés pour participation aux actes de violence qui ont désolé l'empire depuis trois ans appartenaient à la catégorie des étudiants. La plupart étaient de tout jeunes gens, presque des enfants. C'est en effet dans la jeunesse des écoles, comme nous dirions en France, que le parti anarchiste recrute ses adeptes les plus fervents.

Un Anglais, qui a passé dix-huit mois dans la société des jeunes gens qui fréquentent l'Université de Calcutta, vient justement, dans une conférence dont le *Times* a reproduit un résumé assez étendu et qui a été prononcée récemment dans cette ville, de fournir des détails intéressants sur l'existence de tous ces adolescents et sur les conditions déplorables dans lesquelles ils poursuivent leurs études. Le tableau qu'il trace de la vie universitaire dans la grande ville du Bengale n'a rien de bien réjouissant.

Extrêmement pauvres pour la plupart — beaucoup d'entre eux utilisent tous leurs loisirs à donner des répétitions à des camarades un peu plus fortunés — les étudiants hindous habitent le

plus souvent dans des réduits sordides où ils s'entassent, sans aucun souci des lois les plus élémentaires de l'hygiène. Si l'un d'eux tombe malade d'une maladie contagieuse, neuf fois sur dix il contaminera ses camarades. Aussi la tuberculose fait-elle, paraît-il, de grands ravages parmi les étudiants. Elle trouve, en effet, un terrain tout préparé dans des organismes qui s'anémient par insuffisance d'alimentation et par excès de travail. Car tous ces jeunes gens se livrent à un labeur acharné, nécessité par les difficultés qu'ils éprouvent à s'assimiler des notions étrangères le plus souvent à la mentalité de leur race et aussi, il faut bien le dire, par la façon dont les programmes d'études sont compris. N'ayant pas les moyens de se procurer les livres dont la lecture leur serait nécessaire pour compléter les cours qu'ils suivent, ils se rabattent sur les notes prises pendant les leçons des professeurs et ils s'épuisent à vouloir les apprendre littéralement.

L'étudiant se lève, en général, vers 6 heures. De 7 à 10 heures il peine sur ces précieuses notes, que l'on se passe de main en main. A 10 heures, il déjeune. Viennent ensuite 5 heures de conférences d'où il sort épuisé. Il rentre dans son appartement, lit un journal quelconque et vers 5 heures il ressort pour faire une petite promenade dans College Square; c'est le seul exercice auquel il se livre dans sa journée. Le soir venu, il se remet au travail dans une pièce mal éclairée et il veille souvent jusqu'à une heure avancée de la nuit. Quel pourra être l'esprit d'un malheureux garçon qui a peiné ainsi pendant des mois, si par malheur cet effort ne le mène qu'à un échec?

Or, sur 18.000 étudiants, 2.000 seulement, d'après les statistiques officielles citées par le conférencier, atteignent au baccalauréat ès arts (B. A.) qui correspond à peu près à une des licences de nos Facultés de lettres. Ceux qui auront réussi trouveront une situation dans un service public quelconque, mais les refusés devront se contenter d'un maigre salaire qui leur paraîtra d'autant plus misérable qu'ils avaient vécu pendant des années avec l'espoir d'arriver à la tranquillité d'une existence de fonctionnaire. On comprend aisément qu'il se crée ainsi chaque année dans l'Inde des recrues nouvelles pour le prolétariat intellectuel déjà trop développé dans le pays.

A cette situation il n'est pas facile de trouver un remède. M. Garfield Williams — tel est le nom du conférencier — pense cependant qu'on pourrait améliorer la condition morale et matérielle des étudiants de Calcutta en créant, à la place d'une Université qui n'est qu'un groupe de cours, des collèges à la mode anglaise dans lesquels les étudiants vivraient et où ils trouveraient les agréments d'une vie sociale plus douce, égayée par la pratique des sports athlétiques qui demeurent pour le moment tout à fait étrangers à cette jeunesse. Malheureusement il semble que cette réforme nécessiterait des sommes considérables et, comme l'argent fait défaut, on ne peut encore entrevoir le jour où se modifiera un état de choses qui est très préjudiciable à la grande masse des

étudiants et qui les livre sans défense aux théoriciens de l'anarchisme et de la propagande par le fait.

Le procès des meurtriers de M. Jackson.

— Après une laborieuse instruction et des débats qui n'ont pas duré moins de seize jours, un tribunal spécial de la Haute-Cour vient de juger les meurtriers de M. Jackson, ce membre du Civil Service qui fut tué à Nasik, le 21 décembre dernier, dans des circonstances que nous avons relatées (1). Sur les sept brahmanes qui étaient accusés d'avoir commis le crime ou d'en avoir été les complices, trois ont été condamnés à mort, trois ont été condamnés à la transportation perpétuelle et un à deux années d'emprisonnement rigoureux. Les accusés avaient, paraît-il, avoué que le meurtre était combiné entre eux — au moins entre six d'entre eux — de longue date, qu'ils s'étaient engagés par serment à l'accomplir, qu'ils avaient acheté des armes, préparé des explosifs, etc.

Les débats de cette affaire — qui a été jugée à Bombay — ont produit une vive émotion, en mettant en évidence l'état de déséquilibre moral auquel est parvenue une bonne partie de la population de la région où le crime a été commis, et surtout l'incapacité de la police locale. Le *Times* faisait, à propos de l'état d'esprit de la population, les réflexions ci-après, qui pourraient sans doute s'appliquer à d'autres circonstances et à d'autres pays :

« Ce qu'il y a le plus à déplorer dans l'affaire de Nasik, comme dans tous les autres crimes qui ont terni le renom de l'Inde durant les deux années qui viennent de s'écouler, c'est la répugnance du public hindou à aider les autorités dans leurs investigations. Lorsqu'un fonctionnaire est assassiné, la presse indigène prend le ciel à témoin de son indignation et de sa tristesse. Des réunions publiques sont convoquées, dans lesquelles les plus influents parmi les chefs du parti indien expriment l'horreur que leur inspirent des actes pareils. Mais ces protestations ne sont jamais accompagnées de la moindre tentative pour s'unir à l'administration dans la poursuite des organisateurs du crime....

« Dans certains cas, cette attitude passive de la population est la conséquence, cela va sans dire, d'une secrète approbation du crime. Dans la majorité des cas, cependant, il est peut-être plus équitable de supposer qu'elle est due à une vague terreur de se voir mêlé à un procès criminel. » En tout cas, on est fondé à s'étonner que la police ait tout ignoré du complot qui se tramait contre M. Jackson, et il y a quelque tristesse à penser que ce dernier, qui connaissait pourtant fort bien les indigènes et qui avait pour les Hindous une grande sympathie, avait été si mal renseigné sur l'état d'esprit de ses administrés que, quelques jours à peine avant sa mort, il se déclarait convaincu que tout sentiment de désaffection à l'égard

(1) Voir l'Asie Française de janvier 1910, p. 66.

des Anglais avait disparu de l'âme des habitants de Nasik.

Les Etats-Fédérés malais. — L'accession du sultanat de Trenganou, récemment cédé par le Siam à l'Angleterre, aux Etats Fédérés malais, s'est faite sans soulever les difficultés auxquelles on s'attendait. Le sultan de Trenganou est actuellement à Singapour; il y a signé un traité aux termes duquel il accepte de recevoir dans sa capitale un agent britannique et consent à restreindre son droit d'aliéner les terrains miniers et les terrains de plantation. Le protectorat anglais est clairement défini.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CORPS DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. Hamion, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour les troupes de l'armée de terre détachées en Indo-Chine.

GENDARMERIE

Inde. — M. le *capit.* Renaud est désig. pour command. le détachement indigène des cipahis de l'Inde.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Meaigor est désig. pour le 16^e rég.
Annam-Tonkin. — MM. les *colonels* Goulet et Pourrat; les *capit.* Tiersonnier, David, Langlois, Paulet, Guépin, Puidupin, Valentin et Berger; les *lieut.* Granier de Cassagnac, Carère Elis et Tartanac sont désig. pour le Tonkin;
 M. le *lieut.* Colin est placé au 2^e tonkinois;
 M. le *lieut.* Diesnis est affecté au 3^e tonkinois.
Cochinchine. — MM. le *chef de bataill.* Couzineau; les *capit.* Lion et Pujo; les *lieut.* Van Ryckeghem, Lefranc, Paris, Bertrand, Truffer, Coulon, Gillier, Charnoz et Droin sont désig. pour la Cochinchine;
 M. le *capit.* Connen est placé au 11^e rég.
Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Pascal est désig. pour le bataill. du Pacifique.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *lieut.-colonel* Barbier; les *capit.* Pernay et Gacogne et le *lieut.* Buat sont désig. pour le Tonkin.
Cochinchine. — MM. les *capit.* Lemercier et Pelletier et le *lieut.* Sablières-Deshayes sont désig. pour la Cochinchine.
Nouvelles-Hébrides. — M. le *lieut.* Renault est envoyé en mission aux Nouvelles-Hébrides.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Lemasle et le *méd. aide-maj. de 2^e cl.* Corson sont désig. pour le Tonkin;
 M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Sarrailhé est désig. pour l'hôpital de Hué.
Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de 1^{re} cl.* Brochet est désig. pour la Cochinchine.
Inde. — M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Gallas est nommé chef du service de santé des Etablissements français de l'Inde;
 M. le *pharm. aide-major de 1^{re} cl.* Micheli est désig. pour l'Inde.
Nouvelle-Calédonie. — MM. les *méd. aides-maj. de 1^{re} cl.* Javelly et Vidal sont désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2^e cl.* Lazarre est désig. pour la Cochinchine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Sourges est désig. pour Saïgon.
Extrême-Orient. — M. le *capit. de fréq.* Sérès est nommé au command. du *Mousquet*.

Bibliographie

Chez les lamas de Sibérie, par PAUL LABBÉ. Un vol. in-16 de 206 pages, 38 gravures tirées hors texte et une carte. — Paris, librairie Hachette et C^{ie}.

M. Paul Labbé, dont les voyages en Asie nous avaient déjà valu *Un bain Russe*, *Les Russes en Extrême-Orient* et *Sur les grandes routes de Russie* vient de résumer dans un très agréable petit volume ses souvenirs et impressions de Transbaïkalie. Ce pays, plus grand que la France, mais qui n'a pas encore 700,000 habitants, partage cependant en plusieurs races et civilisations cette légère population d'à peine plus d'un habitant par kilomètre carré. M. Paul Labbé y a visité les Toungouses chamanistes qui se croient descendants d'un aigle, hommes primitifs vivant de la chasse et de l'élevage des rennes, les colons russes, bien frustes, et parmi eux les Sémeiski, exilés à l'extrémité de l'Empire, voici plus d'un siècle pour leur foi et qui, comme tous les dissidents qui ont souffert, se distinguent par leur activité, leur industrie et leurs vertus, mais le voyageur est surtout allé voir les Bouriates qui sont au nombre d'un peu moins de 200,000 en Transbaïkalie.

C'est pour se rendre d'un monastère des lamas bouriates à l'autre que M. Labbé a parcouru les routes ou mieux les pistes de cette province dont les voyageurs pressés du transsibérien ont bien rarement été sans remarquer les steppes ensoleillées et les petites montagnes joliment boisées. Il ne faut pas chercher dans le livre de M. Paul Labbé une étude théologique du bouddhisme lamaïque que les Bouriates ont en partage avec leurs frères les Mongols et avec les Tibétains. Mais, si on lit ses conversations avec les moines, sa visite au jeune dieu vivant du monastère de Tsougal, son récit des danses sacrées du Tsame, encore imprégnées des réminiscences du chamanisme antérieur au lamaïsme dans ce pays, on sent bien ce qu'est cette religion dégénérée, dispersée en superstitions absurdes, mais dans laquelle vit encore un peu de la haute culture du vrai bouddhisme et beaucoup de sa tolérance et de sa bonté. Un peu d'esprit subsiste dans ce culte dans lequel a proliféré un panthéon confus de divinités contradictoires, grossières et parfois même obscènes. On se demande si le rationalisme sceptique des Chinois n'a pas encouragé la croissance de cette jungle religieuse dans laquelle s'est amorti l'esprit des descendants des nomades qui firent si souvent trembler la vieille Chine et contre lesquels elle construisit la grande muraille. Mais il y a beaucoup de vraie culture morale dans l'ingénuité de ces bons lamas que M. Paul Labbé aime évidemment.

La méthode du narrateur n'est pas d'abstraire, mais bien de laisser le soin au lecteur de tirer des conclusions, des anecdotes qu'il raconte. Comme tous les humains, les lamas doivent chercher des accommodements avec les enseignements un peu absolus de leurs dieux.

M. Paul Labbé arrive au monastère du lac des Oies : « Vous allez pouvoir vous reposer, lui dit un lama, c'est bon de dormir bien tranquille après un bon repas; il n'y a pas de punaises chez nous. »

« Et mon affreuse nuit de Verkhné-Oudinsk me revint à l'esprit; je la racontai à Dylguiriov qui s'en amusa folle-

ment. Son rire s'arrêta lorsque je lui racontai mes masques d'insectes.

« Oh, dit-il, combien en avez-vous tué ? »

« — Est-ce que je sais, quarante peut-être. »

« — Eh bien, vous avez fait quarante péchés. »

Et le lama m'expliqua que nul ne doit tuer une bête à laquelle Bouddha a donné la vie; c'est un crime pour un lama et un gros péché pour les hommes vulgaires. « Eh bien, dis-je à Dylguiriov, vous avez mangé du mouton avec moi. Le mouton avait été tué: j'ai donc péché et vous, vous avez commis un crime. »

Mon raisonnement surprit Dylguiriov qui se gratta la tête, puis avec un geste indifférent :

« Oh! vous savez, dit-il, quand la viande est cuite... il n'y a plus de péché. »

Les astrologues des monastères déclarent que Bouddha s'est incarné dans un enfant qu'on trouvera dans telle localité; on cherche le jeune dieu, on l'installe à la lamaserie et désormais on le vénère. Nulle part n'apparaît mieux cette facilité étrange et cependant constante des hommes à adorer les dieux qu'ils ont eux-mêmes faits. C'est ainsi que les jeunes lamas ont un peu peur des dieux qui dansent dans la terrifiante cérémonie du Tsame dont l'ouvrage donne de jolies photographies, et cependant eux-mêmes en ont peint les masques horribles que portent le jour de la cérémonie quelques-uns de leurs confrères. L'homme est un animal qui se joue la comédie à lui-même.

Dans un monastère, un enfant est l'âme réincarnée d'un lama vénéré. M. Paul Labbé est admis en sa présence.

« Sa frimousse était amusante, il me regardait gravement et répondait à mes questions avec le plus grand sérieux; le petit bonhomme jouait bien son rôle de lama vénéré, mais ses yeux vifs pleins de malice et de gaieté démentaient ses propos trop sérieux. Il me dit son nom en thibétain et me le traduisit très fièrement :

« Mon nom signifie esprit heureux, grande sagesse et mer sans limites. »

« — Et, lui dis-je en riant, malgré ce nom-là, vous aimez tout de même les bonbons ! »

« — Oh! oui. »

« Ce oui avait un tel accent de conviction et de sincérité, que les lamas qui m'accompagnaient se mirent à rire avec moi. »

A Ourga, vit le Bogdoguéguen, un jeune dieu très moderne, qui fait de la photographie et rêve de bicyclette, qui va même à la chasse et se livre ainsi au plaisir de tuer, le plus abominable pour les bouddhistes. Mais il n'est que de bien savoir interpréter les choses. Dylguiriov (un lama) m'affirmait que le dieu est forcé d'avoir un fusil. Un mauvais esprit femme cherche constamment à le séduire. Pour arriver à lui, elle prend la forme d'un animal. Seul, il peut la reconnaître sous le corps d'une biche ou d'un buffle sauvage; dès qu'il la rencontre, il prend son fusil pour la tuer, mais le mauvais esprit quitte toujours à temps sa forme mortelle, et le dieu reste ainsi son fusil à la main pour écarter de nouvelles séductions.

« On dit tout bas que la femme n'est pas méprisée avec tant d'énergie par le Bogdoguéguen; on ajoute même qu'il en a deux; de plus méchantes langues encore lui en donnent davantage. J'en parlais un jour devant le khambo-lama Iroltouiev qui, au lieu de me répondre, eut un vague et incompréhensible sourire. »

« — Mais vous, dis-je alors à un des lamas qui nous entouraient, vous avez été longtemps à Ourga; quand vous avez vu le dieu, était-il toujours seul ? »

« Et le lama troublé me dit : « Toujours, quoique cependant il me semble qu'une fois, j'ai bien vu près de lui un je ne sais quoi qui pouvait ressembler à une femme. »

« Tous les assistants protestèrent. Leur collègue avait cru voir, il n'affirmait pas, et d'ailleurs tout mauvais

esprit aime à prendre la forme de la femme et celui-là maladroitement s'était laissé voir. Je me mis à rire, mais un lama me dit avec colère et non sans raison :

« — Après tout, il est dieu. Il sait mieux que nous ce qu'il doit faire. Et cela ne regarde personne. »

« Je me tournai vers Iroltouiev, curieux de surprendre ses impressions à l'audition de propos aussi libertins : le khambo-lama, très placidement, continuait à sourire, assis à terre sur un coussin de soie rouge, les mains sur ses genoux, son chapelet noué au poignet, grave, avec la sérénité qu'on admire dans les vieilles statues de Bouddha. »

Mais ces moines, qui cherchent confusément à élever leurs âmes, ont de très jolies pensées et des mélancolies très fines sur la destinée.

Les Russes, venus s'implanter dans le pays à côté des Bouriates ne paraissent pas être leurs supérieurs en religion, malgré les prétentions des popes. Notre voyageur a rencontré un de ces derniers dans une auberge à punaises et le trouve le lendemain, arrivé avant lui dans une autre et déjà plongé dans les vapeurs de la vodka.

« Le pope à grands coups de poings préparait son lit sur le plancher. — « J'arrive avant vous, me dit-il, et je suis parti le dernier. Seulement je vais toujours droit devant moi, tandis que vous vous arrêtez chez les lamas. « Mais par le diable, les lamas ne sont pas des gens intéressants, ce sont des sauvages, tandis que nous... »

« Altéré sans doute par les mouvements qu'il venait de faire, le pope avala ce qui restait dans la fiole, et s'étendit sur son lit avec un gros soupir de satisfaction. »

« Tandis que vous, vous êtes la civilisation, » lui dis-je. Le pope flanqua un coup de poing à un oreiller récalcitrant et reprit tranquillement : « Tandis que nous, nous sommes la civilisation. » Puis il me tourna le dos et s'endormit sans me dire bonsoir. »

Les superstitions des conquérants méprisent celles des conquis, mais ne les dépassent guère. Un Mongol bouriate explique à M. Paul Labbé, devant le Baïkal, que les tempêtes de cette magnifique mer intérieure sont dues aux esprits. « Imbécile de sauvage ! me dit alors un soldat cosaque qui nous écoutait. Il est vraiment trop bête, il croit aux esprits ! » Et avec conviction le cosaque ajouta : « Il n'y a pas d'esprit dans le lac Baïkal : c'est un diable qui vit au fond des eaux ! »

L'orthodoxie russe fait cependant des conversions, mais, semble-t-il, beaucoup plus par des moyens administratifs que par son rayonnement spontané. Ces conversions sont d'ailleurs bien fragiles et pendant longtemps, plusieurs générations même, les néophytes sacrifient, pour plus de sûreté, aux dieux des deux religions.

« Les popes ont une petite gratification pour chaque nouvelle conversion; un même homme peut parfois rapporter double : baptisé deux fois, il est inscrit sous deux noms différents, ce qui fait le désespoir des statisticiens. Un indigène a commis un délit; qu'il se laisse convertir et l'on étouffera l'affaire. Deux jeunes gens veulent se marier et leurs parents s'y opposent. Ils vont alors trouver le pope qui les baptise et les marie. Tous ces nouveaux orthodoxes sont des chrétiens peu convaincus qui s'empresent le plus souvent de retourner chez les lamas. « Il est toujours difficile, disait un jour Soubourgaiev, de voler des âmes. »

« De tout cela le khambo-lama ne voulait pas parler, c'était un sujet trop brûlant et il restait sur la réserve. « Et pourtant, lui disais-je un jour, plus d'une fois vous avez soigné des popes qui vous prenaient comme médecin. S'ils avaient eu votre science et si vous vous étiez adressé à eux auraient-ils été aussi bons que vous ? »

Et Iroltouiev me répondit simplement : « A quelque religion qu'il appartienne, un prêtre est toujours un prêtre; il donne son assistance à celui qui souffre; son

« premier devoir est d'être charitable et le pope m'aurait accordé ses soins ! »

Les Russes respectent cependant en principe la religion lamaïque et les Bouriates bouddhistes vivent même sous le régime d'une sorte de concordat. Le khambo-lama, l'abbé de leur principale lamaserie, celle du lac des Oies, est choisi sur une liste de trois noms remise par les lamas aux autorités russes.

Mais, de toutes les manières, les Bouriates sont soumis à une pression grandissante de la part du dominateur russe. La plus grave, pour ce peuple pasteur, vient des prélèvements de terres opérées pour donner de la place à la colonisation que le gouvernement de Pétersbourg, surtout depuis la guerre japonaise, veut hâter en Transbaïkalie. Il y a quelque temps déjà, lors du passage de M. Paul Labbé, les Bouriates s'en inquiétaient et se lamentaient. « Les moments les plus durs, dit M. Paul Labbé, viennent de commencer pour les Bouriates. Faire avec des nomades des agriculteurs, c'est la tâche à laquelle semble aujourd'hui s'adonner la Russie. L'administration de l'émigration veut trouver des terres nouvelles pour les colons; or, la zone agricole n'est pas large en Asie russe, et on ne les trouvera qu'en diminuant la part laissée jusqu'alors aux nomades.

« C'est ce dont venaient bien souvent m'entretenir les lamas et le taïcha que les réformes épouvantaient, et qui me priaient de présenter leurs doléances à l'administration. Les plus pauvres n'y perdraient pas grand'chose, mais les gens riches s'appauvriraient de jour en jour; il n'y aurait plus d'aristocratie bouriate, si je puis m'exprimer ainsi, partant plus de classe dirigeante capable de lutter contre l'envahisseur et non contre la civilisation, car les hommes comme Tarbaïev comprenaient les avantages de l'instruction, et ce dernier vint lui-même un jour me demander ce qu'il en coûterait aux Bouriates, s'ils envoyaient à frais communs des jeunes gens étudier à l'étranger. Hélas, l'argent manquait pour de telles dépenses, les séjours à l'étranger coûtaient cher; l'école russe, par contre, ne les tentait pas, trop de jeunes gens attirés par elle avaient été perdus pour eux.

« On nous y gâte souvent, me disait un lama, ce que nous avons de meilleur.

« Je répondais en citant les noms des jeunes Bouriates qui étaient revenus de l'école russe, mieux instruits et plus intelligents et pourtant toujours fidèles à leur foi et à leurs amis. Il faut en effet rendre justice à chacun, les Bouriates voyaient le mal et oubliaient le bien que pouvait leur faire la Russie. L'avenir, certes, devait les effrayer: un partage des terres était certain. Une inspection avait eu lieu dans le pays. Des pluies cette année-là étaient tombées; l'herbe, grâce à elle, avait été belle et nourrissante. L'envoyé de Saint-Pétersbourg en avait conclu du particulier au général, sans penser à reconnaître que l'hiver sibérien est dur, et que les années se suivent et ne se ressemblent pas.

« Un partage des terres sera chose terrible, me disait le taïcha, on a donné déjà les plus fécondes aux paysans, sous le prétexte que nous ne faisons pas d'agriculture. Les Bouriates sont des pasteurs de troupeaux, disait-on, ce sera assez bon pour eux, et maintenant on parle de nous retirer encore une partie, et sans doute la meilleure, des plaines sur lesquelles paissent nos bêtes; les grands troupeaux ne pourront plus vivre et nous devons nous improviser agriculteurs sur des terres jadis déclarées infertiles lors du premier partage. »

M. Paul Labbé apprécie en terminant l'avenir qui attend ce peuple intéressant, qui n'est pas, comme les sauvages chasseurs toungouses, incapable sans doute de s'adapter, mais qui doit se mettre à même de survivre dans un milieu nouveau de concurrence vitale: « Que sera l'avenir des Bouriates? De conducteurs de troupeaux qu'ils étaient,

ils se transformeront en agriculteurs; les nomades deviendront sédentaires. Ils auront à lutter contre les colons russes, ils pourront faire aussi bien qu'eux, mais il faut qu'ils se civilisent s'ils ne veulent pas être vaincus par la civilisation. » Et M. Labbé espère que les Français joueront un rôle dans la transformation économique qu'il attend pour la Transbaïkalie, tout en la redoutant pour les Bouriates pour lesquels il a évidemment de l'amitié. Qui croirait, d'ailleurs qu'il est déjà venu quelques Bouriates en France et que l'un, au moins, a su découvrir une des petites faiblesses de notre nation... pour la partager d'ailleurs immédiatement? « Le khambo-lama connaissait mieux la France que je ne pensais. Il avait remarqué sans doute que presque tous les Français portent un ruban violet à leur boutonnière, et lorsque je lui demandai quel présent je pourrais lui envoyer de Paris, il me répondit: « Les palmes académiques! » Il est aujourd'hui au comble de ses vœux: il a reçu la rosette d'officier de l'Instruction publique. Les « palmes » ont du succès partout, même au fond de la Sibérie. » Et cette remarque du voyageur n'est pas la seule de son livre aimable qui rappelle que le fond des humains est le même partout.

R. C.

VIENT DE PARAÎTRE

La grande Boucle, par MAURICE RONDET-SAINT. Un volume in-16. Librairie Plon-Nourrit et C^{ie}, Paris.

La grande boucle dont M. Rondet-Saint parle dans son ouvrage est le tour du monde que l'auteur a accompli par Ceylan, l'Extrême-Orient, une partie des Etats-Unis, le Mexique, le Pérou, le Chili et l'Argentine. Parler en trois cent douze pages de cette presque totalité de la planète serait certes osé si on voulait approfondir tous les sujets. M. Rondet-Saint se contente de jalonner sa route d'une série de remarques judicieuses. Comme le dit M. Pierre Baudin en terminant la préface, le livre aurait pu être intitulé: « Notes de voyage d'un Français clairvoyant ».

Les Impôts en Annam, par ANTOINE BAFLELEUF, docteur en droit, administrateur des Services Civils de l'Indo-Chine. Un vol. in-8° de 186 pages. A Paris, chez V. Giard et E. Brière, libraires-éditeurs, 16, rue Soufflot et 12, rue Toullier.

Dans cet ouvrage, M. Antoine Baffleuf, après avoir donné une courte esquisse du régime fiscal que nous avons trouvé en Indo-Chine, et qui était fondé non sur l'idée d'une contribution de chaque citoyen aux dépenses de l'Etat, mais sur celle d'une rente foncière, d'un revenu personnel de l'empereur, considéré comme l'unique propriétaire de tout le pays d'Annam, résume étape par étape toute l'œuvre que la domination française a accomplie en matière d'impôts, depuis l'établissement de notre protectorat au Tonkin. Cet ouvrage se recommande donc au moment où le régime fiscal de l'Indo-Chine est l'objet de tant de discussions. Il donne des dates, des faits et des résumés d'actes administratifs. Si M. Antoine Baffleuf s'abstient presque toujours d'apprécier le régime fiscal, il est impossible à l'administrateur des Services Civils de ne pas se permettre un certain nombre d'observations, spécialement en ce qui concerne les impôts indirects au sujet desquels on trouve dans son livre des pages prouvant que son opinion est celle de tous les hommes qui ont quelque souci de l'avènement d'une bonne politique indigène dans l'Indo-Chine française.

Le Gérant : A. MARTIAL.